RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014

Sommaire

Rapport de gestion du Conseil d'Administration	p. 2
Rapport du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	p. 51
Rapport du Président du Conseil d'Administration	p. 54
rapport du l'resident du consen d'hammistration	p. 5 1
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration	p. 65
Projet de résolutions	p. 67
Présentation des comptes annuels	p. 70
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	p. 88
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés	p. 90
Informations financières complémentaires	p. 106
Etats financiers consolidés au 31 décembre 2014	p. 107
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	p. 137

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

I. 2014 : l'année la plus chaude depuis 1873 succède à une année froide

Les faits marquants de l'exercice 2014 sont :

- l'exercice 2014 est en contraste total avec l'année 2013 : la rigueur climatique a été inférieure de 18% à la moyenne de la rigueur climatique des 15 années précédentes, après une année 2013 froide. Les « degrés jours Unifiés » sur les 7 mois d'hiver, mesure de la rigueur climatique, sont en baisse de 24% par rapport à 2013,
- le mix énergétique a été favorable en 2014. La production de chaleur issue des usines du Syctom a augmenté de 3% en 2014 par rapport à 2013, soit la production la plus élevée depuis 2004. Cette forte production, couplée à une faible rigueur climatique, a pour conséquence de porter la part d'énergie renouvelable ou de récupération au niveau élevé de 49%. La production issue des centrales CPCU et Cogé Vitry est en baisse de 31%.

II. Les investissements 2014 atteignent un montant très élevé : 105 M€

Les investissements s'élèvent à 105 M€, soit un montant proche du double de l'an passé (56 M€), et concernent principalement :

- les canalisations dans Paris pour 27 M€, le projet le plus important étant la liaison vapeur Suffren-Pasteur nécessaire pour diffuser plus largement au Sud de Paris la chaleur renouvelable attendue du projet de combustion de granulés de bois à Saint-Ouen,
- les centrales de production pour un montant de 69 M€, avec deux projets majeurs :
 - le passage de la centrale charbon de Saint-Ouen à un mix de granulés de bois et de charbon. Ce projet nécessite l'aménagement d'un nouveau site de déchargement du charbon et des granulés de bois qui arriveront par train et la création d'une zone de stockage pour le bois. Les investissements réalisés en 2014 s'élèvent à 24 M€ pour un projet évalué à 75 M€. La mise en service est prévue en 2016,
 - la mise aux normes environnementales 2016 des cinq centrales fioul, par passage au gaz ou au biocombustible liquide. Les investissements réalisés en 2014 s'élèvent à 24 M€ pour un projet évalué à 100 M€.

La charte d'engagement partenariale pour le climat a été signée par CPCU le 16 octobre 2014 avec la Ville de Paris et prévoit :

- une baisse de 25% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2025,
- une augmentation de 25% de la production d'énergies renouvelables ou de récupération,
- une baisse de 5 à 10% de la consommation d'énergie sur l'ensemble de l'activité de production et de distribution de chaleur.

Pour réaliser ces engagements, CPCU entend mettre en œuvre, outre les deux projets mentionnés ci-avant, des actions d'efficacité énergétique au niveau du réseau avec obtention d'une certification ISO 50 001.

III. CPCU prépare les ressources humaines de demain en anticipant les nombreux départs en retraite

CPCU a poursuivi des actions volontaires de responsabilité sociétale et obtenu le renouvellement du Label Diversité, mettant en œuvre un plan d'actions structuré autour de plusieurs axes : égalité professionnelle, alternance, seniors, qualité de vie au travail, handicap.

Afin d'anticiper les changements au niveau des ressources humaines au regard des orientations stratégiques de l'entreprise, CPCU a porté une attention toute particulière sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (« GPEC ») afin de faire face à de nombreux départs en retraite dans les prochaines années (40 sur les exercices 2015 et 2016).

En parallèle, dans le cadre de la loi du 6 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, il a été créé l' « Entretien Professionnel ». Effectué par la RH tous les deux ans pour l'ensemble des salariés, cet entretien outil de la GPEC, est l'occasion de faire un bilan des compétences acquises et d'évaluer le projet professionnel de chacun des salariés : mobilité, changement de fonction, attente de formations adaptées pour, notamment, envisager des changements de métier. Une centaine d'entretiens ont été effectués au cours de l'année 2014.

Les embauches au nombre de 47 se décomposent comme suit :

- 24 CDI (7 recrutements issus de l'alternance, 5 mobilités au sein du Groupe GDF SUEZ, 12 recrutements externes),
- 1 CDD,
- 22 contrats d'alternance.

La mobilité interne CPCU a porté sur 26 emplois.

Au global, 14% des candidats retenus sont des femmes.

L'engagement de CPCU en matière d'alternance se poursuit avec 37 contrats au 31 décembre 2014 représentant 6% de l'effectif annuel moyen payé en CDI (équivalent temps plein), le minimum légal étant de 4%.

L'activité de formation a été, comme les années passées, intense, répondant aux objectifs suivants :

- accompagner les enjeux stratégiques de l'entreprise,
- mettre en œuvre la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Carrières (GPEC),
- maintenir l'engagement en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise,
- maintenir la politique santé sécurité.

12 531 heures de formation ont été réalisées dont 3 561 consacrées à la sécurité et 6 250 sur la technique des métiers. Les dépenses globales de formation continue représentent 3,96% de la masse salariale. Ce pourcentage calculé sur les dépenses directes libératoires seules est de 3,18%, l'obligation légale en la matière étant de 1,6%.

Le dialogue social a abouti à des accords d'entreprise sur les thèmes suivants :

- accord d'entreprise relatif aux mesures d'augmentations individuelles au titre de l'année 2014.
- accord d'entreprise relatif à la prorogation des mandats des membres des CHSCT jusqu'au 31 mai 2014.
- avenant au protocole d'accord du 16 juin 2006 relatif à la prime dite « avantage en nature CPCU »,
- accord d'intéressement applicable sur les exercices 2014 à 2016,
- avenant à l'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, visant à déterminer l'aménagement du travail des cadres travaillant en service continu et définir les modalités de rémunération afférentes.

IV. La croissance des puissances raccordées se confirme en 2014

Les puissances souscrites augmentent de 4 305 MW fin 2013 à 4 324 MW fin 2014, soit un développement net de 19 MW en 2014 (28 MW en 2013).

Le développement brut s'élève à 72 MW en 2014 (65 MW en 2013) et concerne le Tertiaire (44%), le secteur Habitat Public Collectivités (38%) et l'Habitat Privé (16%).

Les résiliations au profit de la concurrence entraînent une perte de 15 clients pour une puissance de 3 MW (4,3 MW en 2013).

Les affaires gagnées sur la concurrence s'élèvent à 17 clients pour une puissance de 8,7 MW (16 MW en 2013).

Les cessations d'activités, rénovations ou démolitions engendrent une perte de puissance de 16 MW, semblables à 2013 (15 MW).

Les ajustements de puissances – conséquence de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments – sont en hausse à 33 MW par rapport à 2013 (18 MW).

Au-delà de la vente traditionnelle de vapeur, CPCU offre un service plus global contribuant à une meilleure maîtrise de l'énergie sous forme de vente de chaleur, CPCU finançant l'investissement et l'exploitation de la sous-station d'échange.

Les ventes de chaleur continuent à se développer : les puissances souscrites augmentent de 4% de 383 MW en 2013 à 399 MW en 2014.

Les opérations les plus importantes sont :

En vapeur

Habitat Privé : Copropriété 23 rue de Varize 75016 Paris	(1 MW)
Collectivités: Elogie 16 boulevard Soult 75012 Paris	(2 MW)
Tertiaire : Climespace 2 rue Turbigo 75002 Paris	(4 MW)

En chaleur

Tertiaire:

L'Hôtel Ritz, place Vendôme et rue Cambon, 75001 Paris	(5,6 MW)
Icade millénaire2, 35 rue de la Gare, 75019 Paris	(1,7 MW)
Ecole Polyvalente SAS PNE, 141 bd mac Donald, 75019 Paris	(1,6 MW)

Ces résultats satisfaisants sont corrélés avec les investissements importants liés au développement commercial :

en canalisations vapeur et eau chaude à Paris : 16,5 M€,
en canalisations sur la ZAC des docks à Saint-Ouen : 3 M€,
en postes de livraison pour les ventes de chaleur : 3 M€.

V. L'outil de production et de transport vapeur a fonctionné de manière satisfaisante en 2014. L'état du réseau condensats nécessite la mise en œuvre d'un plan quadriennal de maintenance.

La rigueur climatique de 2014 est défavorable par rapport à celle de 2013, avec une forte baisse des DJU 7 mois (octobre à avril) de 25% (2 180 DJU en 2013 et 1 641 DJU en 2014).

La rigueur climatique 2014 s'établit à 0,82 par rapport à la moyenne des 15 dernières années à comparer à 1,09 pour 2013.

L'année 2014 est la plus chaude depuis que l'on mesure la rigueur avec les DJU soit 1873, le précédent record étant l'année 2011 avec 1 696 DJU.

L'impact de la rigueur a généré en 2014 par rapport à 2013 :

- une baisse des volumes vendus de 21%, soit 1 172 GWh,
- une baisse des volumes produits de 18%, soit 1 207 GWh.

La production a été assurée par :

- le SYCTOM à hauteur de 2 796 GWh, soit une progression significative de 3% par rapport à 2013.
- CPCU et COGE VITRY à hauteur de 2 911 GWh, soit une baisse de 31% par rapport à 2013.

La part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique s'élève à 49% en 2014 versus 39% en 2013, avec le double effet d'une rigueur climatique faible et de la progression de la production SYCTOM.

La disponibilité moyenne des installations du Groupe CPCU (c'est-à-dire CPCU et COGE VITRY) est à un niveau élevé en lien avec la qualité de la maintenance et la fiabilité des équipements :

- pour les générateurs de chaleur, la disponibilité est de 93% en 2014 à comparer à 96% en 2013,
- la disponibilité des installations de production d'électricité est de 99% en 2014 comme en 2013, mais d'un impact limité vu la faible utilisation de ces installations depuis la fin des contrats d'obligation d'achat.

Le nombre de fuites sur le réseau vapeur est en baisse non significative (16 en 2014 versus 19 en 2013).

Au niveau du réseau retours condensats, le bilan est en dégradation :

- le taux de restitution des condensats en centrales est en baisse à 34% en 2014 contre 41% en 2013, défavorisé par la faible rigueur climatique et la dégradation du réseau condensats,
- le nombre de fuites est en baisse non significative à 101 en 2014 versus 107 en 2013 en raison des longueurs de réseau condensats arrêté s'élevant à 79 km en fin d'année, après avoir atteint

136 km en milieu d'année.

Ces résultats ont justifié la mise en place d'un plan de maintenance quadriennal afin d'améliorer la situation.

Les longueurs fiabilisées augmentent (4,6 km en 2013 et 7,3 km en 2014), en particulier avec la liaison Ivry-Vitry de 2,4 km.

VI. Des projets stratégiques sont en cours de réalisation ou en étude

CPCU prépare l'intégration de la biomasse dans son mix énergétique à compter de 2016

2014 a vu le lancement opérationnel du projet d'approvisionnement en biomasse de la centrale CPCU de Saint-Ouen. A compter de 2016, en se substituant à une partie du charbon qui alimente la centrale de Saint-Ouen, la biomasse permettra en effet à CPCU de dépasser le seuil de 50% d'énergies renouvelables et de récupération sur son réseau. Avec un mix énergétique reposant pour moitié sur la chaleur fatale issue de la valorisation thermique des ordures ménagères, la biomasse, le biocombustible liquide et la géothermie, CPCU sera ainsi en 2016 l'un des premiers réseaux verts d'Europe.

Pour rendre possible la combustion de biomasse sur la centrale de Saint-Ouen, CPCU a réalisé en 2014 une série d'investissements permettant d'une part d'adapter les installations de son site à ce nouveau combustible et, d'autre part, de mettre en place une nouvelle chaîne d'approvisionnement ferroviaire et de stockage pour les granulés de bois et le charbon. Ce projet, qui représente une enveloppe globale de 75 M€, a démarré au plan opérationnel à l'été 2014. Suite à l'acquisition du terrain du nouveau site logistique auprès de la SNCF en juillet 2014, les travaux de préparation du terrain, de gros œuvre et de prolongation des galeries souterraines ont été réalisés au deuxième semestre. Suivront en 2015 la réalisation des silos de stockage du bois, des transporteurs souterrains reliant le site logistique à la centrale et la pose des nouvelles voies ferrées.

CPCU convertit cinq centrales du fioul lourd au gaz et au biocombustible liquide et modernise son parc de production

Pour assurer la pérennité de ses centrales dans un cadre réglementaire qui devient plus strict en matière d'émissions atmosphérique à compter du 31 décembre 2015, CPCU a décidé de convertir cinq de ses centrales fonctionnant aujourd'hui au fioul majoritairement au gaz naturel ainsi qu'au biocombustible liquide. Au terme des travaux, le gaz constituera environ 30% du bouquet énergétique de CPCU, tandis que le biocombustible liquide devrait représenter de l'ordre de 2% du combustible utilisé par CPCU.

Cette évolution, qui passe par un renouvellement complet des autorisations administratives d'exploiter de ces sites, s'accompagne également d'une rénovation profonde des centrales en matière de sécurité incendie, d'aéraulique et de désenfumage, de traitement des rejets aqueux ainsi que d'une modernisation des équipements électriques et de contrôle-commande.

Ainsi,

- la centrale de production d'Ivry-sur-Seine verra ses trois chaudières passer du fioul au gaz naturel. Elle est la première centrale de production de CPCU à connaître cette évolution.
- la centrale de production de Grenelle (quartier Beaugrenelle, Paris 15ème) dispose de 5 chaudières; d'ici 2015, trois seront converties au gaz naturel, deux conserveront un fonctionnement au combustible liquide (le combustible liquide fioul sera remplacé par du biocombustible à partir de juillet 2016),
- à Vaugirard (Paris 15ème), trois chaudières utiliseront le gaz naturel à partir de 2015-2016.
- à Bercy (Paris 12^{ème}), deux chaudières passeront au gaz naturel en 2015 et deux seront converties pour utiliser du biocombustible début 2016,
- au Kremlin-Bicêtre, la centrale de production sera rénovée et utilisera exclusivement du gaz naturel comme combustible.

Ce projet d'ampleur représente un budget de l'ordre de 100 M€ et près de deux années de travaux, sur cinq sites qui restent en exploitation de manière à assurer l'approvisionnement en chaleur des clients de CPCU.

A fin 2014, sur le plan de la réglementation des installations classées, les autorisations d'exploiter des centrales d'Ivry-sur-Seine, de Grenelle et de Vaugirard ont été délivrées, et l'enquête publique de Bercy s'est achevée en décembre 2014 sans remarque notable.

Sur le plan des travaux, les essais de passage au gaz avaient démarré à la centrale d'Ivry-sur-Seine et les travaux étaient lancés sur les sites de Grenelle et Vaugirard.

Les projets en cours de changement de combustible (conversion à la biomasse, au gaz naturel et au biocombustible liquide) et de modernisation des centrales réduiront les émissions de CPCU entre 2013 et 2016 de :

- 25% pour les émissions de gaz à effet de serre (CO_2), ce qui représente les émissions annuelles de $150\,000$ véhicules automobiles,
- 25 à 50% pour les polluants locaux (50% pour les oxydes d'azote, 40% pour les poussières et 25% pour les oxydes de soufre).

CPCU développe et fiabilise son réseau de distribution de vapeur et d'eau

CPCU délivre la chaleur à ses clients par un réseau de 477 km, sous forme de vapeur et de 19 boucles d'eau chaude. En 2014, l'entreprise a conduit des travaux structurants pour son réseau et poursuivi son développement à travers :

- le lancement des travaux d'une canalisation structurante de vapeur de près de 2 km entre l'avenue de Suffren et le boulevard de Pasteur (15ème arrondissement) avec un calendrier s'échelonnant de mai 2014 à octobre 2015. Cette artère permettra de maintenir une distribution fiable de la chaleur dans le 15ème arrondissement, y compris en cas de conditions météorologiques extrêmes, et d'accroître la part d'énergie verte distribuée dans le Sud de Paris. Grâce à cette canalisation, la centrale de Vaugirard sera en effet moins sollicitée au profit de celle de Saint-Ouen qui sera alimentée bientôt en partie par des granulés de bois. Les travaux ont débuté en mai 2014. Pour restituer plus rapidement à la circulation les voies impactées par cet important chantier, CPCU a mis en œuvre une technique innovante faisant appel à des éléments préfabriqués en béton au lieu du caniveau traditionnel sur 400 mètres du tracé global.
- l'extension de son réseau de distribution, avec 5 km construits en 2014. En particulier, CPCU a poursuivi le développement à travers des boucles d'eau chaude qui présentent un avantage technique et environnemental dans les secteurs d'aménagement de Paris Rive Gauche (13ème arrondissement), de Paris Batignolles (17ème arrondissement), des Docks de Saint-Ouen, ainsi qu'aux alentours des places des Fêtes (19ème arrondissement) et de la Nation (20ème arrondissement).

En parallèle de ces développements, CPCU œuvre à fiabiliser son réseau, et notamment le réseau de retours des condensats. Un état de fonctionnement minimum de ce réseau, qui achemine l'eau ayant délivré ses calories aux clients vers les centrales de production de vapeur, est en effet indispensable à la bonne performance économique et environnementale du réseau de chaleur.

Pour remettre à niveau le réseau de retours des condensats qui avait été fortement dégradé, notamment du fait du gel des interventions sur la voirie en période préélectorale, CPCU a élaboré et fait approuver par la Ville de Paris le 19 septembre 2014 un plan de maintenance quadriennal reposant sur quatre axes :

- 1. l'identification d'un réseau retour prioritaire, collectant 50% des condensats,
- 2. la mise en œuvre d'un nouveau programme de maintenance préventive, permettant de fiabiliser en moyenne 9 km de réseau prioritaire par an sur quatre ans, grâce à des campagnes d'inspection puis de remplacement ciblées,
- 3. la réparation systématique et rapide des sinistres sur le retour d'eau prioritaire (maintenance curative),
- 4. la mise en œuvre de nouvelles techniques d'investigation et de réparation du réseau.

En 2014, et malgré le démarrage tardif des travaux d'entretien suite aux échéances électorales, 7,5 km de réseau ont été fiabilisés après des inspections de l'état de corrosion des canalisations

et des campagnes de remplacement ciblées. Parmi les travaux d'entretien, figure en particulier le rétablissement de la liaison entre les centrales de production d'Ivry-sur-Seine, de Vitry-sur-Seine ainsi qu'avec la centrale de production de l'UIOM d'Ivry-sur-Seine. Cette liaison, inopérante depuis mars 2014 alors qu'elle est stratégique dans l'approvisionnement en eau des centrales, a ainsi pu être remise en service en octobre 2014 pour la saison de chauffe.

De nouvelles techniques sont actuellement développées dans le cadre du plan quadriennal afin de :

- ➤ améliorer les investigations, de nouveaux moyens d'investigation sont à l'étude, notamment des moyens robotisés pour l'inspection visuelle des canalisations et de nouvelles sondes de détection des corrosions,
- réduire les durées d'intervention, l'utilisation de technologies innovantes de mise en place des canalisations étant expérimentée,
- ➤ réparer provisoirement ou définitivement les fuites sur des linéaires importants, le chemisage et le tubage intérieur des canalisations au moyen de matériaux innovants résistant aux températures élevées (résines, polymères) étant étudiés. CPCU mène plusieurs projets de développement en ce sens, avec le centre de recherche et développement de GDF SUEZ (CRIGEN) ainsi qu'avec plusieurs entreprises partenaires.

Plus de comptage intelligent chez les clients

CPCU poursuit l'équipement en compteurs intelligents des postes de livraison :

- 500 nouveaux concentrateurs radio ont été installés en 2014, portant la part du parc de compteurs équipés de ce dispositif à plus de 60%. Le concentrateur assure un suivi journalier de la performance des postes de livraison des clients et des mesures de température des sousstations. Il permet ainsi de contrôler la bonne restitution des condensats par le client,
- 200 compteurs classiques (comptage des condensats) ont été remplacés par des compteurs d'énergie thermique, ce qui porte à 33% la part du parc ayant muté à fin 2014. Ce remplacement ouvre de nouvelles fonctionnalités, dont la possibilité d'adapter la puissance et la consommation à distance, la constitution d'une base de données permettant d'analyser la performance et le comportement de la sous-station et enfin l'optimisation du fonctionnement et donc de la consommation.

CPCU a par ailleurs développé un nouveau modèle de contrôle de vraisemblance des consommations, qui lui permet de renforcer encore la fiabilité des facturations.

CPCU consolide également son offre de services auprès de ses clients, à travers ses prestations de conception et rénovation de postes de livraison (63 réalisations en 2014) et son offre d'assistance technique lors de réalisation par des tiers (164 prestations d'assistance technique en 2014).

VII. Technique et environnement

Le Système de Management Intégré QSE regroupant les exigences :

- de la norme ISO 9001 en matière de Qualité,
- du référentiel OHSAS 18001 en matière de Santé, Sécurité au travail,
- de la norme ISO 14001 en matière d'Environnement,

a fait l'objet d'un audit de suivi n° 2, après le renouvellement de la certification obtenu en 2012, qui a conclu au maintien de la certification.

VIII. Comptes annuels

Comptes sociaux. Le chiffre d'affaires décroît de 16% en 2014 par rapport à 2013, la baisse de l'activité thermique de 11% étant moins marquée que la baisse de l'activité électrique (- 84%). Le résultat net est en progression (33 M€ en 2013 et 37 M€ en 2014) compte tenu de droits de raccordements significatifs (12 M€).

Le chiffre d'affaires est en baisse de 16% de 432 M€ en 2013 à 362 M€ en 2014.

Le chiffre d'affaires de l'activité thermique décroît de 11% de 400 M€ en 2013 à 357 M€ en 2014 avec une baisse des volumes vendus de 21% en lien avec la rigueur climatique.

Le chiffre d'affaires de l'activité électrique décroît de 84% de 32 M€ en 2013 à 5 M€ en 2014 avec la fin du contrat d'obligation d'achat « 97-01 » de la cogénération de Saint-Ouen le 8 mars 2013.

La marge proportionnelle « R1 » baisse de 12% de 100 M€ en 2013 à 88 M€ en 2014 en raison de la baisse de la marge sur l'activité électrique de 20 M€, partiellement compensée par la progression de l'activité thermique.

La marge sur redevance forfaitaire « R2 » est en progression de 11 M€ de - 28 M€ en 2013 à - 17 M€ en 2014 en raison notamment de la progression des droits de raccordements de 12 M€.

Le résultat net est en hausse de 33 M€ en 2013 à 37 M€ en 2014, favorisé par un résultat exceptionnel augmentant de 6 M€ en raison de reprises de provisions réglementées.

Comptes consolidés. Le chiffre d'affaires consolidé est en baisse significative (483 M€ en 2013 et 392 M€ en 2014).

Le résultat net consolidé est en baisse de 21% de 30 M€ en 2013 à 24 M€ en 2014.

Ces comptes consolidés intègrent les filiales Cogé Vitry, Climespace, CVE, CVD, Tiru, TRS, Géométropole, ainsi que Géotelluence créée le 3 juin 2014 à parité avec Soccram. Cette Société a pour objet l'exploitation du service public de distribution d'énergie calorifique du secteur Ivry Port centre à Ivry-sur-Seine.

Le chiffre d'affaires est en baisse, l'activité thermique décroît de 14% (de 397 M€ en 2013 à 344 M€ en 2014) comme l'activité électrique (71 M€ en 2013 à 17 M€ en 2014 soit une baisse de 76%) en lien avec la fin des contrats d'obligation d'achat « 97-01 » mi-2013 ; les ventes au Concédant augmentent avec des travaux structurants et d'aménagement dans Paris.

Le résultat opérationnel courant décroît de 55 M€ en 2013 à 45 M€ en 2014. La marge sur énergie « R1 » baisse de 15 M€ avec la fin des contrats cogénération, la marge sur coûts fixes « R2 » progresse de 10 M€ avec (i) la hausse du chiffre d'affaires de 4 M€, (ii) la baisse de la charge d'entretien de 3 M€ liée au réseau, en lien avec les difficultés à obtenir les autorisations de voirie et (iii) la baisse des dotations nettes des provisions pour risques de 4 M€. La contribution des Sociétés mises en équivalence (Climespace, Tiru, CVD, TRS) baisse de 3 M€ en raison des résultats négatifs de Tiru.

Le résultat financier s'améliore de 2 M€ entre 2013 et 2014 en raison de la baisse de charge de désactualisation de l'indemnité de fin de concession relative aux renouvellements.

Le résultat net consolidé est en baisse de 30 M€ en 2013 à 25 M€ en 2014. La charge d'impôt reste élevée (14 M€ en 2014 à comparer à 16 M€ en 2013).

IX. Perspectives

CPCU est mobilisée pour réussir la mise en exploitation des programmes d'investissements majeurs suivants :

- les investissements environnementaux de production :
 - le passage de la centrale charbon de Saint-Ouen en co-combustion bois-charbon afin d'atteindre un mix énergétique composé à plus de 50% d'énergies renouvelables ou de récupération, l'objectif étant une mise en service début 2016,
 - la mise en conformité des centrales fioul aux normes environnementales 2016, ces travaux se déroulant en co-activité avec l'exploitation des centrales en période de chauffe,
- les travaux à réaliser pour alimenter la ville de Levallois en octobre 2015,
- les dévoiements de canalisations majeures au Nord-Est (pour la RATP prolongement de la ligne 14 mise en service l'été 2015) et au Nord (pour le Tramway T3 Nord de la Ville de Paris) ainsi que la liaison Suffren Pasteur, ces deux derniers chantiers devant être mis en service en octobre 2015.

X. Résultats des participations

CLIMESPACE (participation CPCU pour 22%)

Concessionnaire de la Ville de Paris au titre d'une délégation de service public de production et de distribution d'eau glacée, CLIMESPACE poursuit son développement avec des raccordements clients en augmentation de 17 MW, portant la puissance souscrite à 392 MW.

Le chiffre d'affaires IFRS est en hausse de 3,4 M€ et s'analyse comme suit :

11

- hausse du chiffre d'affaires d'exploitation de + 2% de 60,5 M€ en 2013 à 61,6 M€ en 2014 en lien avec les hausses tarifaires et la hausse des puissances souscrites,
- hausse du chiffre d'affaires de développement de + 15% de 15 M€ en 2013 à 17,2 M€ en 2014 en raison du principe comptable de linéarisation des droits de raccordement sur la durée restante de concession,
- stabilité du chiffre d'affaires de concession de 9,6 M€ en 2013 à 9,7 M€ en 2014.

La charge de renouvellement est en hausse par rapport à 2013 de 4,6 M€ en 2013 à 6,5 M€ en 2014 en raison de la fin de la phase 2 du chantier de renouvellement des tours de la centrale des Halles ainsi que le début du renouvellement du process froid de la centrale d'Opéra.

Le résultat net IFRS est en hausse de + 2,7 M€, la hausse du chiffre d'affaires IFRS liée à l'activité de + 3,3 M€ étant compensée essentiellement par la hausse des redevances.

Les investissements IFRS sont en hausse de 11,7 M€ en 2013 à 23,3 M€ en 2014 avec comme investissements les plus significatifs la fin des travaux de la centrale Philharmonie de Paris (4,9 M€), le début des travaux de la centrale BNF (3,5 M€) et la fin de la première phase du réseau Raspail (1,6 M€).

En milliers d'euros	2013	2014
Chiffre d'affaires social	74 556	75 175
Résultat net social	15 745	14 158
Chiffre d'affaires IFRS	85 074	88 494
Résultat net IFRS	12 024	14 745

Géométropole (participation CPCU pour 44%)

L'activité de cette filiale consiste essentiellement en la production de chaleur et de froid destinée à alimenter les réseaux de CPCU et de Climespace à partir de l'eau chaude fournie par la géothermie réalisée à la Porte d'Aubervilliers et de thermofrigopompes.

L'exploitation a commencé le 6 janvier 2014.

En milliers d'euros	2014
Chiffre d'affaires social	3 461
Résultat net social	- 1 386
Chiffre d'affaires IFRS	3 461
Résultat net IFRS	- 909

Le chiffre d'affaire se décompose comme suit :

- les ventes proportionnelles s'élèvent à 10 GWh et 0,5 M€ et se répartissent également entre chaleur et froid,
- les ventes de redevances forfaitaires s'élèvent à 2,9 M€.

L'investissement s'élève à 23 M€ et génère des frais financiers de 0,7 M€.

Le résultat est une perte de 1,4 M€, les ventes proportionnelles étant insuffisantes pour couvrir les frais proportionnels (eau, électricité) ainsi que les frais financiers.

Les perspectives 2015 sont en amélioration avec l'augmentation des ventes résultant du raccordement au réseau alimenté par Géométropole des entrepôts Macdonald et de la boucle d'eau chaude Curial.

SNC COGE VITRY (participation CPCU pour 50%)

Cette Société exploite une cogénération chaleur/électricité de 125 MW, laquelle a bien fonctionné en 2014 avec un taux de disponibilité satisfaisant.

Le chiffre d'affaires baisse de 49% entre 2013 et 2014 et s'analyse comme suit :

- les ventes d'électricité décroissent de 69% en raison de la fin du contrat d'obligation d'achat "97-01" au 31 mars 2013 et de la baisse corrélative de la production de 74% entre 2013 (385 GWh) et celle de 2014 (101 GWh); la cogénération a bénéficié du dispositif de prime de capacité d'un montant de 3,4 M€ en 2014.
- les ventes de chaleur à CPCU sont en baisse entre 2013 et 2014 de 34% :
 - les ventes en mode cogénération baissent de 73% en lien avec la moindre production d'électricité,
 - les ventes en mode chaudière gaz baissent de 26% en lien avec la rigueur climatique.

Les indicateurs financiers sont stables entre 2013 et 2014 en raison de l'augmentation du prix de la chaleur vendue à CPCU en mode cogénération.

Les investissements réalisés en 2014 s'élèvent à 3,1 M€ et concernent essentiellement la révision majeure des 48 000 heures pour un montant de 2,1 M€ et le compresseur de la turbine gaz de 0,8 M€.

En milliers d'euros	2013	2014
Chiffre d'affaires social	71 699	36 259
Résultat net social	2 973	2 455
Chiffre d'affaires IFRS	71 892	37 229
Résultat net IFRS	2 024	1 986

SNC Choisy Vitry Énergie (participation CPCU pour 55%)

Cette Société achète la chaleur à CPCU, la transporte et la transforme en eau chaude dans une sous-station d'échange, avant de la vendre à la SNC Choisy Vitry Distribution qui la distribue parmi les abonnés des communes de Choisy-le-Roi et de Vitry-sur-Seine.

Le chiffre d'affaires est en baisse en lien avec :

- le chiffre d'affaires proportionnel R1 décroît de 17% avec une baisse des volumes vendus de 16% de 220 GWh en 2013 à 184 GWh en 2014 et une baisse des prix de 1%,
- le chiffre d'affaires R2 est en baisse de 8%.

Le résultat baisse significativement avec l'avenant 5 au contrat de vente de chaleur par CPCU à CVE à compter du 1^{er} avril 2013, lequel prévoit une augmentation de prix en raison (i) de la fin des contrats « 97-01 » de vente d'électricité à des tarifs réglementés et (ii) de la facturation du coût réel des gaz à effet de serre - quotas de CO₂. L'effet s'élève à 977 K€ sur l'exercice 2014.

En milliers d'euros	2013	2014
Chiffre d'affaires social	12 324	10 628
Résultat net social	- 179	- 549
Chiffre d'affaires IFRS	12 323	10 628
Résultat net IFRS	- 156	- 527

SNC Choisy Vitry Distribution (participation CPCU pour 45%)

Cette Société distribue aux clients finaux l'énergie achetée à la SNC Choisy Vitry Énergie.

Les puissances souscrites sont stables à 153 MW fin 2014 comme fin 2013, les ventes baissent de 18% de 200 GWh en 2013 à 164 GWh en 2014 avec la rigueur climatique.

Le chiffre d'affaires R1 baisse de 10,2 M€ en 2013 à 8,4 M€ en 2014 avec la baisse des volumes et un tarif quasi stable.

Le chiffre d'affaires R2 augmente de 5% en lien avec la hausse tarifaire en application de l'avenant 9 au contrat de concession.

Le chiffre d'affaires concession baisse de 4 M€ en 2013 à 0,8 M€ en 2014 et représente les investissements en biens de retour : Vitry Nord-Est, Pelletant Lakanal, Moulin Vert, RD5.

Le Résultat Opérationnel Courant est en baisse de 0,1 M€ entre 2013 et 2014 en raison de :

- la marge "R1" baisse de 0,2 M€ en lien avec la baisse des volumes vendus ainsi que la baisse du rendement du réseau,
- la marge "R2 s'améliore de 0,1 M€ en lien avec la hausse tarifaire.

En milliers d'euros	2013	2014
Chiffre d'affaires social	15 837	14 306
Résultat net social	- 75	- 207
Chiffre d'affaires IFRS	19 731	15 108
Résultat net IFRS	- 3	- 109

TIRU (participation CPCU pour 19%)

Les faits marquants de l'exercice 2014 sont :

- le renouvellement de tous les contrats arrivant à échéance (Calais, Douchy, Paillé),
- le gain de l'appel d'offre de traitement des mâchefers de Rungis,
- la montée à 100% dans le capital de Newlincs, qui exploite l'unité de valorisation énergétique de Grimsby au Royaume-Uni,
- l'inauguration de la 2^{ème} unité de valorisation énergétique équipée d'un four oscillant à Exeter, au Royaume-Uni.

Malgré ces succès commerciaux, les résultats 2014 sont obérés par :

- des difficultés sur les activités de construction avec la baisse de la marge à terminaison sur l'usine d'incinération à Exeter (GB), mise en service en 2014, et des surcoûts liés à la liquidation judiciaire d'un fournisseur sur les deux unités de méthanisation d'ordures ménagères, dans les environs de Bourg-en Bresse et de Châlon-sur-Saône, dont la mise en service est prévue début 2016,
- l'activité d'exploitation qui est pénalisée par des difficultés conjoncturelles (comme par exemple le changement de réglementation pour la valorisation d'un des sous-produits de l'incinération, les mâchefers) et par des sinistres (avaries sur des turbines rendant impossible la production d'électricité sur plusieurs usines).

En milliers d'euros	2013	2014
Chiffre d'affaires social	84 908	88 168
Résultat net social	2 080	- 9 945
Chiffre d'affaires IFRS	234 541	235 523
Résultat net IFRS	4 676	-11 262

TRS Transports Réunis Services (participation CPCU pour 26%)

L'activité de cette filiale consiste en :

- le traitement (concassage) et transport du charbon destiné à des centrales raccordées à des chauffages urbains, la plus importante étant la centrale CPCU de Saint-Ouen,
- le stockage et transport du bois pour des centrales raccordées à des chauffages urbains, la plus importante étant la centrale Curma (filiale de GDF SUEZ Energie Services) de Massy-Palaiseau jusqu'au mois d'avril 2014,
- le stockage des mâchefers issus de la combustion du charbon,
- le transport de matériaux.

La hausse du chiffre d'affaires entre 2013 et 2014 a plusieurs origines :

- la refacturation de l'investissement de mise en conformité de la plateforme logistique de

- Gennevilliers aux clients de TRS, à compter du 1er octobre 2013,
- la hausse des activités de transport et de manutention de charbon de respectivement 54% et 23%,
- la baisse des activités de transport et de manutention de bois de 65% en raison de l'arrêt des prestations pour la centrale Curma.

En milliers d'euros	2013	2014
Chiffre d'affaires social	4 385	6 220
Résultat net social	292	232
Chiffre d'affaires IFRS	4 385	6 220
Résultat net IFRS	292	232

Géotelluence (participation CPCU pour 50%)

La Société Géotelluence a été créée le 3 juin 2014, l'autre associé étant Soccram.

Son activité est la production et la distribution d'énergie calorifique sur le secteur Ivry Port Centre dans le cadre d'une convention de délégation de service public conclue avec la Ville d'Ivry-sur-Seine d'une durée de 22 ans et 6 mois.

L'activité de cette Société en 2014 est consacrée à :

- la réalisation d'investissements, qui s'élèvent à 0,6 M€ au 31 décembre 2014,
- l'alimentation de clients par des installations provisoires en attente de la réalisation des investissements de réseau et de production, pour une puissance de 1,3 MW au 31 décembre 2014.

En milliers d'euros	2014
Chiffre d'affaires social	54
Résultat net social	31
Chiffre d'affaires IFRS	54
Résultat net IFRS	31

XI. Événements significatifs survenus depuis la clôture

La rigueur climatique des premières semaines de l'année 2015 a été supérieure au budget. L'outil de production et le réseau ont fonctionné de manière satisfaisante.

XII. Capital, actionnariat et informations diverses

Capital social

Les actions de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain sont cotées à la Bourse de Paris, Euronext compartiment C.

Aucune modification n'est intervenue durant l'exercice 2014 : au 31 décembre 2014, le capital social de CPCU s'élevait à 27 605 120 €, divisé en 1 725 320 actions entièrement libérées de 16 € de nominal chacune.

Droits de vote

Aux termes de l'article 34 des statuts de la Société, chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation, sauf dans le cas où la loi et les statuts en disposent autrement.

Actionnariat

Aucune modification significative de l'actionnariat n'est intervenue au cours de l'exercice 2014.

Le capital de CPCU est détenu au 31 décembre 2014 par GDF SUEZ Energie Services, la Ville de Paris et le public à hauteur respectivement de 64,39%, 33,50% et 2,11% du capital et des droits de vote.

Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Pour l'exercice 2011, le dividende distribué a été de 3,50 €.

Pour l'exercice 2012, le dividende distribué a été de 3,50 €.

Pour l'exercice 2013, le dividende distribué a été de 7,40 €, dont 3,90 € de dividende exceptionnel.

Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'il n'y a aucune participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice.

Échéance de la dette fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article D 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, les soldes fournisseurs créditeurs au 31 décembre 2014 s'élèvent à 16 661 K€ dont 9 059 K€ échus au 31 décembre 2014 et 7 602 K€ à échéance au 31 janvier 2015.

Les soldes fournisseurs créditeurs au 31 décembre 2013 s'élevaient à 18 811 K€ dont 12 431 K€ échus au 31 décembre 2013 et 6 380 K€ à échéance au 31 janvier 2014.

Délégations de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration (article L. 225-100 alinéa 7 du Code de commerce)
Néant.

17

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Le rapport spécial des commissaires aux comptes vous apportera toutes précisions utiles sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, lesquelles ont été autorisées préalablement par le Conseil d'Administration de la Société.

Liste des mandats des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

Prénom et Nom	Fonction	Dénomination Sociale
Frédéric Martin	Président du Conseil	• CPCU
	d'Administration et Administrateur	• CLIMESPACE
	Président-Directeur Général	NE VARIETUR
	Administrateur	• SMEG (Monaco)
		THION et Cie
	Directeur Général Adjoint	GDF SUEZ Energie Services
Marc Barrier	Directeur Général	• CPCU (début mandat 13/02/2014)
	Représentant Permanent de CPCU Administrateur	CLIMESPACE (début mandat 13/02/2014) TIRU (début mandat 13/02/2014)
	Représentant Permanent de CPCU Président	GEOMETROPOLE (début mandat 13/02/2014)
	Administrateur	• TRS
	Gérant des SNC	• CVE (début mandat 25/03/2014)
		COGE VITRY (début mandat 25/03/2014)
Henri Balsan	Administrateur	CPCU (début de mandat 29/08/2014)
	Administrateur Représentant permanent de SFIG S.A	 SEMINOC SEM (début de mandat 12/06/2014) SEMORLY SEM (début de mandat 23/06/2014)
	Censeur Représentant permanent de SFIG S.A	• SEM 92 (début de mandat 06/06/2014)
	Censeur	PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT (début de mandat 06/06/2014)
Yanick Bigaud	Représentant permanent de GDF SUEZ Energie Services	CPCU FABRICOM SYSTÈMES D'ASSEMBLAGE France CLIMESPACE (début de mandat 15/01/2014)
	Président-Directeur Général	GDF SUEZ ENERGIE SERVICES FRANCE
	Administrateur	AXIMA CONCEPT France
		• ECOVA (Etats-Unis) (début de mandat 30/06/2014)
		• INEO France
		COFELY AXIMA (Belgique)
		• COFELY FABRICOM (Belgique)
		COFELY ITALIA (Italie)
		COFELY NEDERLAND (Pays-Bas)
		COFELY SERVICES (Belgique)
		COFELY SERVICES (USA) (début de mandat

		GDF SUEZ ENERGY SERVICES
		INTERNATIONAL (Belgique)
		GDF SUEZ CC (Belgique) CLIMESPACE (fin do mandat 03/04/2014)
		 CLIMESPACE (fin de mandat 03/04/2014) TRACTEBEL ENGINEERING (Belgique)
		- TivierEbee Engineering (beigique)
Pierre-Yves	Administrateur	• CPCU
Bournazel		• SEMAVIP
Frank Demaille	Administrateur	CPCU (début de mandat 13/02/2014)
		 SMA Monaco (début de mandat 27/06/2014) SMEG Monaco (début de mandat 18/04/2014) TRS (fin de mandat 25/03/2014)
		• TSA France (fin de mandat 31/12/2014)
	Gérant des SNC	• CVE (fin de mandat 25/03/2014)
		• COGE VITRY (fin de mandat 25/03/2014)
	Directeur Général	• CPCU (fin de mandat 13/02/14)
	Représentant Permanent de CPCU	CLIMESPACE (fin de mandat 13/02/2014)
		• GEOMETROPOLE (fin de mandat 13/02/2014)
		• TIRU (fin de mandat 13/02/2014)
	Représentant Permanent de GDF SUEZ ES	 COFELY VANUATU (début de mandat 31/03/2014) EDT Polynésie (début de mandat 24/03/2014)
	3322 23	• EEC Nouvelle Calédonie (début de mandat 05/04/2014)
		 MARAMA NUI Polynésie (début de mandat 19/06/2014) UNELCO VANUATU (début de mandat 31/03/2014)
		• ONLLCO VANOATO (debut de mandat 31/03/2014)
	Membre de Conseil de surveillance	COFELY ELEKTROMONTAZ SP Pologne (fin de mandat
		31/12/2014)
		 COFELY FMO Malaisie (début de mandat 28/11/2014) COFELY MALAYSIA (début de mandat 15/02/2014) COFELY USA Inc (début de mandat 23/05/2014) COFELY SOUTH EAST ASIA (Singapour) (début de
	Directeur	mandat 15/02/2014)
		 ECOVA (début de mandat 30/06/2014) ELYO PTE (Singapour) (début de mandat 10/09/2014) MEGAJANA Malaisie (début de mandat 15/02/2014)
	Vice Président	COFELY USA Inc (début de mandat 23/05/2014)
	Président	ECOVA (début de mandat 30/06/2014)
	Secrétaire Général	• COFELY USA Inc (début de mandat 23/05/2014)
Rémi Féraud	Administrateur	• CPCU • SIEMP
Laurence Poirier-Dietz	Directeur Général	• CLIMESPACE
	Administratrice	• CPCU • CLIMABYSS • CRISTALIA

• GDF SUEZ ENERGY SERVICES

	Membre du comité stratégique	• GEOMETROPOLE
Raphaëlle Primet	Administratrice	 CPCU SIAAP Théâtre des Arts de la Marionnette Maison du geste et de l'image
Hermano Sanches-Ruivo	Administrateur	 CPCU SORBONNE Paris cité PARIS Développement COMPAGNIE Carolyn CARLSON
Jean-Michel Semelier	Directeur Général Délégué	• CPCU (début de mandat 29/08/2014)
	Membre du comité stratégique	• GEOMETROPOLE (début de mandat 27/12/2014)
	Président	• CIMI - CIFOP (Val de Loire)
Jérôme Tolot	Représentant Permanent de GDF SUEZ	• CPCU
	Administrateur et Directeur Général	GDF SUEZ ENERGIE SERVICES
	Membre du Conseil de surveillance	• SAVELYS
	Administrateur	AXIMA CONCEPT
		• GDF SUEZ University (France)
		 GDF SUEZ New Ventures (France) (début de mandat 19/05/2014) INEO France
		• FONDATION D'ENTREPRISE GDF SUEZ
		• SUEZ ENVIRONNEMENT Company France
		 COFELY ESPANA (Espagne) (début de mandat 31/03/2014) COFELY ITALIA (Italie)
		• COFELY NEDERLAND (Pays-Bas)
		• TRACTEBEL ENGINEERING (Belgique)
	Président du Conseil	COFELY FABRICOM (Belgique)
	d'Administration	GDF SUEZ Energy Services International (Belgique)SMEG (Monaco)
		• TRACTEBEL ENGINEERING (Belgique) (fin de mandat 04/04/2014)

XIII. Organes d'administration, de direction et de contrôle

Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Lors de sa séance du 14 juin 2012, le Conseil d'Administration a décidé de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général.

Pouvoirs du Président

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il peut demander communication de tout document ou information propre à éclairer le Conseil dans le cadre de la préparation de ses réunions.

Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve toutefois des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales ainsi que de ceux qu'elle réserve de façon spéciale aux Conseils d'Administration ou des règles d'ordre interne définies par ce dernier.

Lors de la séance du Conseil d'Administration du 13 février 2014, Monsieur Frank Demaille a démissionné de ses fonctions de Directeur Général de CPCU.

Monsieur le Président a alors proposé au Conseil de nommer Monsieur Marc Barrier, Directeur Général Adjoint de CPCU, en qualité de Directeur Général de CPCU. Le Conseil a approuvé à l'unanimité la nomination de Monsieur Marc Barrier en qualité de Directeur Général pour une durée de trois ans.

Limitation des pouvoirs du Directeur Général

A titre interne, en application des dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, suivant décision du 13 février 2014, le Conseil a autorisé le Directeur Général, pour une durée d'un an, à accorder au nom de la Société, dans la limite d'un montant total de 4,5 millions d'euros, toutes les cautions, avals et garanties dont le montant n'excéderait pas 1,5 millions d'euros par engagement. Par exception, les cautions, avals ou garanties à consentir aux administrations fiscales ou douanières ne sont assorties d'aucune limite. Au-delà de ces montants, le Directeur Général doit s'assurer, avant d'engager la Société, du consentement du Conseil d'Administration.

Pouvoirs du Directeur Général Délégué

Lors de la séance du Conseil d'Administration du 29 août 2014, Monsieur Marc Barrier, Directeur Général, a fait part de son souhait d'être assisté dans ses fonctions par un Directeur Général Délégué et a proposé au Conseil la nomination de Monsieur Jean-Michel Semelier, actuellement Directeur d'Exploitation, pour une durée de trois ans.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité par le Conseil qui a décidé que Monsieur Jean-Michel Semelier sera plus spécifiquement en charge des Directions de l'Exploitation et de l'Ingénierie et du Développement afin de garantir une coordination optimale entre ces deux Directions, notamment concernant l'exploitation et la réalisation du projet GIC.

Limitation des pouvoirs du Directeur Général Délégué

Monsieur Jean-Michel Semelier dispose vis-à-vis des tiers des mêmes pouvoirs que ceux du Directeur Général, avec les mêmes limitations.

Evolution de la composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2014

Lors de la séance du 13 février 2014, le Conseil a coopté aux lieu et place de Monsieur Jean-Pierre Nègre et pour la durée du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015, Monsieur Frank Demaille, Directeur Général de CPCU jusqu'au 13 février 2014. La cooptation de Monsieur Frank Demaille a été ratifiée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 juin 2014.

Lors de la séance du 13 février 2014, le Conseil a coopté aux lieu et place de Monsieur Wilfrid Petrie et pour la durée du mandat de ce dernier, Madame Laurence Poirier-Dietz, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014. La cooptation de Madame Laurence Poirier-Dietz a été ratifiée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 juin 2014.

Les mandats des administrateurs représentant la Ville de Paris, Madame Olivia Polski, Messieurs Hervé Bénessiano, François Dagnaud et Jean Vuillermoz sont arrivés à expiration en raison des élections municipales du mois de mars 2014.

Par délibération en date des 19 et 20 mai 2014, le Conseil de Paris a désigné en qualité de représentants au Conseil d'Administration de CPCU pour la durée de la nouvelle mandature municipale :

- Pierre-Yves Bournazel
- Rémi Féraud
- Raphaëlle Primet
- Hermano Sanches-Ruivo

Lors de la séance du 29 août 2014, le Conseil a coopté aux lieu et place de Monsieur Joël Grégoire et pour la durée du mandat de ce dernier, Monsieur Charles-Henri Balsan, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015. La cooptation de Monsieur Charles-Henri Balsan est soumise à la ratification de la présente par l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 juin 2015.

Les mandats d'administrateurs de Monsieur Frédéric Martin, de Madame Laurence Poirier-Dietz et de la Société GDF SUEZ Energie Services arrivent à échéance à l'occasion de la présente Assemblée.

Aucun autre mandat d'administrateur en fonction n'arrive à échéance à l'occasion de la présente Assemblée.

XIV. Rémunération des mandataires sociaux

La quote part de rémunération du Président du Conseil d'Administration, Monsieur Frédéric Martin prise en charge par CPCU est composée d'une part fixe (59 K€) et d'une part variable (38 K€).

La part variable est fonction de différents indicateurs, à savoir :

- les résultats en termes de sécurité du personnel,
- le développement commercial,
- l'avancement des grands projets structurants pour l'entreprise,
- les résultats financiers : résultat avant amortissement, provisions, résultat financier et impôts («EBITDA») ; résultat opérationnel courant ; résultat net récurrent part du Groupe ; investissements bruts (hors subventions) ; free cash flow.

La rémunération du Directeur Général, Monsieur Marc Barrier, est composée d'une part fixe (131 K€) et d'une part variable (48 K€).

La part variable est fonction de différents indicateurs, à savoir :

- les résultats en termes de sécurité du personnel,
- le développement commercial,
- l'avancement des grands projets structurants pour l'entreprise,
- les résultats financiers : résultat avant amortissement, provisions, résultat financier et impôts («EBITDA») ; résultat opérationnel courant ; résultat net récurrent part du Groupe ; investissements bruts (hors subventions) ; free cash flow.

La rémunération du Directeur Général Délégué, Monsieur Jean-Michel Semelier, est composée d'une part fixe (105 K€) et d'une part variable (22 K€).

La part variable est fonction de différents indicateurs, à savoir :

- les résultats en termes de sécurité du personnel,
- l'avancement des grands projets structurants pour l'entreprise, respect des engagements budgétaires de l'Exploitation et de l'Ingénierie.

XV. Risques de CPCU

Les risques font l'objet d'une analyse, d'une quantification et d'actions de suivi afin d'en maîtriser les conséquences.

Sont présentés ci-après les risques significatifs auxquels CPCU estime être exposée. D'autres risques non cités ou non connus à ce jour pourraient également l'affecter.

CPCU est soumise aux risques relatifs à l'exploitation de ses installations, aux risques inhérents à la climatologie et donc liés à la demande, aux risques sur les approvisionnements et les cours des énergies fossiles, aux risques sur les taux de change ainsi qu'aux risques sur les accidents du travail.

Par ailleurs, les risques économiques et techniques qui ont été identifiés font l'objet d'un pilotage par la Direction Générale.

1. Risques au niveau économique

1.A. Risque au niveau de l'allocation des quotas de Gaz à Effet de Serre (GES)

CPCU et sa filiale COGE VITRY ont bénéficié d'allocations de quotas dans le dispositif mis en place pour la 1ère période (2005-2007) ainsi que pour la 2^{nde} (2008-2012). Les allocations de cette dernière période sont en baisse de 21% par rapport à celles de la 1ère période.

Le $3^{\rm ème}$ Plan National d'Allocations des quotas de gaz à effet de serre (période 2013 à 2020) est le dernier à allouer des quotas gratuits de CO_2 , les allocations décroissant d'environ de 15% par an.

Les quotas sont une charge d'exploitation croissante pour CPCU, laquelle doit être répercutée au client final.

L'avenant n°10 au traité de concession avec la Ville de Paris précise les conditions économiques de cette répercussion pour les clients situés sur le territoire de la Ville de Paris, représentant 88% des ventes de chaleur de CPCU.

Le dispositif contractuel permettant de répercuter au client ce coût pour les clients situés hors Paris est en cours de négociation.

1.B. Risque au niveau des Certificats d'Economies d'Energie

En application de la loi Energie dite Loi « Pope » du 13 juillet 2005, CPCU est « obligée » de produire des certificats d'économies d'énergie (« CEE ») par la réalisation d'opérations standardisées.

Les obligations, déjà substantiellement accrues entre la 1ère période (2006-2009) et la seconde (2011-2014), sont augmentées de 60% dans la 3ème période (2015-2017) et rendues plus difficiles à générer, certaines actions ayant été supprimées.

Le coût de ce dispositif devient croissant et n'est pas refacturable aux clients.

1.C. Risque concurrentiel

CPCU fait face à une augmentation de la pression concurrentielle.

Les risques économiques mentionnés ci-dessus, ainsi que les variations du prix des énergies (fatales et fossiles), peuvent être répercutés au niveau des tarifs avec deux limites :

- pour les ventes à l'intérieur du territoire concédé, les tarifs de CPCU sont limités par le mécanisme du Tarif Maximum Autorisé (TMA) figurant à l'article 13 du traité de concession,
- CPCU ne peut ajuster ses tarifs sans prendre en compte ceux de ses concurrents, essentiellement les énergies fossiles (principalement le gaz et l'électricité). Les mécanismes de régulation sur les tarifs électriques et d'aide aux moyens de chauffages individuels présentent un risque de perte de marché pour CPCU.

1.D. Risque amiante

Une problématique nationale est apparue début 2014 avec la présence fréquente d'amiante dans les tapis, remblais et enrobés routiers. Les travaux relatifs au réseau sont obérés par les délais et frais de détection d'amiante, puis en cas de présence avérée, de délais et de frais de

désamiantage préalable à la réalisation de tous travaux sur le réseau CPCU.

Les coûts en résultant sont très significatifs, la responsabilité financière de ces travaux n'est pas à ce jour établie.

2. Risques au niveau technique

2.A. Risque industriel

Les domaines d'activités dans lesquels CPCU opère comportent des risques industriels susceptibles de générer des dommages aux personnes (salariés, prestataires, riverains, consommateurs, tiers) et aux biens mettant en jeu sa responsabilité civile, pénale et environnementale.

La sécurité industrielle des installations est une de nos préoccupations majeures. Le traitement de ces risques fait l'objet d'une attention soutenue et d'investissements spécifiques.

CPCU déploie un Plan de Continuité d'Activité (PCA) reprenant l'ensemble des risques et conséquences associées avec comme objectif de recenser et d'organiser, en amont, toutes les structures nécessaires pour revenir, dans un délai le plus court possible, à une situation acceptable.

Pour assurer la gestion opérationnelle des événements, les différentes situations à risques ont fait l'objet de fiches réflexes référencées au niveau des Plan d'Opération Interne (POI) et Plan Interne de Sécurité (PIS) pour les sites de production (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) et également pour le réseau de distribution et les sous-stations.

Ces documents servent de base pour la réalisation d'exercices de mise en situation avec la collaboration périodique de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et des représentants de la DRIEE. Ces exercices donnent également l'occasion de déployer l'organisation de gestion de crise une à deux fois par an.

L'ensemble de ces exercices offre l'opportunité de faire évoluer les procédures après analyse des éléments lors des réunions de restitution.

2.B. Risque d'inondation

Une forte crue de Seine aurait des conséquences très importantes sur le fonctionnement et l'intégrité des installations de CPCU et donc sur la qualité du service, conséquences d'autant plus importantes que le niveau de la crue serait élevé.

Les sites de production, y compris les usines SYCTOM, situés en bord de Seine sont vulnérables au niveau de leur approvisionnement en combustibles et de leur accessibilité, puis éventuellement par le risque d'envahissement par l'eau.

Pour le réseau vapeur, le risque principal réside dans son inondation par des venues d'eau via les accès et ventilations d'ouvrages, en cas de submersion des voies empruntées par les canalisations.

Un recueil de procédures définit les dispositions à mettre en œuvre, selon l'évolution de la crue, allant de la simple surveillance jusqu'à la mise hors service de sites de production ou de tronçons du réseau vapeur.

Une crue de grande ampleur (type 1910) se traduirait par des coûts majeurs de remise en état

des installations inondées ainsi que par des pertes d'exploitation liées à la réduction de la fourniture de chaleur et à la dégradation du mix énergétique.

À Paris, un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) a été approuvé le 15 juillet 2003 et révisé le 19 avril 2007 par arrêté du Préfet de la région d'Île-de-France.

Parmi les dispositions particulières du PPRI liées à l'exercice d'une mission de service public, les établissements et réseaux situés en zone inondable sont visés par un Plan de Protection Contre les Inondations de Paris (PPCI) qui définit les méthodes à employer et les ressources à mobiliser afin de :

- réaliser une analyse détaillée de la vulnérabilité d'un bâtiment face à l'inondation,
- élaborer un plan d'actions permettant de réduire au maximum cette vulnérabilité (aux personnes, bâti, biens et équipements) et de planifier des mesures et procédures (avant, pendant et après la crise).

Aussi conformément aux dispositions réglementaires du PPRI, CPCU a déposé un PPCI de ses installations au 31 octobre 2012 afin de rendre compte au Préfet d'Île-de-France, au Préfet de Paris ainsi qu'au Préfet de Police de la validité des plans d'actions envisagés. A la demande du Préfet de Police fin 2013, des compléments y seront apportés avant le premier trimestre 2015.

2.C. Risque de dégradation du réseau de retours d'eau

Le non-retour de condensats aux sites de production a pour conséquences :

- un risque de défaillance de fourniture de chaleur par grand froid si les capacités de production d'eau d'appoint devenaient insuffisantes,
- un surcoût lié à la production de cette eau d'appoint à partir d'eau de Seine et à l'énergie complémentaire à fournir compte tenu de la température des condensats,
- en cas de fuites sur la tuyauterie de retour de condensats du réseau, un risque accru de dommages collatéraux avec des risques sanitaires et environnementaux.

Pour améliorer la restitution des condensats, un programme de modernisation du réseau est engagé avec la mise en œuvre de technologies limitant la durée des travaux et les risques de corrosion des tuyauteries de condensats.

Les réactions négatives des usagers de la voie publique et, en corollaire, les difficultés à obtenir les autorisations de voirie restent toutefois un obstacle majeur pour la réalisation de ces travaux.

Une amélioration significative est attendue après l'adoption, par la Ville de Paris, d'un plan quadriennal d'entretien du réseau de retours d'eau.

2.D. Risque de non-conformité des installations de production

Nos installations de production sont régies par les réglementations sur les Grandes Installations de Combustion et les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

L'évolution du contexte réglementaire implique à moyen terme une transformation profonde de nos installations d'appoint/secours fonctionnant au fioul lourd, en particulier pour respecter les seuils de rejets atmosphériques.

Un plan global d'adaptation des cinq centrales fioul à ces évolutions réglementaires est en cours d'exécution. Les 14 chaudières fioul de ces cinq centrales seront converties au gaz excepté deux chaudières à Bercy et deux à Grenelle qui fonctionneront au biocombustible liquide.

Les nouvelles autorisations d'exploiter délivrées par le Préfet de Police sont obtenues pour tous les sites hormis celle de la centrale de Bercy attendu pour mai 2015.

Les permis de construire pour les postes gaz nécessaires sont obtenus pour tous les sites hormis celui de la centrale de Bercy attendu pour avril 2015.

La centrale d'Ivry est la première dans ce processus et sera suivie par les centrales de Grenelle, puis de Vaugirard et enfin de Bercy.

XVI. Proposition d'affectation du résultat

Votre Conseil d'Administration vous propose d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 36 537 303,44 euros :

- Distribution de dividendes aux actionnaires 6 038 620 €
- Report à nouveau du solde 30 498 683,44 € Soit un dividende de 3,50 € par action.

XVII. Informations environnementales, sociales et sociétales selon l'article (art L. 225-102-1 du Code de commerce)

1. Informations sociales

1.A. Emploi

Les effectifs ci-après portent sur l'ensemble des salariés ayant un contrat de travail avec CPCU (hors stagiaires).

1.A.1. L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par zone géographique et par âge

Effectif total	2014					2013				2012				
	Cadre	Maîtrise	Exé.	Total	Cadre	Maîtrise	Exé.	Total	Cadre	Maîtrise	Exé.	Total		
CDI	140	333	54	527	139	334	55	528	141	325	63	529		
CDD	1	1	0	2	2	0	0	2	0	0	0	0		
Alternants	9	15	13	37	6	14	16	36	18	13	18	49		
TOTAL	150	349	67	566	147	348	71	566	159	338	81	578		

Taux de CDI 93%.

Les effectifs sont stables entre 2013 et 2014.

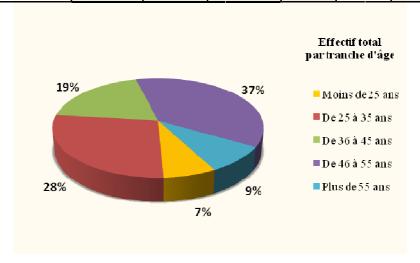
Le nombre de contrats en alternance au 31 décembre 2014 est de 37 (36 à fin 2013), soit un taux de 6% de l'effectif moyen mensuel en CDI (équivalent temps plein).

Effectif total par		2014			2013		2012			
sexe	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	
CDI	93	434	527	91	437	528	91	438	529	
CDD	1	1	2	2	0	2				
Alternants	10	27	37	9	27	36	11	38	49	
TOTAL	104	462	566	102	464	566	102	476	578	

Effectif total par	2014				2013					2012					
zone géographique	Paris	St Ouen	Ivry	Vitry	Total	Paris *	St Ouen	Ivry	Vitry	Total	Paris *	St Ouen	Ivry	Vitry	Total
Effectifs CDI	386	96	24	21	527	389	94	25	17	525	396	94	22	17	529
CDD + Alternants	28	5	1	5	39	29	6	0	6	41	37	5	0	7	49
TOTAL	414	101	25	26	566	418	100	25	23	566	433	99	22	24	578

^{*} Paris regroupe la centrale de Bercy, la centrale de Vaugirard, la centrale de Grenelle et le siège social

Effectif total par			2014		2013	2012
âge	Cadre	Maîtrise	Exécution	Total	Total	Total
Moins de 25 ans	9	16	15	40	39	50
De 25 à 35 ans	35	79	42	156	154	154
De 36 à 45 ans	19	83	7	109	104	111
De 46 à 55 ans	66	143	2	211	235	228
Plus de 55 ans	21	28	1	50	34	35
TOTAL	150	349	67	566	566	578



1.A.2. Les embauches et les licenciements

					2013		20	12				
		Départs										
	Nbre em- bauches	Licencie- ments	Départs en retraite	Démis- sions	Fins de contrat	Mobilités Groupe	Autres	Total	Nbre embau -ches	Nbre Départs	Nbre embau -ches	Nbre licencie- ments
CDI	24	0	17	3	0	2	4	26	17	25	30	0
CDD	1	0	0	0	18	1	0	19	1	0	0	0
Alternants	22	1	0	1	1	0	0	3	23	32	27	0
TOTAL	47	1	17	4	19	3	4	48	41	57	57	0

Taux de turnover 2014 : 8,4 %.

nents

ns

ıtrat

Groupe

uses

Les embauches en CDI r

- 7 recrutements de jeunes issus de l'alternance,
- 5 recrutements issus de la mobilité au sein du Groupe GDF SUEZ,
- 12 recrutements extérieurs.

La mobilité interne CPCU a porté sur 26 emplois.

Au global, 14% des candidats retenus sont des femmes.

1.A.3. Les rémunérations et leur évolution

Rémunération –	20	14	20	13	2	012
Brut moyen mensuel* en €	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Salariés CDI	504	4 382	508	4 430	505	4 219
Femmes	90	4 253	83	4 128	89	3 961
Maîtrise	61	3 631	54	3 574	57	3 377
Cadre	29	5 545	29	5 159	32	5 001
Hommes	414	4 410	425	4 489	416	4 275
Exécution	43	2 849	49	2 869	48	2 838
Maîtrise	265	4 108	269	4 226	265	4 033
Cadre	106	5 800	107	5 892	103	5 564

^{*} Montant moyen mensuel calculé sur la base de l'effectif permanent.

La rémunération brute mensuelle moyenne prend en compte le versement de l'intéressement et de la participation pour les salariés qui ont opté pour ce versement.

1.B. Organisation du travail

1.B.1. L'organisation du temps de travail

Durée et conditions			2014		2013	2012
	Cadre	Maîtrise	Exécution	Total	Total	Total
Nombre d'heures travaillées*	274 862	629 079	108 092	1 012 033	1 027 194	1 040 043
Heures supplémentaires	0	14 369	2 385	16 754	20 097	20 025
Heures récupérées sur H.S.	0	6 295	1 444	7 739	7 161	5 321
Heures récupérées sur astreinte	954	1 677	12	2 643	1 859	1 722
Heures récupérées sur jours fériés	446	1 530	294	2 270	3 361	3 701
Nbre de salariés ayant bénéficié d'un repos compensateur (récupération)	28	193	44	265	251	272
Nbre de salariés à temps partiel	2	5	0	7	6	9
Nbre de salariés ayant bénéficié tout au long de l'année de 2 jours de repos hebdomadaire consécutifs			Tout le personn	nel		
Nombre de jours de congés annuels				26+1	26+1	26+1
Nombre de jours fériés et de jours de j	pont payés			10	10	10

^{*}Nombre d'heures contractuelles x 12 x le nombre de salariés en équivalent temps plein sur l'année du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Il est à noter une baisse des heures supplémentaires due notamment à la baisse des interventions en astreinte et du nombre des arrêts de réseaux sur 2014.

1.B.2. L'absentéisme

N 1 1 11 11 11 11		20	2013	2012		
Nombre jours d'absence*	Cadre	Maîtrise	Exécution	Total	Total	Total
Maladie	894	3 971	437	5 301	4 469	4 274
Taux d'absence (y compris longue maladie) **	2,28%	4,42%	2,83%	3,67%	3,04%	2,88%
Accident de travail et de trajet	19	95	76	190	347	696
Taux d'absence **	0,05%	0,11%	0,38%	0,13%	0,24%	0,48%
Maternité	236	89	0	325	546	596
Congés autorisés	259	465,5	90	814,5	912	1 882
Congés autres causes	347,5	1585,5	298	2231	1926	1 856

^{*} Jours d'absence en jours ouvrés

Le taux d'absence a augmenté par rapport à 2013 pour les raisons suivantes :

- 4 personnes ont été mises en longue maladie (fin 2013, il n'y en avait aucune) représentant 919 jours, soit 17,33% du total 2014,
- 10 salariés ont eu plus de 100 jours d'arrêt (pathologies lourdes), représentant 1766 jours, soit 33% du total 2014.

1.C. Relations sociales

Les accords suivants ont été signés en 2014 :

- accord d'entreprise relatif aux mesures d'augmentations individuelles au titre de l'année 2014.
- accord d'entreprise relatif à la prorogation des mandats des membres des CHSCT jusqu'au 31 mai 2014,
- avenant au protocole d'accord du 16 juin 2006 relatif à la prime dite « avantage en nature CPCU »,
- accord d'intéressement applicable sur les exercices 2014 à 2016,
- avenant n° 6 à l'accord du 18 janvier 2000 sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, visant à déterminer l'aménagement du travail des cadres travaillant en service continu et définir les modalités de rémunération afférentes.

Un mouvement de grève a eu lieu les 9 et 10 décembre 2014. Les revendications portaient sur l'application de primes et indemnités, plus globalement, sur la revalorisation du pouvoir d'achat des salariés de CPCU. Au terme du mouvement, un protocole de fin de conflit a acté les négociations à engager avec les partenaires sociaux. Ces négociations porteront sur la revalorisation de primes (indemnité travaux incommodes, pénibles et salissants, prime support aux opérationnels, accompagnement du départ en retraite notamment). Elles aboutiront début 2015.

^{**} Le taux est égal au nombre de jours ouvrés d'absence multiplié par 7 h et divisé par le nombre d'heures travaillées théoriques

1.D. Santé et sécurité

1.D.1. Les conditions de santé et de sécurité au travail sont une priorité pour CPCU compte tenu de son activité. Elles sont suivies et animées par le biais d'une organisation dédiée qui se décline comme suit :

- un service de santé au travail constitué d'un médecin, travaillant 3 jours par semaine pour l'entreprise, assisté d'une infirmière diplômée d'État à temps plein. Ce service dispose de locaux dédiés au siège social de l'entreprise ainsi que sur le site de Saint-Ouen,
- une assistante sociale,
- une direction QSE, dont des préventeurs conseils sont affectés aux différents sites de production et structures opérationnelles,
- un comité médico-social, composé et animé par la DRH, le médecin du travail et l'assistante sociale, se réunissant tous les trimestres et visant à étudier les cas de salariés en situation de difficultés personnelles et/ou professionnelles,
- deux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail intervenant sur des périmètres bien définis :
 - CHSCT Exploitation dédié à la production,
 - CHSCT Tour de Lyon Réseau Ingénierie Développement dédié à l'ensemble des autres services,
- une instance de coordination des CHST présidée par le Directeur Général.

Une maladie professionnelle a été déclarée à la Sécurité Sociale au cours de l'année 2014, pour un agent en activité et concerne une affection péri-articulaire provoquée par certains gestes et postures de travail.

Au 31 décembre 2014, le taux de fréquence¹ atteint 15,2 (12 accidents du travail avec arrêts depuis le début de l'année). Le taux de gravité² est de 0,29. L'objectif 2014 fixé est de 8,5 pour le taux de fréquence est de 0,25 pour le taux de gravité.

CPCU n'est donc pas conforme à ses objectifs.

On constate cependant une amélioration du nombre de jours d'arrêt par accidents de travail : 20 en 2014 pour 40 en 2013 et 84 en 2012.

1.D.2. Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

RAS

1.D.3. Les statistiques relatives aux accidents du travail ne sont pas satisfaisantes et demeurent une préoccupation du management

Ce point est explicité au paragraphe III du présent rapport.

⁽¹⁾ Nombre d'accidents de travail déclarés survenus dans l'année considérée, avec arrêt d'au moins un jour, et d'accidents mortels de travail multiplié par 1 million, rapporté au nombre d'heures travaillées.

⁽²⁾ Nombre de jours d'arrêt dans l'année suite à un accident de travail survenu dans l'année et antérieurement à l'année considérée multiplié par mille, rapporté au nombre d'heures réellement travaillées.

1.E. Formation

1.E.1. Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Le plan de formation 2014 a répondu aux enjeux de l'entreprise. Il résulte des travaux menés par la Direction des Ressources Humaines (DRH) en lien avec les orientations d'entreprise.

Des axes de formation prioritaires ont ainsi été définis :

- accompagner les évolutions technologiques,
- renforcer notre politique Sécurité,
- développer les compétences des collaborateurs afin de préparer l'avenir de l'entreprise.

Ces orientations de formation s'inscrivent dans la continuité des travaux réalisés par la Direction des Ressources Humaines, notamment sur le plan d'adaptation et l'analyse prospective de la GPEC. En effet, la GPEC constitue un cadre de référence pour l'élaboration du plan de formation 2014 – 2016 pour l'ensemble des directions de CPCU.

Elle a permis d'identifier les métiers et les emplois très impactés par des départs importants dans les prochaines années ainsi que les compétences à renouveler ou à acquérir pour faciliter l'adaptation des collaborateurs aux nouvelles technologies mises en place à CPCU.

Notre priorité est de renforcer l'impact de la formation sur la performance de nos collaborateurs.

1.E.2. Le nombre total d'heures de formation et montant consacré à la formation continue

En 2014, 12 531 heures (14 063 heures en 2013) ont été consacrées à la formation dont 3 561 heures à la sécurité (5 496 heures en 2013) et 6 250 heures aux formations métiers (5 860 heures en 2013).

Pour 2014, les dépenses globales de formation continue (dépenses libératoires et non libératoires) représentent 3,96% de la masse salariale (3,66% en 2013).

L'augmentation des heures de formation métiers répond aux nouveaux besoins de l'entreprise pour les formations « gaz » et « granulés de bois ». En 2013, un nombre d'heures plus important avait été réalisé du fait de formations liées à la sécurité (VPS, cellule de crise, gérer les entreprises extérieures ; sensibilisation amiante) à destination de populations ciblées.

1.F. Égalité de traitement

CPCU poursuit son engagement comme entreprise citoyenne et socialement responsable, acteur du développement territorial et de soutien au monde associatif.

1.F.1. La politique de lutte contre les discriminations

L'ensemble des acteurs de l'entreprise est associé pour faire de la diversité et de l'égalité des chances une évidence pour tous.

La politique de lutte contre les discriminations s'est portée sur les thèmes suivants :

<u>Diversité</u>:

Existence d'un référent diversité en la personne du DRH et du numéro d'écoute confidentiel, anonyme et gratuit à l'intention des salariés qui le souhaitent.

Procédure de recrutement :

CPCU s'engage à suivre très étroitement toutes les candidatures. Une vigilance toute particulière est portée afin que les candidats soient recrutés sur leurs seules compétences. Des supports d'entretien sont systématiquement complétés par les managers pour justifier de leur refus ou de leur accord sur une candidature.

Responsabilité sociale d'entreprise (RSE):

Des actions de sensibilisation sur le thème de la non-discrimination sont inscrites au plan de formation. Des petits déjeuners ont eu lieu sur le thème de la diversité, notamment durant la semaine de la diversité de la Branche Energie Services durant la semaine du 22 septembre.

Présence à des salons :

- Salon de la Diversité.
- Forum et Fête de l'Alternance,
- Rencontres de l'Alternance et des Jobs organisées par Plaine Commune,
- Journée de la diversité et de l'égalité professionnelle avec FACE Paris,
- Forum Paris Pour l'Emploi avec deux stands dont un stand dans la partie Handicap.

1.F.2. Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Dans le cadre de l'accord "Egalité Professionnelle Homme/Femme" signé en 2012, des actions ont été menées en 2014 dans les domaines suivants :

<u>Manifestations</u>:

- Manifestations « Elles bougent » à la Préfecture de Paris,
- Salon Mixité et Alternance avec Face et les missions locales du 75 et 92 pour ouvrir les diplômes de chaudronniers et de techniciens en génie climatique à des jeunes femmes,
- Journée de la Diversité et de l'Egalité Professionnelle à la Mairie de Puteaux.

Recrutement:

- Présentation de CV de candidatures représentatives de la mixité,
- Au global, 14% des personnes recrutées en 2014 sont des femmes.

<u>Egalité salariale</u>:

Une attention particulière a été portée lors de l'attribution des augmentations individuelles (suite à avancements ou promotions) en s'appuyant sur une analyse de la

répartition par sexe et par catégorie socioprofessionnelle.

Au 31 décembre 2014, CPCU compte 104 femmes, soit 18,37% de l'effectif global (566). Sur ces 104 femmes, 33% sont des cadres.

Le pourcentage de dirigeantes au sein du COMEX est de 50%.

1.F.3. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

L'accord d'entreprise à durée déterminée (2013 à 2015) a défini le plan d'actions en matière de recrutement, de gestion de carrière, de maintien dans l'emploi et de collaboration avec le secteur protégé. Il a été validé par la DIRECCTE en mai 2013.

Dans le cadre de cet accord, CPCU continue ses actions visant à sensibiliser les salariés afin que le handicap soit mieux compris et accepté, à soutenir l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et à l'aménagement des postes de travail.

Le recours aux Établissements de Services d'Aide par le Travail (ESAT) est très encouragé (récupération de papier, préparation de buffet, service de coursier, mission administrative de renfort ponctuel, etc.). Un marché avec l'ESAT les Muguets a été signé pour l'entretien de nos espaces verts sur l'ensemble de nos sites.

La semaine du Handicap a eu lieu du 17 au 21 novembre 2014. A cette occasion, CPCU a lancé un concours photo sur le thème « votre représentation du handicap » à l'attention des salariés de l'entreprise. Les photos des participants ont été exposées lors de deux petits déjeuners qui se sont déroulés sur le site de Saint-Ouen le 18 novembre et sur le site de Bercy le 20 novembre. La remise des prix a eu lieu le 20 novembre par le Directeur Général, Marc Barrier.

Une activité de sensibilisation « Bulles sensorielles » a été organisée sur le site de Bercy le 19 novembre.

Enfin, pour atteindre ses objectifs de recrutement, CPCU a participé :

- à un Handicafé, organisé par Plaine Commune,
- au salon Paris Pour l'emploi, avec deux stands, multisectoriel et handicap,
- au Pass pour l'emploi,
- à Handy Recrut.

Nombre travailleurs handicapés

	2014				2013				2012			•
_	Cadre	Maitrise	Exé.	Total	Cadre	Maitrise	Exé.	Total	Cadre	Maitrise	Exé.	Total
Nombre d'unités travailleurs handicapés*	4,00	24,35	0	28,35	4,00	22,56	0	26,56	2,16	20,44	0	22,60
Nombre d'incapacités à la suite d'accidents du travail intervenus dans l'entreprise (taux supérieur ou égal à 10%) (cumulé)	1	6	0	7	1	6	0	7	2	5	0	7

^{*}Conformément à la déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés.

Chaque salarié handicapé est comptabilisé pour une unité lors de la déclaration annuelle, sauf :

- un salarié dont le temps de travail est inférieur à 50% est comptabilisé pour 0,5,
- un salarié qui n'a pas été présent toute l'année est comptabilisé au prorata du temps passé,
- un salarié dont le titre de bénéficiaire de la loi n'a pas été valide toute l'année est comptabilisé au prorata de la durée de la validité de son titre.
 - Soit pour 2014 : un pourcentage de 5,09% de l'effectif ETP de 556,05.
 - Soit pour 2013 : un pourcentage de 4,71% de l'effectif ETP de 564,38.

1.G. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives :

1.G.1. Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

CPCU développe, en concertation avec les organisations syndicales représentatives, un agenda social pour l'année, prévoyant des concertations, des négociations, des groupes de travail sur diverses thématiques.

Deux accords signés en juin 2011, l'un sur les moyens syndicaux et l'autre sur les moyens de fonctionnement des Instances Représentatives du Personnel (IRP), permettent aux représentants du personnel de disposer de moyens conventionnels supérieurs aux moyens légaux (ex : heures de délégations et moyens financiers attribués annuellement aux sections syndicales représentatives).

1.G.2. À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

Les mesures prises par CPCU sont indiquées dans le paragraphe 1.F. ci-dessus.

2. Informations sociétales

2.A. Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société¹

2.A.1. En matière d'emploi et de développement régional

Les impacts des dépenses de CPCU (en masse salariale, en achats divers et en impôts et taxes) et de ses plus-values, sur l'économie locale (de façon directe, indirecte ou induite) sont estimés à la création, pour chaque emploi de CPCU :

- de 3,2 autres emplois (indirects et induits) dans la zone d'emploi de Paris (définition de l'INSEE),
- de 11,3 autres emplois (indirects et induits) sur la totalité de la France.

Ainsi, au global, le réseau de chaleur de Paris soutient environ 2 400 emplois localement et 6 500 sur la totalité de la France.

Le Produit Intérieur Brut réalisé par CPCU est évalué à 137 M€ annuellement et génère un PIB local de 273 M€ et de 537 M€ sur la France.

2.A.2. Sur les populations riveraines ou locales

Environ 39% des 6 487 emplois soutenus grâce à l'activité de CPCU se situent à l'échelle locale (zone d'emploi de Paris), soit 2405 emplois.

2.B. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Actions de partenariat dans le domaine social

CPCU est membre du Conseil d'Administration de FACE Paris. Courant 2014, elle a poursuivi sa collaboration avec FACE sous la forme d'aide à la recherche d'emploi à des salariés au RSA. En lien avec cette démarche, deux personnes ont été coachées sur du long terme (aide à la rédaction de CV, simulation d'entretien, accompagnement dans la recherche, etc.).

Enfin, CPCU a participé au salon Paris Métropole pour l'emploi des jeunes et l'égalité des chances à la Grande Halle de La Villette avec deux stands, l'un sur le secteur multisectoriel, l'autre sur la partie handicap.

CPCU accueille régulièrement des stagiaires de l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris.

Actions de partenariat avec des associations

CPCU a notamment des engagements avec :

• Passerelle 93

¹ Etude d'impact réalisée par Utopies sur la base des données d'achat, de la masse salariale et des résultats de l'année 2013.

Participation à des institutions

CPCU est:

• Membre de FACE Paris

2.C. Prestataires, sous-traitants et fournisseurs

2.C.1. La prise en compte, dans la politique d'achats, des enjeux sociaux et environnementaux est faite via la sélection des candidats répondant aux appels d'offres

Les documents demandés aux candidats sont notamment :

- la page dûment complétée et signée du « Manuel des prescriptions Qualité/Santé/Sécurité et Environnement, à l'usage des entreprises extérieures »,
- une note portant sur l'organisation et les moyens de l'entreprise en matière de sécurité et de protection de la santé,
- une note portant sur l'organisation et les moyens de l'entreprise en matière de sécurité ainsi que les indicateurs accidents de travail (taux de fréquence et taux de gravité) de l'entreprise,
- les certificats de qualité attestant de la capacité du candidat à appliquer des mesures de gestion environnementale pour l'exécution des marchés de travaux ou de services qui le justifient,
- l'engagement aux « 9 règles qui sauvent ».

Ces documents sont étudiés et pris en compte dans l'acceptation des candidats.

Dans les critères de notation de l'appel d'offres, sont pris en compte les critères QSE applicables au dossier considéré et toute note inférieure à la moyenne vaut élimination.

2.C.2. L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les prestataires, les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Le montant de la sous-traitance chez CPCU est 1 294 680 € au sens de la loi n°75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance.

Dans une démarche d'amélioration continue, CPCU évalue la bonne application par l'entreprise du « Cahier des prescriptions Santé/Sécurité et Environnement » par la mise en place d'audits. CPCU communique les résultats de ces évaluations à l'entreprise qui doit, le cas échéant, mettre en œuvre des actions correctives adaptées.

Enfin, la Ville de Paris réalise des audits dans le cadre du 6^{ème} protocole de bonne tenue des chantiers qui donne lieu à des évaluations envoyées aux fournisseurs, prestataires et sous-traitants, ainsi qu'à CPCU.

2.D. Loyauté des pratiques

CPCU se conforme aux engagements et principes du Groupe GDF SUEZ en la matière, contenus dans la Charte éthique accessible via Internet.

3. Informations environnementales

CPCU est confrontée aux principaux enjeux environnementaux suivants : la climatologie,

la qualité et la disponibilité des ressources naturelles. Si le métier de CPCU génère des améliorations sur la qualité de vie de ses clients et usagers, il a un impact sur les milieux et ressources naturelles que CPCU s'attache à mesurer et à réduire.

La législation liée à l'environnement évolue en permanence imposant à l'ensemble des acteurs économiques et aux entreprises en particulier, des exigences croissantes. L'évolution de ces réglementations impacte CPCU sur l'ensemble de ses activités.

CPCU met en œuvre une politique environnementale et un système de management qui constituent des indicateurs pertinents pour juger la performance environnementale.

3.A. Politique générale en matière environnementale

3.A.1. Les questions environnementales sont gérées de manière intégrée avec celles relatives à la sécurité et la santé dans une Direction rattachée à la Direction Générale

Cette Direction Qualité, Sécurité, Environnement (QSE), avec les préventeurs conseils dédiés aux différents sites, a pour mission d'assurer la gestion du Système de Management Intégré de CPCU. Afin d'assurer un contrôle tout au long de l'année, elle organise des audits internes sur les différents sites et secteurs d'activité.

CPCU a inscrit sa démarche environnementale dans une approche plus globale qui a fait l'objet, en décembre 2009, d'une certification intégrée ISO 14001 version 2004 (Environnement), ISO 9001 version 2008 (Qualité) et OHSAS 18001 version 2007 (Sécurité) pour ses activités de production d'énergies thermique et électrique et de transport, distribution et livraison de chaleur par réseaux urbains.

Des audits annuels s'assurent du bon respect des procédures. Celui de 2014, comme ceux des années précédentes, s'est conclu positivement.

3.A.2. Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

La Direction Générale édite au début de chaque année la «Stratégie et Politique QSE de CPCU». Ce document reprend les grands thèmes et objectifs de CPCU en termes de qualité, santé, sécurité et environnement qui sont déclinés par chaque Direction auprès des salariés. Ces objectifs sont ensuite rappelés tout au long de l'année par les managers et les préventeurs conseils lors de réunions ponctuelles (quarts d'heure sécurité et causeries).

La communication sur le thème de l'environnement est également abordée par le biais de journaux internes et de flashs d'informations.

Les préventeurs conseils affectés aux différents sites contribuent en continu à la sensibilisation du personnel sur le thème de l'environnement.

Le service formation gère les formations spécifiques à l'environnement pour l'ensemble des salariés.

3.A.3. Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Le personnel CPCU est formé à la prévention de ces risques de manière théorique et cette formation est testée régulièrement par des exercices.

Un Protocole de partenariat entre la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et CPCU traite de l'information réciproque, de la formation et définit un programme d'exercices annuels communs.

Deux fois par an, CPCU réalise des exercices de gestion de crise qui permettent de renforcer son organisation en lien avec la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et le Groupe GDF SUEZ.

Chaque site de production dispose d'un Plan d'Opération Interne (POI) ou d'un Plan d'Intervention et de Sécurité (PIS), définissant l'organisation et les moyens de secours pour différents scénarii d'accidents. Pour compléter ces dispositifs, CPCU a rédigé une fiche réflexe pour chaque risque identifié.

En exploitation courante, CPCU surveille en continu les émissions atmosphériques de ses sites de production par l'intermédiaire de dispositifs référencés (VALERI) et corrige, le cas échéant, toute dérive constatée.

Afin d'éviter tout risque de pollution de Seine, le fioul lourd TTBTS est acheminé jusqu'aux centrales de production CPCU par des barges double coque.

3.A.4. Aucune provision et garantie pour risques en matière d'environnement n'apparaît nécessaire dans les comptes du Groupe CPCU

3.B. Pollution et gestion des déchets

3.B.1. Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Deux chaudières de la centrale fioul de Grenelle modernisées en 2007, la centrale gaz de Saint-Ouen ainsi que les deux cogénérations répondent aux niveaux d'émissions imposés par la directive européenne sur les émissions industrielles qui rentreront en vigueur le 1er janvier 2016.

La centrale charbon de Saint-Ouen a fait l'objet d'investissements très importants afin de réduire les émissions d'oxydes d'azote de soufre et de poussières et d'être conforme aux normes applicables. Compte tenu de ces investissements et du retour d'expérience, la centrale charbon sera en mesure de satisfaire aux normes environnementales au 1^{er} janvier 2016.

Les centrales fioul sont en cours d'adaptation pour répondre aux normes 2016, en concertation avec les services de la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie).

Ce projet d'une grande ampleur permettra de diminuer significativement l'usage du fioul et de réduire les émissions de NOx, SO_2 et poussières (application de la directive IED de novembre 2010).

Les résultats attendus sont les suivants :

- \cdot NO_x: réduction de 85% (100 mg/Nm3 vs 650 mg/Nm3),
- · SO₂: réduction de 98% (15 mg/Nm3 vs 900 mg/Nm3),
- · Poussières : réduction de 90% (5 mg/Nm3 vs 50 mg/Nm3).

La qualité des rejets aqueux en réseau d'assainissement ou en Seine a fait l'objet d'améliorations significatives, notamment avec le remplacement de systèmes de traitement d'eau à décarbonatation par des dispositifs à ultrafiltration et osmose inverse et par le traitement des effluents avant rejet.

CPCU s'est associée, début 2011, avec le bureau d'études LLT (Leroux et Lotz

Technologies), les laboratoires du CNRS, LRGP (Laboratoire Réactions et Génie des Procédés) et ICARE (Institut de Combustion Aérothermique Réactivité et Environnement), ainsi qu'avec le constructeur de membranes Polymem dans le projet CO₂ EnergieCapt. Sélectionné par l'Agence Nationale de la Recherche, doté d'un budget de 6,1 M€, subventionné à hauteur de 1,26 M€, ce projet vise à tester sur une chaudière existante un procédé de captage du CO₂ en sortie de cheminée. La mise en service du pilote a été réalisée sur le site de Saint-Ouen en juillet 2013. Les essais se poursuivront jusqu'à fin 2015 avant le transfert du pilote sur une chaudière biomasse sur le site de LLT à Nantes.

3.B.2. Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

L'ensemble des déchets générés par site sont tracés sur un registre des déchets. Les Bordereaux de Suivi des Déchets (BSD) assurent la traçabilité des déchets dangereux et des déchets issus des process.

Des bilans sont établis annuellement.

En ce qui concerne le site au charbon de Saint-Ouen, 100% des mâchefers et 90% des cendres issus de la combustion du charbon sont valorisés.

3.B.3. La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité est un souci majeur pour CPCU

Les sites de production sont implantés en milieu urbain. Par conséquent, CPCU est très attentive à la problématique des nuisances sonores.

Les études réalisées sur ces sites n'ont pas mis en évidence d'anomalies hormis la centrale de Saint-Ouen pour laquelle le nouveau quartier des Docks impose de nouvelles contraintes. De ce fait, CPCU a décidé d'intégrer un plan d'actions correctives dans les travaux d'aménagement du site liés à la co-combustion.

Conformément au règlement de voirie de la Ville de Paris du 12 décembre 2006 et au 6^{ème} protocole de bonne tenue des chantiers, les chantiers réalisés sur le réseau de distribution sont organisés et équipés de manière à réduire au minimum les bruits susceptibles de troubler la tranquillité des riverains et des usagers du domaine public.

3.C. Utilisation durable des ressources

3.C.1. La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

L'utilisation principale de l'eau chez CPCU sert à l'alimentation des chaudières pour la production de vapeur. Des installations de production d'eau d'appoint alimentées en eau de Seine sont nécessaires pour compléter les retours des condensats. Un programme d'actions transversales (programme d'entretien du réseau de retour d'eau, optimisation de l'utilisation de l'eau dans les centrales, etc.) a pour objectif d'améliorer le taux de restitution des retours des condensats en centrales de production afin de limiter le pompage d'eau de surface et ainsi les rejets associés.

Près de 50% de la production d'eau est issue de chaînes de production d'eau déminéralisée par échange d'ions et 25% à partir d'unités d'osmose inverse. L'utilisation de ces deux types d'eau limite le rejet des matières en suspension vers le réseau d'assainissement et permet de réduire d'au moins 8% les purges des chaudières.

Une centrifugation des boues de décarbonatation est mise en œuvre depuis 2003, réduisant ainsi les rejets de matières en suspension vers le réseau d'assainissement.

3.C.2. La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation

Des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique sont menées aussi bien au niveau des installations de production et de distribution qu'au niveau de la consommation des immeubles raccordés :

• les Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

En application de la loi du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique, CPCU est soumise à obligation d'économies d'énergie en tant que vendeur de chaleur à des consommateurs finals pour plus de 400 GWh par an pour la 2ème période du dispositif, du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2014.

La 2ème période définie par le décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010 a été prolongée d'un an et couvre les années 2011 à 2014, sur la base des ventes des exercices 2010 à 2013. Sur cette période, les ventes s'élèvent à 19 TWh, soit par application du coefficient de 0,103 kWh cumac/kWh vendu, une obligation de 1 948 GWh cumac.

Afin de répondre à cet objectif, des actions d'économies d'énergie sont menées par des travaux sur le réseau de distribution (les sites de production étant exclus du dispositif car soumis au système d'échange de quotas de CO_2) et par l'accompagnement de nos clients concernant les travaux d'économies d'énergie sur leurs propres installations.

Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) validés et en attente de certification par le pôle national des CEE (PNCEE) pour la 2ème période s'élèvent respectivement à 1 100 GWh et 446 GWh cumac. Ces CEE ont été obtenus majoritairement sur les opérations standardisées suivantes :

- le raccordement d'un bâtiment résidentiel à un réseau alimenté ENR (BAR-TH-37),
- le raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau alimenté ENR (BAR-TH-27),
- la réhabilitation d'un poste résidentiel (RES-CH-04).

Le différentiel entre le niveau d'obligations et les certificats générés par CPCU a été obtenu par l'achat de 892 MWh cumac afin de respecter ses obligations.

La 3ème période de fonctionnement du dispositif des CEE va démarrer le 1er janvier 2015 pour une période de 3 ans. Le dispositif retenu pour cette nouvelle période va induire une augmentation de près de 60% du niveau d'obligation de CPCU avec un coefficient passant de 0,103 à 0,186 kWh cumac/kWh vendu, soit un volume de CEE de 800 MWh cumac/an à réaliser. Cette augmentation du niveau d'obligation va obliger CPCU à multiplier les opérations d'efficacité énergétique et/ou procéder à l'achat de CEE sur le marché.

• la modernisation du réseau vapeur/condensats

Pour garantir la longévité du réseau structurant, certains de ces éléments font l'objet de travaux de modernisation, à raison de plusieurs km par an, essentiellement sur le calorifugeage de la tuyauterie vapeur et sur la tuyauterie de retour des condensats. Ces actions se traduisent par une réduction des déperditions thermiques et des fuites de condensats.

Des campagnes d'inspection par thermographie infrarouge permettent d'identifier les désordres et d'en faciliter la localisation. Jusque-là, cette méthode a permis de contrôler l'ensemble du réseau sur des cycles de trois ans. En 2014, l'ensemble du réseau a été contrôlé.

• le développement des boucles d'eau chaude

Désormais, les grands secteurs en développement sont desservis en chaleur par des boucles d'eau chaude à moins de 110°C, depuis une station d'échange principale vapeur/eau. Ce mode de distribution locale de chaleur se caractérise par une meilleure efficacité énergétique globale et se révèle parfaitement adapté à la valorisation de la ressource géothermique.

L'inertie thermique d'un réseau d'eau chaude permet de lisser les pointes de consommation et ainsi de limiter le recours aux moyens de production de pointe.

Son association avec le réseau vapeur structurant permet de bénéficier de leurs avantages respectifs. C'est pourquoi est envisagé un programme à long terme de substitution des éléments non structurants du réseau vapeur par des boucles d'eau chaude.

CPCU gère, à fin 2014, 19 boucles d'eau chaude après la mise en service des boucles d'eau chaude PNE et Pré Saint-Gervais pour une puissance souscrite de 300 MW.

• les améliorations techniques

- les nouveaux réseaux de diamètres importants destinés au transport de vapeur sont désormais réalisés en canalisations en double enveloppe étanche sous vide, dont les dépenditions sont de 30% inférieures à celles d'un caniveau classique,
- le feeder de 9 km dans l'Est Parisien qui chemine en parallèle du tramway T3 a bénéficié d'une innovation technologique avec, en complément des canalisations

vapeur et eau classiques, la mise en œuvre d'un troisième tube dédié à la récupération des purges de la canalisation vapeur pour valorisation dans les stations d'échanges des boucles d'eau chaudes.

• la maîtrise de la demande de chaleur

CPCU accompagne ses clients dans la rénovation de leurs installations afin qu'ils réduisent leur consommation d'énergie. Pour cela, le plan HARMONIZ de maîtrise de la demande de chaleur se décline en 3 phases :

- diagnostic énergétique,
- estimation des coûts et aide au financement et à la réalisation des travaux,
- validation des performances.

La rénovation des postes de livraison et l'optimisation énergétique des installations secondaires engendrent, selon la situation initiale du site, une réduction de consommation qui peut atteindre 10%.

En 2014, le nombre global d'opérations réalisées s'élève à 228 sur le périmètre de la concession.

En tant que prescriptrice, CPCU s'est engagée avec ses partenaires, les Sociétés labellisées

« Vapeur Maîtrisée » pour l'installation et les services en efficacité énergétique, à promouvoir des améliorations sur les équipements de chauffage et la mise en place de contrats de gestion d'énergie avec engagement de résultats d'économies d'énergie sur la durée du contrat.

Pour les accompagner dans cette démarche, CPCU met à la disposition des professionnels, sur son site de Saint-Ouen, une plateforme de formation équipée de différents types de postes de raccordement.

3.C.3. La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

CPCU a pris les mesures suivantes pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables et de récupération :

- recours prioritaire à la vapeur produite par les usines SYCTOM de valorisation des déchets urbains. En année normale, cette énergie locale et fatale évite la consommation de 260 000 tonnes d'équivalent pétrole (TEP) et l'émission de 800 000 tonnes de CO₂. Sur l'année 2014, la part de vapeur issue de l'incinération des ordures ménagères livrée sur le réseau a représenté 49% de la quantité totale,
- utilisation de centrales de cogénération au gaz implantées au cœur des lieux de consommation d'électricité. Ces installations évitent des pertes sur les réseaux de transport électrique tout en sécurisant leur fonctionnement. Le rendement des installations de cogénération de Saint-Ouen et Vitry-sur-Seine est supérieur de 20% à celui des procédés classiques de production de chaleur et d'électricité.
 - Pour continuer à fonctionner avec les turbines, CPCU et COGE VITRY se sont positionnées sur le marché libre de l'électricité,
- CPCU a pris la décision en septembre 2014 d'être certifiée selon la norme ISO 50001 Système de Management de l'Energie pour juin 2015. Cette certification devrait permettre à CPCU de définir et mettre en œuvre une stratégie énergétique. Les exigences liées à la revue énergétique, par exemple, sont jugées utiles pour réaliser un état des lieux des consommations et des usages, identifier ceux qui sont significatifs et les leviers d'amélioration.

Pour atteindre ses objectifs d'augmentation du taux d'EnR&R dans son mix énergétique, CPCU a lancé différents projets :

• Projet Paris Nord-Est

Une géothermie profonde associée à la création d'un réseau d'eau chaude desservira le nouveau secteur de Paris Nord-Est, mise en service en décembre 2013. Le forage jusqu'au Dogger (- 1 800 m) a été réalisé en 2009. Le procédé de revalorisation de la ressource du Dogger est original puisqu'il associe une production de chaud et de froid au travers de thermo-frigopompes. L'énergie thermique est distribuée au moyen de réseaux caloporteurs en acier pré-isolé. Le réseau d'eau chaude est une boucle constituée de 3 tubes pour alimenter des consommateurs en moyenne et haute températures permettant une récupération optimale de la ressource géothermale. Le réseau d'eau glacée est une boucle classique constituée de 2 tubes.

• Centrale de Saint-Ouen

Le projet de co-combustion à la centrale de Saint-Ouen consiste à diviser par deux l'usage du charbon actuellement utilisé comme combustible en le substituant partiellement par des granulés de bois. Ce projet majeur pour CPCU a pour but de transférer 10% d'énergies fossiles (charbon) en énergies renouvelables (bois) (EnR) à compter de 2015, afin d'atteindre 50% d'EnR dans le mix énergétique.

• Biocombustible liquide

CPCU a examiné la possibilité d'alimenter certaines de ses chaudières fioul par du biocarburant afin de s'assurer du franchissement des 50% d'énergies renouvelables et de récupération en toutes circonstances (grand froid, problèmes techniques à Saint-Ouen ou sur une UIOM du SYCTOM, etc.). La combustion de biocarburant au niveau des centrales de Bercy et de Grenelle est envisagée.

Différents types de biocombustibles liquides ont été et vont être testés sur les chaudières CPCU.

3.C.4. L'utilisation des sols

De par son activité, CPCU n'utilise pas de ressource du sol hormis l'implantation des sites géothermiques. Pour ces installations, la technique du « doublet », qui consiste à forer deux puits est retenue : l'un sert à prélever l'eau, l'autre est destiné à la réinjecter dans la nappe après utilisation afin de préserver la ressource. À cette volonté légitime de ne pas gaspiller l'eau, s'ajoute un impératif technique dans le cas du Bassin Parisien : l'eau des nappes, chargée en sels minéraux, ne peut être rejetée dans le milieu naturel ni dans le réseau d'assainissement, en raison également de débits de pompage trop importants.

3.D. Changement climatique

3.D.1. Les rejets de gaz à effet de serre doivent diminuer avec deux projets

La géothermie de PNE permet d'éviter 17 500 tonnes de CO₂/an.

La co-combustion sur le site de Saint-Ouen permettra de réduire les émissions de CO_2 de l'ordre de 240 000 tonnes/an.

Le passage au gaz des centrales fioul doit réduire les rejets en CO_2 de $50\,000$ tonnes par an.

La procédure d'utilisation des cogénérations permettra une stabilisation des consommations de gaz. Au total, ce sont près de $450\,000$ tonnes de CO_2 dont la production devrait être évitée par CPCU à compter de 2016.

3.D.2. . L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Les réseaux de chaleur constituent une bonne réponse aux conséquences du changement climatique qui, avec un bouquet énergétique vertueux, composé d'énergies locales, renouvelables et de récupération, contribuent à la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Le Préfet de la Région Île-de-France a arrêté le 14 décembre 2012 le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie d'Île-de-France (SRCAE) dont une des trois grandes priorités est le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération, avec un objectif d'augmentation de 40% du nombre d'équivalent logements raccordés d'ici 2020.

Face à l'urgence, CPCU ne relâche pas ses efforts. Engagée depuis longtemps dans la lutte contre le changement climatique et la réduction des énergies fossiles, elle a placé l'efficacité énergétique au cœur de sa mission de service public.

CPCU s'est engagée le 16 octobre 2014 sur des objectifs chiffrés dans le plan Climat Energie de la Ville de Paris soit :

- plus de 25% d'énergies renouvelables et de récupération en 2016 (+ 700 000 Mwh/an d'EnR en 2016),
- moins de 25% de gaz à effet de serre (moins 500 000 t/an de CO₂ en 2016),
- de moins 5 à moins 10% de consommation énergétique par déploiement d'un plan d'action Efficacité Energétique (250 000 à 500 000 Mh/an économisés d'ici 2020).

CPCU s'engage donc sur des objectifs massifs d'utilisation d'énergies renouvelables, de diminution de sa production de CO_2 et de diminution de sa consommation énergétique à isopérimètre et ceci dès 2016.

3.E. Protection de la biodiversité

Les mesures prises pour développer la biodiversité sont limitées. Néanmoins, certaines actions très ponctuelles concourent à la préservation de certaines espèces, comme par exemple les faucons pèlerins qui nichent au sommet des cheminées des sites de production de Grenelle et d'Ivry-sur-Seine.

Données chiffrées 2014

Energies primaires				
Nature	Conso	mmation	Unité	
Vanour IIIOM	Usines SYCTOM	3 672 659	tonnes	
Vapeur UIOM	Total IUOM	3 672 659	tornies	
	Cogé Vitry	897 121		
Gaz	Saint Ouen III	157 219	MWh PCS	
Gaz	Saint Ouen I	325 182	IVIVVII PCS	
	Total Gaz	1 379 522		
Charbon	Saint Ouen II	286 228	tonnes	
Charbon	Total Gaz 1 : Saint Ouen II 2 Total Charbon 2	286 228	tonnes	
	Vaugirard	17 423		
	Grenelle	6 982		
Fioul lourd	Bercy	6 760	tonnes	
Floui lourd	lvry	2 687	tomes	
	кв	20		
	Total Fioul	33 872		

Energies livrées	Vapeur	Electricité produite	
	tonnes	MWh	MWh
Cogé Vitry	812 279	641 700	102 423
St. Ouen III	115 155	91 663	24 309
St. Ouen I	357 134	284 279	-
St. Ouen II	2 125 215	1 691 671	14 939
Vaugirard	232 973	185 447	-
Grenelle	83 899	66 784	-
Bercy	83 349	66 346	-
lvry	32 428	25 813	-
КВ	109	-	
total	3 842 541	3 053 790	141 671

Electricité	Electricité achetée	Electricité produite	Electricité vendue	Electricité consommée
	MWh	MWh	MWh	MWh
Cogé Vitry	6 067	102 423	100 787	7 703
St. Ouen III	3 016	24 309	23 987	3 338
St. Ouen I	-	-	-	-
St. Ouen II	7 335	14 939	245	22 028
Vaugirard	1 400	-	-	1 400
Grenelle	5 929	-	-	5 929
Bercy	1 860	-	-	1 860
lvry	1 078	-	-	1 078
КВ	52	-	-	52
total	26 737	141 671	125 019	43 388

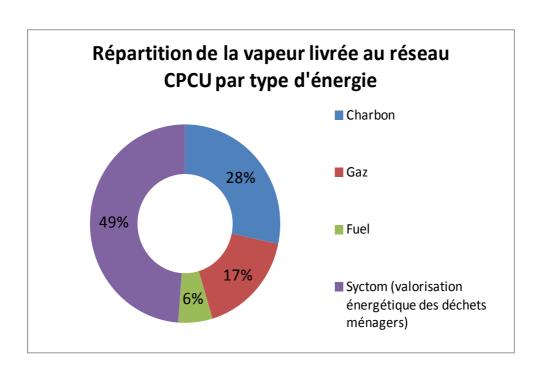
Rejets	CO ₂	SO ₂	NOx	Poussières
atmosphériques	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
Cogé Vitry	162 745	1	85	-
St. Ouen III	28 437	0	15	-
St. Ouen I	58 817	0	19	-
St. Ouen II	664 344	569	368	10
Vaugirard	55 943	194	101	3
Grenelle	22 454	32	23	1
Bercy	21 706	64	38	2
Ivry	8 743	24	16	0
КВ	64	0	0	0
total	1 023 253	884	665	16

Eau prélevée	Prélèvements sur réseaux de distribution (eaux potable et industrielle)	Prélèvements dans les eaux de surface	Total
Cogé Vitry	5 186	1 016 876	1 022 062
St. Ouen	1 390 541	2 052 094	3 442 635
Vaugirard	8 331	-	8 331
Grenelle	26 974	1 184 455	1 211 429
Bercy	2 154	15 706	17 860
lvry	4 796	-	4 796
КВ	-	-	-
total	1 437 982	4 269 131	5 703 415

Déchets produits	tonnes
DIB *	54 636
DIS **	509

Résidus de combustion valorisés	tonnes
Cendres	23 066
Mâchefers	26 867

^{*} Déchets industriels banals. ** Déchets industriels spéciaux



Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC² sous le numéro 3-1050 et de commissaires aux comptes de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le chapitre XVII du Rapport Annuel 2014, intitulé « Informations environnementales, sociales et sociétales selon l'article (art L. 225-102-1 du Code de commerce) », ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la Société, composés des instructions de reporting et des tableaux d'indicateurs envoyés aux contributeurs (ci-après les « Référentiels »).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE);
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de quatre personnes entre janvier et avril 2015 pour une durée d'environ trois semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

² Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Sur la base de ces travaux, et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions RH et QSE, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes3:

- Au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion.
- Au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures de reporting environnemental et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.
 L'échantillon ainsi sélectionné représente 23% du total de la vapeur livrée.

Informations sociales: l'emploi (l'effectif total et répartitions, les embauches et les licenciements), l'organisation du temps de travail, l'absentéisme, les relations sociales (l'organisation du dialogue social), les conditions de santé sécurité au travail, les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles, les politiques mises en œuvre en matière de formation, le nombre total d'heures de formation, la diversité et l'égalité des chances et de traitement (les mesures prises en matière d'égalité homme femme, l'emploi et l'insertion des personnes handicapées, la lutte contre les discriminations).

³ Informations environnementales et sociétales: la pollution et la gestion des déchets (les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol, les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets), l'utilisation durable des ressources et le changement climatique (la consommation d'eau et l'approvisionnement en fonction des contraintes locales, la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétiques et le recours aux énergies renouvelables, la consommation de matière premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation).

⁴ Le site de cogénération de Vitry-sur-Seine

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

Les définitions adoptées pour le reporting des Informations RSE s'appuient sur les référentiels de reporting du groupe GDF
 Suez à l'exception des émissions atmosphériques consolidées qui sont calculées à partir des données utilisées pour les déclarations annuelles faites à l'Administration (déclarations GEREP) en février de l'année suivante.

Paris-La Défense, le 22 avril 2015

L'Organisme Tiers Indépendant ERNST & YOUNG et Associés

Alexis Gazzo Bruno Perrin Associé développement durable Associé

Rapport du Président du Conseil d'Administration

établi conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce

Le présent rapport, établi par le Président du Conseil d'Administration en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, comprend pour l'année 2014 les informations relatives à la composition du Conseil d'Administration et à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, aux conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, au fonctionnement de la Direction Générale, aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et aux éventuelles limitations de pouvoirs apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs de la Direction Générale. Ce rapport rappelle les dispositions applicables à la détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration du 19 mars 2015 et transmis aux commissaires aux comptes.

I. Composition du Conseil d'Administration

En application de l'article 15 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration est composé de neuf à douze membres. Les administrateurs appelés à représenter la Ville de Paris, dont le nombre ne peut être inférieur à quatre et peut être modifié en proportion de la participation de la Ville dans le montant du capital social, sont désignés par le Maire de Paris conformément à l'article L. 1524 du Code général des collectivités territoriales sans que cette désignation doive être soumise à la ratification de l'Assemblée Générale.

Les autres administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale et doivent être propriétaires de cinq actions au moins pendant la durée de leur mandat.

Les mandats des administrateurs, autres que ceux désignés par la Ville de Paris, sont d'une durée de trois ans.

Les mandats des administrateurs élus par l'Assemblée Générale viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale réunie, dans l'année au cours de laquelle expire le mandat, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Entre deux Assemblées, en cas de vacance par décès ou par démission, le Conseil d'Administration peut procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale. Toutefois, en cas de décès ou de démission d'un administrateur représentant la Ville de Paris, il est pourvu à son remplacement par le Maire de Paris.

En application de l'article 19 des statuts, sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale peut nommer un ou plusieurs Censeurs. Ils sont nommés pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions. Les Censeurs assistent aux séances du Conseil d'Administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative.

Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres le Président du Conseil d'Administration. Il désigne également le Directeur Général qui peut être choisi parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux.

Conformément à l'article L. 2323-62 du Code du travail, des représentants du personnel assistent avec voix consultative à toutes les séances du Conseil d'Administration.

Au 31 décembre 2014 et à la date d'établissement du présent rapport, la Société était administrée par un Conseil d'Administration composé de 15 membres dont 10 avec voix délibérative :

- 4 Administrateurs représentants de la Ville de Paris :
 - Monsieur Pierre-Yves BOURNAZEL Conseiller de Paris,
 - Monsieur Rémi FERAUD Conseiller de Paris,
 - Madame Raphaëlle PRIMET Conseillère de Paris,
 - Monsieur Hermano SANCHES-RUIVO Conseiller de Paris,
- 6 Administrateurs désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires :
 - Monsieur Frédéric MARTIN,
 - Monsieur Charles-Henri BALSAN, (coopté lors du Conseil d'Administration du 29 août 2014),
 - Monsieur Frank DEMAILLE,
 - Madame Laurence POIRIER-DIETZ,
 - la société GDF SUEZ, représentée par Monsieur Jérôme TOLOT,
 - la société GDF SUEZ Energie Services, représentée par Yanick BIGAUD.
- 1 Censeur représentant de la Ville de Paris :
 - Monsieur Jean-Baptiste NICOLAS, Directeur des Finances de la Ville de Paris,
- 4 Représentants du Personnel :
 - Farid BEDAR.
 - Marc BONTEMPS,
 - Pascal CONSEIL,
 - Éric TRONCHON.

Représentation équilibrée des hommes et des femmes

La loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 a instauré un principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration.

Pour l'appréciation de la proportion de femmes et d'hommes au sein des Conseils d'Administration, la loi prévoit que les administrateurs représentant les salariés – qui ne sont pas élus par l'Assemblée Générale – ne sont pas pris en compte.

Ainsi, en 2014, le Conseil d'Administration de CPCU comprenant 10 administrateurs dont 2 femmes, la représentation des femmes est de 20%.

Tableau des administrateurs en exercice au 31 décembre 2014

	Date de première nomination	Date de dernière nomination	Date d'expiration du mandat	Adresse
Frédéric Martin (51 ans) Administrateur et Président	14/06/2012	14/06/2012	2015 AG statuant sur les comptes 2014	CPCU 185 rue de Bercy 75579 PARIS Cedex 12
Charles-Henri Balsan (61 ans) Administrateur	29/08/2014	-	2016 AG statuant sur les comptes 2015	GDF SUEZ Energie Services Tour T2 2 place Samuel de Champlain 92930 Paris La Défense Cedex
Yanick Bigaud (53 ans) Représentant permanent de GDF SUEZ Energie Services, Administrateur	10/06/1998	14/06/2012	2015 AG statuant sur les comptes 2014	GDF SUEZ Energie Services Immeuble le Voltaire 1 Place des Degrés 92059 Paris La Défense Cedex
Pierre-Yves Bournazel (37 ans) Administrateur	19/05/2014	-	2020	Hôtel de Ville de Paris 9 Place de l'Hôtel de Ville 75196 PARIS Cedex 04
Frank Demaillle (38 ans) Administrateur	13/02/2014	-	2016 AG statuant sur les comptes 2015	GDF SUEZ Energie Services Immeuble le Voltaire 1 Place des Degrés 92059 Paris La Défense Cedex
Rémi Féraud (43 ans) Administrateur	19/05/2014	-	2020	Hôtel de Ville de Paris 9 Place de l'Hôtel de Ville 75196 PARIS Cedex 04
Laurence Poirier-Dietz (48 ans) Administratrice	13/02/2014	-	2015 AG statuant sur les comptes 2014	CLIMESPACE 3-5 bis bld Diderot 75012 PARIS
Raphaëlle Primet (50 ans) Administratrice	19/05/2014	-	2020	Hôtel de Ville de Paris 9 Place de l'Hôtel de Ville 75196 PARIS Cedex 04
Hermano Sanches-Ruivo (49 ans)	19/05/2014	-	2020	Hôtel de Ville de Paris 9 Place de l'Hôtel de Ville 75196 PARIS Cedex 04
Jérôme Tolot (63 ans) Administrateur	17/06/1992	20/06/2013	2016 AG statuant sur les comptes 2015	GDF SUEZ Energie Services Immeuble le Voltaire 1 Place des Degrés 92059 Paris La Défense Cedex

Absence de condamnation ou d'incrimination des mandataires sociaux

A la connaissance de CPCU et au jour de l'établissement du présent rapport, aucun des administrateurs, ni dirigeants de CPCU n'a, au cours des cinq dernières années, fait l'objet d'une condamnation pour fraude, participé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée

par un tribunal, une autorité statutaire ou réglementaire, les empêchant d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Conflits d'intérêts

Outre les dispositions du Code de commerce applicables en matière de conventions réglementées, chacun des administrateurs doit s'efforcer d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la Société, informer le Conseil de tout conflit d'intérêts dans lequel il pourrait être, directement ou indirectement impliqué et, dans les cas où il ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêts, s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées.

A la connaissance de CPCU, aucun conflit d'intérêts n'a été identifié au jour de l'établissement du présent rapport.

II. Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

1. Attributions du Conseil d'Administration

En vertu des dispositions légales et de l'article 25 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

2. Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le fonctionnement du Conseil est déterminé par les dispositions légales et règlementaires, ainsi que par les statuts de la Société.

Le Conseil d'Administration se réunit autant de fois que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation soit du Président, soit de l'administrateur spécialement désigné pour le remplacer en cas d'impossibilité pour le Président d'exercer ses fonctions, soit d'un Vice-Président, soit du tiers des membres du Conseil.

Les réunions du Conseil se tiennent soit au siège social, soit en tout autre endroit désigné dans l'avis de convocation, conformément à l'article 21 des statuts.

Toute convocation à un Conseil d'Administration doit mentionner l'ensemble des points à l'ordre du jour et être adressée, sauf cas d'urgence, aux administrateurs, aux censeurs et aux représentants du personnel 15 jours avant la date de la réunion.

Le Président préside les réunions du Conseil et dirige les délibérations. Il veille à la qualité des échanges et à la collégialité des décisions du Conseil. Il s'assure que le Conseil consacre un temps suffisant aux débats et s'attache à ce que les questions posées dans le respect de l'ordre du jour reçoivent une réponse appropriée.

En cas d'empêchement, le Président est remplacé conformément à l'article 19 des statuts par l'un des Vice-Présidents ou, à défaut, par un administrateur choisi par le Conseil en début de séance.

Le Secrétaire du Conseil assure le secrétariat du Conseil et l'établissement des procèsverbaux. Il est choisi parmi ses membres ou en dehors des administrateurs.

Conformément à l'article 16 des statuts, chaque administrateur, autre que ceux désignés par la Ville de Paris, doit être propriétaire d'au moins cinq actions.

3. Activités du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice 2014, le Conseil d'Administration s'est réuni à trois reprises :

- 13 février 2014,
- 29 août 2014,
- 19 décembre 2014.

Les administrateurs empêchés d'assister à une réunion du Conseil ont usé de la faculté, prévue par l'article 22 des statuts, de donner mandat à un autre administrateur afin de les représenter.

Les administrateurs, le censeur, les représentants du personnel ont été convoqués par lettres simples, adressées quinze jours au moins avant la date de la réunion et comportant en annexe l'ordre du jour de la réunion. Les commissaires aux comptes ont été convoqués dans les cas et conditions fixés par la loi.

Dans un second temps, et au moins 10 jours avant la date de la réunion, un dossier a été transmis aux personnes convoquées comprenant le procès-verbal de la séance précédente et tous les documents utiles à la discussion des points inscrits à l'ordre du jour.

Ces dossiers ont été établis par le Président du Conseil d'Administration avec l'appui des différentes directions de la Société.

Un exemplaire de ces dossiers a également été adressé à l'Adjoint à la Maire de Paris chargé des sociétés d'économie mixte, au Secrétariat Général de la Ville de Paris, et à la Direction des Finances de la Ville de Paris, selon les directives de la Ville de Paris pour les sociétés d'économie mixte dont elle est Actionnaire.

À chaque réunion du Conseil d'Administration, le Président a informé les administrateurs des faits marquants survenus depuis la précédente réunion du Conseil d'Administration et a répondu à toutes les questions et demandes d'éclaircissement.

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2013 ont été examinés et arrêtés au cours de la réunion du 13 février 2014, les comptes semestriels au 30 juin 2014 ont été examinés au cours de la réunion du 29 août 2014 et le budget 2015 au cours de la réunion du 19 décembre 2014.

Les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2014 qui vous sont soumis au cours de la présente Assemblée ont été arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 19 mars 2015.

Les commissaires aux comptes ont assisté aux réunions consacrées à l'examen des comptes sociaux et consolidés et des comptes semestriels et ont rendu compte de la synthèse de leurs travaux et de leurs conclusions.

Le Censeur, représentant de la Direction des Finances de la Ville de Paris, a assisté à toutes les réunions du Conseil avec voix consultative, ainsi que le Directeur Général, le Directeur financier et le Secrétaire du Conseil d'Administration.

À l'issue de chaque réunion du Conseil d'Administration, un procès-verbal est établi par le Secrétaire du Conseil sous le contrôle du Président et est soumis à l'approbation des administrateurs lors de la réunion suivante.

Après approbation, le procès-verbal est reproduit sur le registre coté et paraphé, puis signé par le Président et l'un des administrateurs ayant assisté à la séance. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales applicable aux sociétés d'économie mixte, une copie du procès-verbal est adressée à la Préfecture de Paris.

Dans l'intervalle de deux réunions du Conseil d'Administration, des contacts réguliers ont eu lieu entre le Président, le Directeur Général et les administrateurs afin de leur donner toutes informations utiles sur la marche de la Société.

Les jetons de présence alloués au Conseil d'Administration, par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2014, ont été répartis en parts égales entre les administrateurs.

Lors de sa séance du 19 décembre 2014, le Conseil d'Administration a échangé sur ses conditions de fonctionnement sur la base d'une évaluation conduite à l'aide d'un questionnaire détaillé.

4. Modalités d'exercice de la Direction Générale

La Direction Générale est assurée par le Directeur Général, Monsieur Marc Barrier, avec l'assistance d'un Directeur Général Délégué, Monsieur Jean-Michel Semelier, à compter du 29 août 2014 et d'une Directrice Générale Adjointe, Madame Cécile Tlili, à compter du 1^{er} septembre 2014.

III. Modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les statuts de la Société prévoient que tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles. Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales dans les conditions légales et statutaires.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et à toutes décisions des Assemblées Générales des actionnaires de la Société.

Sauf dans le cas où la loi et les statuts (art. 31) en disposent autrement, chaque actionnaire a autant de droits de vote et exprime en Assemblée autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles.

IV. Procédures de contrôle interne et gestion des risques mises en place par la Société

Il est précisé que CPCU étant une filiale de GDF SUEZ Energie Services (64,39%), l'organisation du contrôle interne s'inscrit dans le cadre général des procédures de GDF SUEZ Energie Services, et d'une façon plus générale, du Groupe GDF SUEZ.

1. Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction Générale de CPCU et destiné à fournir une assurance raisonnable sur la maîtrise des opérations au regard des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et réglementations en vigueur,
- la fiabilité de l'information comptable et financière,
- la réalisation et l'optimisation des opérations.

La mise en place du système de contrôle interne s'appuie sur une évaluation préalable des risques identifiés dans les activités du Groupe GDF SUEZ et sur un système de gestion de ces risques.

Comme tout système de contrôle, il ne peut donner qu'une assurance raisonnable que les risques d'erreurs ou de fraudes sont convenablement maîtrisés ou éliminés.

Au travers de l'amélioration de son système de contrôle interne, CPCU contribue au renforcement de la fiabilité et de l'efficacité de ses opérations ainsi qu'à la maîtrise de ses processus.

2. Référentiel

Afin d'atteindre chacun de ces objectifs, CPCU a retenu une organisation et des procédures de contrôle interne fondées sur le modèle promu par le « Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission » (COSO), conformément au référentiel du Groupe GDF SUEZ.

Le référentiel est conforme aux principes décrits dans le cadre de référence et prennent en compte le rapport sur le Comité d'Audit publié le 14 juin 2010 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

3. Pilotage du contrôle interne

CPCU s'est dotée du programme de contrôle interne « Internal Control Management and Efficiency » (INCOME) du Groupe GDF SUEZ.

L'organisation chez CPCU, en matière de pilotage du contrôle interne, repose sur les principes ci-dessous exposés.

Orientations générales du contrôle interne

Les orientations générales du Groupe GDF SUEZ, et donc de CPCU, en matière de contrôle interne portent sur :

- le développement et le suivi d'un programme de pilotage efficace et rigoureux, sous la responsabilité des dirigeants, adapté aux risques,
- la formalisation d'un engagement des dirigeants sur la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne sur leur périmètre de responsabilité ainsi que d'actions d'améliorations identifiées notamment par les résultats de l'évaluation de l'environnement général de contrôle, du dispositif de contrôle interne, des contrôles du programme INCOME et des missions d'audit,
- le déploiement d'une filière « contrôle interne » en appui aux dirigeants et au management.

Mise en œuvre du contrôle interne

Le contrôle interne est mis en œuvre de la manière suivante :

- le Comité Exécutif, composé de 6 membres: le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, la Directrice Générale Adjointe, le Directeur Commercial, le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur Administratif et Financier. Il se réunit toutes les deux semaines pour piloter et contrôler les activités de CPCU,
- les Directions Opérationnelles (Exploitation, Ingénierie, Développement, Commerce) et Fonctionnelles (Communication, Juridique, Financière, Qualité Sécurité Environnement, Ressources Humaines). Chaque Direction définit ses propres procédures de contrôle en fonction des référentiels et des politiques du Groupe et de manière adaptée à chacun de leurs métiers.

L'audit interne de GDF SUEZ Energie Services assure la mise en œuvre des standards professionnels, ainsi que des procédures et instructions définies par l'audit interne Groupe.

En parallèle, le service d'audit interne du Groupe, constitué d'auditeurs disposant des connaissances techniques requises et mettant leurs compétences particulières au service de l'ensemble des entités :

- traite de manière transversale des sujets d'intérêt commun pour la Société,
- mène les audits.
- émet un avis sur la qualité du dispositif de contrôle interne mis en place dans chaque entité, dont CPCU, en se fondant notamment sur des travaux visant à évaluer la

conception adéquate et le bon fonctionnement des systèmes de contrôle interne au sein de la Société, en particulier par le biais de tests des contrôles clés.

4. Application des règles « Éthique » du Groupe GDF SUEZ

Les principes fondamentaux en matière d'éthique « d'agir partout et en toutes circonstances conformément aux valeurs et aux engagements du Groupe dans le respect des lois et réglementations » qui doivent guider les comportements et les actions des dirigeants et de chaque collaborateur de CPCU sont définis dans la Charte Éthique GDF SUEZ et le Guide « les pratiques de l'éthique » et les règles pratiques (le Guide de la Relation Commerciale, la Charte de l'Environnement, le Code de Conduite à l'usage des Financiers du Groupe, les Règles de Conduite en matière de Gestion des Informations Confidentialité/Informations Privilégiées, le guide de l'Éthique des Relations avec les Fournisseurs, la Charte de Mécénat et Partenariats, etc.).

La Charte éthique définit les quatre principes d'éthique de GDF SUEZ : agir en conformité avec les lois et les réglementations, ancrer une culture d'intégrité, faire preuve de loyauté et d'honnêteté et respecter les autres. Elle fixe également le cadre général de la gouvernance de l'éthique, qui repose sur l'implication et la responsabilité managériale et s'inscrit dans une logique d'amélioration continue des pratiques, et conçoit la conformité éthique comme une contribution à la performance globale du Groupe.

La Charte de l'administrateur prévoit notamment les règles afférentes à l'exercice du mandat de l'administrateur, relatives au respect de l'intérêt social, des lois et des statuts, de l'indépendance de l'administrateur et son devoir d'expression, au conflit d'intérêts, au professionnalisme de l'administrateur, à son implication et son efficacité.

En 2014, CPCU s'est attachée à s'assurer de la bonne compréhension par les collaborateurs des principes éthiques en diffusant à nouveau la Charte éthique, en les sensibilisant aux risques éthiques par des formations. Une attention particulière a été portée à la relation commerciale, notamment avec le déploiement d'une nouvelle politique cadeaux et invitations.

5. Prévention et maîtrise des risques

Les principaux risques encourus par la Société et les dispositifs destinés à assurer leur évaluation et leur gestion sont mentionnés dans le rapport de gestion.

Un travail d'agrégation par nature de classification, par probabilité d'occurrence et niveau d'impacts potentiels, permet de réaliser annuellement une cartographie des principaux risques de CPCU qui est discutée en Comité Exécutif.

Cette analyse est partagée avec le Risk Officer de GDF SUEZ Energie Services qui reporte au Chief Risk Officer du Groupe GDF SUEZ. Il est chargé au niveau de la branche GDF SUEZ Energie Services de déployer de manière homogène et cohérente les méthodes d'évaluation et de gestion des risques, adaptée aux activités spécifiques de GDF SUEZ Energie Services, dont celles de CPCU.

La mise en œuvre de la politique de gestion des risques et des plans d'actions demeure, dans leur domaine de compétence respectif, de la responsabilité des Directions Opérationnelles et Fonctionnelles. Certains risques transversaux sont directement gérés par les Directions Fonctionnelles concernées :

- la Direction Juridique analyse les principaux risques juridiques découlant du cadre légal et réglementaire, des activités opérationnelles (partenariats et contrats conclus avec les clients, les prestataires et les fournisseurs);
- la Direction Financière analyse et gère les principaux risques financiers (taux, devises, achat des combustibles, vente d'électricité, gaz à effet de serre-quotas de CO₂,

certificats d'économie d'énergie). Un comité des risques, comprenant des représentants de CPCU, GDF SUEZ Energie Services, la Ville de Paris, se réunit trois fois par an ;

- la Direction Qualité Sécurité Environnement étudie les risques environnementaux et coordonne les actions requises pour renforcer la maîtrise de ces risques et le respect des prescriptions ;
- la Direction des Systèmes d'Information analyse et gère les risques liés aux systèmes d'information afin d'assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données.

6. Mise en œuvre du contrôle interne

Conformité aux lois et règlements

La Direction Juridique contribue à sécuriser juridiquement le fonctionnement de CPCU et les décisions de ses dirigeants en apportant son appui aux différentes directions de la Société. Cet appui est notamment effectué par (i) les contributions opérationnelles aux contractualisations des activités opérationnelles, (ii) aux litiges et arbitrages, aux actions en matière de protection de la responsabilité pénale de CPCU, de ses dirigeants et de ses salariés, (iii) par les analyses juridiques effectuées à l'occasion des comités d'engagement. Elle bénéficie de l'appui des centres d'expertises de la Direction Juridique de GDF SUEZ Energie Services et de GDF SUEZ.

Le respect des lois et des règlements demeure de la responsabilité de chaque direction opérationnelle ou fonctionnelle dans son domaine de compétences. La mise en œuvre des objectifs de contrôle interne en matière de conformité aux lois et règlements est assurée par les directions opérationnelles et fonctionnelles. Par exemple, certains objectifs de conformité transversaux sont gérés par les directions fonctionnelles concernées :

- la Direction Financière veille à la conformité de CPCU en matière comptable, financière et fiscale. Elle réalise le reporting financier réglementaire,
- la Déontologue veille au respect des principes éthiques dans les stratégies de développement et les activités de CPCU. Elle apporte aide et conseils à tout collaborateur en matière d'éthique,
- la Direction des Ressources Humaines assure le respect des lois et des règlements sociaux en vigueur et réalise le reporting social réglementaire. Elle met en œuvre les politiques de CPCU en matière sociale, notamment celles relatives à la santé et la sécurité,
- la Direction Qualité Sécurité Environnement veille à la conformité de CPCU en matière environnementale et réalise le reporting environnemental réglementaire.

Fiabilité de l'information comptable et financière

La Direction Financière s'assure que les opérations concourant à l'établissement de l'information comptable et financière s'effectuent en conformité avec la méthodologie de contrôle interne définie par la Direction Audit et Risques du Groupe GDF SUEZ et diffusée dans le cadre du programme INCOME.

Les procédures de contrôle interne chez CPCU peuvent être décrites de la façon suivante :

6.A. Procédures d'autorisations et de délégations

Les procédures d'autorisations des différentes transactions ayant des conséquences

financières pour l'entreprise : achats (énergies, prestations, achats stockés), ressources humaines (paie) et ventes (vapeur, électricité) sont définies par la Direction Générale, documentées et appliquées.

Toute dépense significative doit être budgétée, puis autorisée lors de son engagement effectif.

6.B. Procédures comptables et financières

Les procédures comptables et financières permettent d'enregistrer avec exactitude et exhaustivité les transactions autorisées dans les comptes.

CPCU peut solliciter le Centre d'Expertise Normes Comptables de GDF SUEZ pour répondre à tout approfondissement nécessaire.

Le contrôle interne vise en particulier le cycle des paiements : les décaissements se font par chèques sécurisés ou virements sécurisés transmis aux banques par fichiers.

6.C. Contrôle de gestion

CPCU est dotée d'un contrôle de gestion placé sous la responsabilité de la Direction Financière.

Un budget est établi chaque année. Le contrôle budgétaire analyse les performances et les résultats chaque mois. Les comptes sont analysés en comparaison du budget et des comptes de l'année passée.

Chaque mois, le contrôle de gestion identifie les écarts par rapport aux objectifs budgétaires afin de permettre aux Directions concernées de les expliquer et de prendre des mesures correctives.

Les processus budgétaires et de clôture comptable sont effectués régulièrement dans le cadre des procédures du Groupe GDF SUEZ.

6.D. Contrôle des engagements des contrats et risques juridiques

La mise en œuvre des objectifs de contrôle interne en matière de conformité aux lois et règlements est assurée avec l'appui de la Direction Juridique.

Ses missions sont conduites en étroite collaboration avec les Directions concernées et consistent notamment à identifier, analyser et encadrer les risques juridiques de la Société, à préparer la documentation juridique, à émettre des avis juridiques et à participer à l'analyse des projets d'investissements.

La gestion de la fiscalité et des risques associés est assurée par la Direction Financière. CPCU a recours aux compétences du Centre d'Expertise Fiscale de GDF SUEZ.

6.E. Procédure d'investissement

La procédure d'investissement a comme objectifs de :

- renforcer le contrôle des investissements sur le plan de l'autorisation et du suivi,
- étendre cette procédure aux charges de gros entretien, d'un montant significatif,
- sensibiliser l'ensemble des décideurs de la Société à l'importance stratégique de bien sélectionner les investissements et à bien les anticiper par le processus budgétaire.

7. Démarche d'amélioration dans le domaine du contrôle interne

CPCU est engagée dans un processus pluriannuel d'amélioration de son système de contrôle interne qui respecte les orientations générales et les priorités fixées par GDF SUEZ.

Les actions entreprises sont placées sous la responsabilité des directions fonctionnelles et opérationnelles et sont pilotées par le réseau du contrôle interne au niveau adéquat de l'organisation.

Travaux réalisés en 2014

Les travaux entrepris au cours de l'année 2014 concernent la valorisation du stock de pièces détachées. Cette valorisation est calculée par deux applications informatiques différentes et rapprochées mensuellement.

Travaux prévus en 2015

Les travaux prévus en 2015 visent à :

- garantir l'exhaustivité de la facturation,
- améliorer les procédures relatives à la sécurité industrielle,
- améliorer la documentation et la formalisation des contrôles de paie.

V. Rémunérations et avantages des membres des organes d'Administration et de Direction

1. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les mandataires sociaux ont été rémunérés pour l'exercice 2014 suivant les règles en vigueur pour les filiales du Groupe GDF SUEZ et les principes arrêtés pour l'ensemble des mandataires sociaux des filiales de GDF SUEZ Energie Services.

Ces éléments figurent dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration (chapitre XIV).

2. Rémunération des membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale du 12 juin 2014 a fixé le montant des jetons de présence à la somme de 47 480 € en conformité avec les règles de gouvernance de la Ville de Paris.

Le système de contrôle interne, partie intégrante des processus de CPCU, évolue et s'adapte en fonction des changements de l'environnement.

Il continue de s'améliorer, en particulier, pour répondre aux exigences croissantes de la Direction Générale ainsi qu'aux attentes de ses partenaires et des autorités de régulation.

Le présent rapport, préparé avec l'aide des Directions concernées de la Société a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 19 mars 2015.

Frédéric MARTIN

Président du Conseil d'Administration

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société CPCU

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CPCU et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient:

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les Commissaires aux Comptes

TUILLET AUDIT Brigitte Vaira-Bettencourt ERNST & YOUNG et Autres Stéphane Pédron

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et desquels il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net d'un montant de 36 537 303,44 euros.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et desquels il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net d'un montant de 24 688 000,00 euros.

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve l'affectation du résultat telle qu'elle lui est proposée par le Conseil d'Administration et décide en conséquence d'affecter comme suit le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 36 537 303,44 euros :

- Distribution de dividendes aux actionnaires

6 038 620 Euros

- Report à nouveau du solde

30 498 683.44 Euros

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 3,50 euros par action. Il sera mis en paiement le 30 juin 2015.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'il a été distribué, au titre des trois derniers exercices, les dividendes suivants :

	Montant net	Total
2011	3,50	3,50
2012	3,50	3,50
2013	3,50 + 3,90 en dividende exceptionnel du fait de la vente des terrains de la Villette	7,40

Quatrième résolution

(Approbation des conventions réglementées visées par l'article L. 225-38 du Code de

commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve les conventions visées audit rapport, qui ont été conclues ou renouvelées au cours de l'exercice écoulé.

Cinquième résolution

(Fixation du montant annuel des jetons de présence)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires décide de fixer le montant global annuel des jetons de présence du Conseil d'Administration à 47 480 € pour l'exercice 2015.

Sixième résolution

(Renouvellement du mandat de GDF SUEZ Energie Services en qualité d'administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, prend acte que le mandat d'administrateur de la société GDF SUEZ Energie Services est arrivé à expiration et renouvelle pour une durée de trois années le mandat d'administrateur de la société GDF SUEZ Energie Services.

En conséquence, le mandat de la société GDF SUEZ Energie Services expirera à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Septième résolution

(Renouvellement du mandat de Monsieur Frédéric Martin en qualité d'administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, prend acte que le mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric Martin est arrivé à expiration et renouvelle pour une durée de trois années le mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric Martin.

En conséquence, ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Huitième résolution

(Renouvellement du mandat de Madame Laurence Poirier-Dietz en qualité d'administratrice)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, prend acte que le mandat d'Administratrice de Madame Laurence Poirier-Dietz est arrivé à expiration et renouvelle pour une durée de trois années le mandat d'Administratrice de Madame Laurence Poirier-Dietz.

En conséquence, ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Neuvième résolution

(Démission de Monsieur Joël Grégoire en qualité d'administrateur et nomination de Monsieur Charles-Henri Balsan en qualité d'administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, prend acte de la démission de Monsieur Joël Grégoire de ses fonctions d'administrateur en date du 11 juillet 2014.

L'Assemblée Générale prend acte que le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 août 2014 a coopté aux lieu et place de Monsieur Joël Grégoire et pour le temps restant à courir sur la durée de mandat de ce dernier, Monsieur Charles-Henri Balsan.

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Monsieur Charles-Henri Balsan, aux lieu et place de Monsieur Joël Grégoire et pour le temps restant à courir sur la durée de mandat de ce dernier.

En conséquence, le mandat de Monsieur Charles-Henri Balsan expirera à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Dixième résolution

(Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Baptiste Nicolas en qualité de censeur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, prend acte que le mandat de Censeur de Monsieur Jean-Baptiste Nicolas est arrivé à expiration et renouvelle pour une durée de trois années le mandat de Censeur de Monsieur Jean-Baptiste Nicolas.

En conséquence, ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Onzième résolution

(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales requises)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal de la présente réunion pour effectuer tous dépôts et publicités et accomplir toutes les formalités légales et administratives partout où besoin sera, conformément à la loi.

COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN

COMPTES ANNUELS

I – Bilan au 31 décembre 2014 (en euros)

		2014		
Actif	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles :				
Logiciels	3 185 653	3 125 778	59 875	86 035
Autres immobilisations incorporelles	6 098		6 098	6 098
Immobilisations corporelles :				
Terrains	14 083 748		14 083 748	4 511 629
Constructions	73 497 747	45 591 484	27 906 263	20 722 690
Installations techniques, matériel et outillage industriels	484 468 289	247 510 154	236 958 135	212 501 181
Autres immobilisations corporelles	13 195 993	12 246 590	949 404	1 058 544
Immobilisations mises en concession	527 317 810	57 639 592	469 678 218	448 706 566
Immobilisations corporelles en cours	111 577 169		111 577 169	91 327 121
Avances et acomptes (sur commandes				
d'immobilisations en cours)	26 487		26 487	206 487
Immobilisations financières (1):				
Participations	8 533 195		8 533 195	7 489 195
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	136 752		136 752	136 752
Prêts	1 208 122		1 208 122	1 343 836
Autres	1 103 230		1 103 230	936 698
Sous-total	1 238 340 294	366 113 597	872 226 696	789 032 832
Actif circulant :				
Stocks et encours :				
Matières premières (combustibles)	22 896 932		22 896 932	17 753 706
Quotas d'émission de gaz à effet de serre	860 028		860 028	529 387
Matières et fournitures consommables	7 395 052	1 848 387	5 546 665	5 899 083
Avances et acomptes versés sur commandes d'exploitation	3 524 390		3 524 390	2 138 027
Créances d'exploitation (2) :				
Créances clients et comptes rattachés	115 829 369	931 491	114 897 878	97 619 640
Autres créances d'exploitation	44 818 360		44 818 360	37 425 651
Créances diverses (2)	11 004 254		11 004 254	10 398 737
Valeurs mobilières de placement	11 001 201		11 001 201	10 000 101
Disponibilités	114 142		114 142	1 475 913
Charges constatées d'avance (2)	3 036 441		3 036 441	793 982
Sous-total	209 478 967	2 779 878	206 699 089	174 034 127
Total bilan actif	1 447 819 261	368 893 476	1 078 925 785	963 066 959
(1) Dont à moins d'un an	1 447 013 201	300 033 470	5 841	6 982
(2) Dont à plus d'un an			3 041	0 302

Passif	2014	2013
Capitaux propres :		
Capital	27 605 120	27 605 120
Primes d'émission	4 568 188	4 568 188
Réserve légale	2 760 512	2 760 512
Réserve réglementée (plus-value à long terme)		
Réserve générale	67 312 210	67 312 210
Report à nouveau	119 924 106	100 106 887
Résultat de l'exercice	36 537 303	32 584 587
Situation nette	258 707 439	234 937 505
Subventions d'investissement (montant net)	8 211 719	5 791 323
Provisions réglementées	52 129 529	55 652 062
Sous-total	60 341 248	61 443 385
Amortissement de caducité	150 682 960	147 771 869
Sous-total	150 682 960	147 771 869
Capitaux propres	469 731 647	444 152 759
Autres fonds propres :		
Avances conditionnées	13 168 763	13 249 325
Autres	3 345 588	3 622 840
Sous-total	16 514 351	16 872 165
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques	86 256 256	97 626 156
Provisions pour charges	70 601 418	69 386 792
Sous-total	156 857 674	167 012 948
Dettes:		
Dettes financières (1):		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	119 600 015	72 373 117
Emprunts et dettes financières diverses	97 141 513	61 835 312
Avances et acomptes reçus sur commandes	8 362 135	7 521 145
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 447 508	102 869 335
Dettes fiscales et sociales	42 082 497	43 182 606
Autres dettes d'exploitation	12 247 887	19 987 118
Dettes diverses :		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	52 510 706	25 877 092
Dettes fiscales (impôt sur les bénéfices)		
Produits constatés d'avance	2 429 851	1 383 362
Sous-total	435 822 111	335 029 087
Total bilan passif	1 078 925 785	963 066 959
(1) Dont à plus d'un an	107 589 747	67 056 765
Dont à moins d'un an	109 151 781	67 524 008
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	0	0

II - Compte de résultat au 31 décembre 2014 (en euros)

	2014	2013
Produits d'exploitation :		
Production v endue : v ente de chaleur et d'électricité	339 484 602	423 395 319
Production v endue: services	22 737 924	9 351 890
Montant net du chiffre d'affaires	362 222 526	432 747 209
Production immobilisée	501 000	546 000
Subventions d'exploitation	28 820	68 803
Reprises sur provisions et amortissements	36 670 937	22 368 901
Autres produits	2 842 472	2 689 798
Transferts de charges	2 642 267	2 447 416
Total des produits d'exploitation	404 908 023	460 868 128
Charges d'exploitation :		
Achats stockés d'approvisionnement :		
Matières premières et approvisionnements	66 052 919	81 190 655
Variations des stocks d'approvisionnements	-7 655 616	6 543 813
Variation de la vapeur non facturée :		
Achats non stockés de matières et fournitures	100 034 982	142 113 432
Services extérieurs :		
Personnel extérieur.	2 591 508	2 707 913
Loyers en crédit-bail.	365 628	640 286
Autres services extérieurs	64 586 647	64 752 833
Impôts, taxes et versements assimilés	8 911 337	9 481 480
Charges de personnel :	0 011 007	0 401 400
Salaires et traitements	32 120 738	30 254 135
Charges sociales	15 993 437	16 504 992
Autres frais de personnel	898 083	2 168 728
Redevances sur ventes et autres	5 529 096	7 449 353
Dotations aux amortissements et provisions :	3 323 030	7 443 333
Sur le domaine concédé : dotations aux amortissements de caducité	2 911 091	2 969 724
Sur immobilisations : dotations aux amortissements industriels	29 145 215	26 316 157
	29 145 215	20 310 137
Sur immobilisations : dotations aux provisions	1 069 864	657.040
Sur actif circulant : dotations aux provisions		657 949
Pour risques et charges : dotations aux provisions	25 784 753	10 634 685
Autres charges	2 078 828	1 028 354
Total des charges d'ex ploitation	350 418 510	405 414 487
Résultat d'exploitation.	54 489 513	55 453 641
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun - perte	124 939	231 445
Produits financiers:	0.000.054	0.445.770
Produits financiers de participations	2 932 354	2 145 770
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-6 204	6 262
Autres intérêts et produits assimilés	737 254	13 327
Reprises sur provisions et transferts charges	210 203	137 169
Total des produits financiers	3 873 607	2 302 528
Charges financières :		
Intérêts et charges assimilées	2 629 002	2 368 476
Total des charges financières	2 629 002	2 368 476
Résultat financier.	1 244 605	-65 948
Résultat courant av ant impôt.	55 609 179	55 156 248

	2014	2013
Produits exceptionnels :		
Produits ex ceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital :		
Produits des cessions d'éléments d'actif	276 698	61 361
Subv entions d'inv estissements v irées au résultat	180 206	72 894
Autres	56 463	75 673
Reprises sur provisions et amortissements :		
Reprises sur amortissements dérogatoires	1 181 823	1 873 988
Reprises sur provision de réévaluation		
Reprises sur provision pour hausse des prix	6 117 500	615 043
Reprises sur provision pour risques et charges exceptionnels	33 578	33 517
Total des produits ex ceptionnels	7 846 269	2 732 476
Charges exceptionnelles :		
Charges ex ceptionnelles sur opérations de gestion	259 824	273 780
Charges ex ceptionnelles sur opérations en capital :		
Valeur comptable des éléments cédés	1 012 903	539 261
Autres éléments	22 681	14 258
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions :		
Dotations aux provisions réglementées	3 776 790	4 004 890
Dotations aux provisions pour dépréciation, risques et charges		
Dotations aux amortissements exceptionnels		
Total des charges ex ceptionnelles	5 072 199	4 832 189
Résultat ex ceptionnel	2 774 071	-2 099 713
Participation des salariés aux résultats	2 152 408	2 522 253
Impôt sur les bénéfices	19 693 538	17 949 695
Total des produits	416 627 898	465 903 131
Total des charges	380 090 595	433 318 544
Bénéfice	36 537 303	32 584 587

III - Annexe au bilan et compte de résultat

(Article 24 du décret 83 1020 du 29 novembre 1983)

Note liminaire - Activité de la Société

CPCU est concessionnaire de la Ville de Paris pour « la distribution de chaleur pour tous usages par la vapeur ou l'eau chaude, sur le territoire de la Ville de Paris » aux termes de la convention de concession en date du 10 décembre 1927 ayant fait l'objet d'un renouvellement par avenant du 13 juin 1983 pour une période de 30 ans courant du 1^{er} janvier 1987 au 31 décembre 2017 et par un avenant du 9 avril 2009 portant la fin de la concession au 31 décembre 2024. Cette convention définit les droits et obligations du concessionnaire, dont les conséquences comptables sont les suivantes :

- le concessionnaire est tenu de payer au concédant une redevance comportant deux termes, l'un proportionnel à la longueur des canalisations du réseau intra-muros (droit statistique), l'autre proportionnel au produit de la quantité de vapeur distribuée sur le réseau dans Paris intra-muros, par le tarif maximum autorisé (droit complémentaire). Cette redevance est identifiée en charges d'exploitation avec la ligne « redevances sur ventes et autres ».
- le concessionnaire est tenu d'entretenir et de renouveler les installations de distribution et de production de chaleur, sur le territoire de la Ville et en debors

En conséquence, CPCU constitue des provisions conformes à la réglementation applicable aux Sociétés concessionnaires :

- provision de grosses réparations destinée à faire face à des charges prévisibles importantes ne présentant pas un caractère annuel, qui ne sauraient être supportées par le seul exercice au cours duquel elles sont engagées,
- provision pour renouvellement des biens renouvelables. Elle représente la différence entre le coût estimé de remplacement et le coût d'achat de ces biens,
- la convention de concession définit les biens du concessionnaire faisant partie du domaine concédé, dits « biens de retour », par opposition aux biens ne faisant pas partie du domaine concédé, dits « biens de reprise ». Les conditions de reprise des installations en fin de concession sont détaillées :
 - les biens de retour seront remis gratuitement à la Ville de Paris. A titre dérogatoire, pour les biens de retour établis depuis le 1er janvier 2001 et non amortis à la fin de la concession, la Ville de Paris versera à CPCU une indemnité égale à leur valeur brute, diminuée d'un trentième, pour chaque année depuis leur établissement. Cette indemnité ne pourra pas être supérieure à la valeur nette comptable du bien considéré,
 - les terrains, le mobilier, le matériel mobile, les biens immatériels et les stocks seront indemnisés à leur valeur vénale,
 - pour les centrales de production et l'ensemble des canalisations, installations et ouvrages accessoires de distribution et transport situés en dehors de la Ville de Paris : l'indemnité sera calculée selon la règle énoncée pour les biens de retour.

Les biens de retour, acquis avant le 1er janvier 2001, font l'objet d'un amortissement de caducité. Les biens de retour acquis après le 1er janvier 2001, et les biens de reprise font l'objet d'un amortissement industriel.

Note 1 – Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1 - Principes généraux

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices

1.2 - Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions comptables en vigueur applicables en France (Plan Comptable Général issu du règlement ANC n° 2014-03 et aux spécificités particulières découlant du régime applicable aux entreprises concessionnaires de service public.

1.3 - Changement de méthode

Aucun changement de méthode sur l'année 2014.

1.4 - Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, en conformité avec les principes comptables français généralement admis, nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur l'évaluation des provisions pour risques et charges ainsi que l'évaluation des engagements de retraites et assimilés.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révise ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est ainsi possible que les résultats futurs des opérations diffèrent de ces estimations.

1.5 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels évalués à leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur un an.

1.6 - Immobilisations corporelles

On distingue:

- les immobilisations du domaine privé, appartenant en propre à la Société ;
- les immobilisations mises en concession correspondant au réseau de distribution de vapeur de Paris y compris les stations d'échange.

Les autres immobilisations corporelles correspondent principalement aux moyens de production et au réseau de distribution hors Paris qui constituent des biens de reprise.

En règle générale, les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Les amortissements économiques sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

- Matériel de transports	5 ans linéaire
- Matériel de bureau.	5 ans linéaire
- Mobilier de bureau	10 ans linéaire
- Matériel informatique	3 ans linéaire

- Liaisons intérieures	30 ans linéaire
- Postes de livraison clients	15 ans linéaire
- Stations d'échange réseau	30 ans linéaire
- Constructions	30 ans linéaire
- Agencement aménagement constructions	10 ans linéaire
- Installations techniques, matériels et outillages industriels :	
- matériel de production	30 ans linéaire
- cogénération :	
- turbine à combustion	12 ans linéaire
- chaudière et reste de la centrale	30 ans linéaire
- Outillage et compteurs – télécomptage	10 ans linéaire
- Aménagement et agencement matériels et outillages industriels	10 ans linéaire
- Réseau hors Paris y compris stations d'échange	30 ans linéaire

Les amortissements dérogatoires résultant des dispositions légales en vigueur correspondent à l'écart entre la dépréciation fiscale et la dépréciation économique.

L'amortissement de caducité est destiné à reconstituer les capitaux investis par le concessionnaire dans les biens devant être restitués gratuitement au concédant en fin de contrat. Il est calculé sur la valeur des biens de retour acquis avant le 1er janvier 2001 et pour la durée résiduelle du contrat de concession. Le contrat actuel se termine le 31 décembre 2024.

1.7 - Immobilisations financières

Les titres de participation sont valorisés à leur coût historique, sous déduction éventuelle des dépréciations jugées nécessaires compte tenu de la quote-part de situation nette et des perspectives d'avenir de chaque Société.

1.8 - Actifs circulant

1.8.1 - Stocks

Les stocks combustibles sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks de fournitures sont évalués au coût unitaire moyen pondéré d'achat.

Les stocks de quotas de CO2 et de CEE sont évalués au coût moyen pondéré entre les allocations de quotas gratuites, et les achats réalisés.

Dépréciations des stocks :

- les références (hors compensateurs) non mouvementées depuis plus de 2 ans sont dépréciés à 100% de leur valeur,
- les références (hors compensateurs) non mouvementées entre 1 et 2 ans sont dépréciés à 50% de leur valeur.

1.8.2 - Créances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement de la créance est incertain.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée à hauteur de 50% du montant HT lorsqu'une créance est échue depuis plus de 120 jours.

1.9 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques sont destinées à couvrir les risques des litiges en cours ainsi que les engagements de travaux de CPCU, pris à la demande des autorités de tutelle.

Les provisions pour charges couvrent le gros entretien et renouvellement, afin de faire face aux engagements de maintien en état des matériels et de leur remplacement dans le cadre normal de leur exploitation.

1.10 - Chiffre d'affaires

Les ventes sont de trois natures :

- ventes d'énergie à Paris et en première couronne,
- ventes d'électricité produite par la cogénération de Saint-Ouen,
- ventes de prestations de service.

1.11 Principales opérations de la période

Aucune opération majeure n'est à signaler en 2014.

Note 2 - Notes sur le bilan

2.1 Actif immobilisé

2.1.1 Variation sur l'exercice

2014	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Mises en service	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :	0.007.074			400 500	0.405.050
Logiciels	2 987 071			198 582	3 185 653
Autres immobilisations incorporelles	6 098	198 582		100 500	6 098 0
Immobilisations incorporelles en-cours	2 993 169	196 562 198 582	0	-198 582	3 191 751
Total	2 993 109	196 362	U	U	3 191 /51
Immobilisations corporelles :	4 511 629	9 572 119			14 083 748
Terrains Constructions:	4 511 629	9 372 119			14 003 740
	50 149 097			263 669	50 412 766
Sur sol propre	1 719 887			6 500 000	8 219 887
	1 / 19 00 /			6 500 000	0 2 19 007
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	12 155 629			2 709 465	14 865 094
Installations techniques, compteurs,	12 155 029			2 709 400	14 003 094
matériel et outillage industriels	445 830 050		778 988	39 417 227	484 468 289
Autres immobilisations corporelles :	443 030 030		110 900	39417 227	404 400 209
Installations générales, agencements,					
aménagements divers	1 680 884		14 339	54 692	1 721 237
Matériel de transport	356 905		14 333	34 032	356 905
Matériel de transport	330 303				330 303
mobilier	10 593 396			514 546	11 107 942
Autres	9 909			314 340	9 909
Immobilisations mises en concession	495 121 843		341 291	32 537 258	527 317 810
Immobilisations corporelles en cours	91 327 121	102 652 884	405 979	-81 996 856	111 577 170
Avances et acomptes	206 487	102 002 004	180 000	-01 330 030	26 487
Total	1 113 662 837	112 225 003	1 720 597	0	1 224 167 243
	1 113 002 037	112 223 003	1 720 397	U	1 224 107 243
Immobilisations financières :	7 400 405	4 044 000			0.522.405
Participations Autres titres immobilisés	7 489 195 136 752	1 044 000			8 533 195 136 752
		15 105	150 010		
Prêts Autres immobilisations financières	1 343 836 936 698	15 105 167 118	150 819 586		1 208 122
					1 103 230
Total	9 906 481	1 226 223	151 405		10 981 299
Total général	1 126 562 487	113 649 808	1 872 002		1 238 340 293

Les immobilisations financières augmentent de 1 M€ avec :

- la participation de 50% dans la Société Géotelluence pour la réalisation de la DSP lvry-sur-Seine (1 M€),
- la participation de 44% dans la Société Géométropole (0,44 M€).

Les immobilisations corporelles augmentent de 112 M€ en 2014 (55 M€ en 2013).

Les acquisitions de terrains s'élèvent à 10 M€ correspondant à :

- l'achat du terrain pour la co-combustion bois charbon à Saint-Ouen (4 M€),
- l'achat du siège social de CPCU, soit 5 étages (4 400 m²) par levée de l'option du crédit-bail (6 M€).

Les immobilisations mises en service s'élèvent à 82 M€ (47 M€ en 2013), les plus importantes sont :

- les biens de retour (33 M€), dont :
 - Délégation du Service Public de la Ville de Paris (32 M€) :
 - la canalisation structurante T3 (18 M€), dont le tronçon « Pantin La Villette » (10 M€),
 - les boucles d'eau chaude (5 M€), dont la Boucle d'Eau Chaude Ardennes (3 M€),
 - le projet Paris Nord-Est (4 M€), dont la station d'échange (2 M€) et le réseau (2 M€),
 - les modernisations de canalisations (3 M€),
 - les branchements capitalisés depuis l'avenant 10 au traité de concession (3 M€),
 - Délégation du Service Public de la Zac des Docs de Saint-Ouen (1 M€),
- les biens de reprise (24 M€) dont :
 - distribution (7 M€) dont la liaison condensats lvry Vitry (4 M€), les canalisations hors Paris (1 M€), et le « Smart Metering » en sous-stations (1 M€),

- production (17 M€), parmi lesquels :
 - la réfection des éléments de structure de la centrale d'Ivry-sur-Seine (3 M€),
 - la mise en conformité pour la ventilation et de désenfumage de la centrale de Grenelle (2 M€),
- les biens propres (25 M€) dont :
 - centrale Géométropole (23 M€),
 - les postes de livraison (2 M€).

Les immobilisations en cours s'élèvent à 112 M€ fin 2014 (92 M€ fin 2013) dont :

- les biens de retour (45 M€) parmi lesquels :
 - Délégation du Service Public de la Ville de Paris (42 M€) :
 - la modernisation de canalisations de réseau condensats structurantes (14 M€),
 - la liaison Suffren Pasteur (8 M€),
 - les canalisations de raccordement dans Paris (5 M€) et les branchements (2 M€),
 - la canalisation structurante T3 Nord (4 M€),
 - la ZAC Clichy Batignolles (4 M€),
 - Délégation du Service Public de la Zac des Docs de Saint-Ouen (3 M€),
- les biens de reprise (64 M€) dont :
 - production (62 M€) parmi lesquels :
 - le projet de mise en conformité des centrales fioul (32 M€),
 - le projet co-combustion (23 M€),
 - distribution (2 M€),
- les biens propres (2 M€) représentés par les postes de livraison.

Les désinvestissements (2 M€ en 2014 versus 1 M€ en 2013) et concernent des canalisations dans Paris et hors Paris (1 M€).

Situations et mouvements de l'exercice

Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Logiciels	2 901 036	224 742		3 125 778
Constructions:				
Sur sol propre	33 927 370	1 155 794		35 083 164
Sur sol d'autrui	1 345 199	239 033		1 584 232
Installations générales, agencements et				
aménagements des constructions	8 029 354	894 734		8 924 088
Installations techniques, compteurs,				
matériel et outillage industriels	233 121 669	14 733 954	519 091	247 336 532
Autres immobilisations corporelles :				
Installations générales, agencements,				
aménagements divers	1 606 372	16 020	8 601	1 613 791
Matériel de transport	255 136	39 117		294 253
Matériel de bureau et informatique,				
mobilier	9 721 041	617 505		10 338 546
Autres	0			
Immobilisations mises en concession	46 415 277	11 224 315		57 639 592
Total	337 322 453	29 145 215	527 692	365 939 976

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dota	tions	Reprises		Mouvements net
Immobilisations amortissables	Mode dégressif	Amort. exceptionnel	Mode dégressif	Amort. exceptionnel	amortissements fin d'exercice
Logiciels Constructions: Sur sol propre		3 441 085		1 181 823	2 259 262
Total	0	3 441 085		1 181 823	2 259 262

2.2 Actif circulant

2.2.1 Eléments fongibles

Les montants inscrits au bilan pour chaque catégorie de stock fongible, soit 14 602 K€ pour le charbon et 8 295 K€ pour le fioul, sont évalués au coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks de quotas d'émissions de gaz à effet de serre, soit 646 KT pour 797 K€, sont évalués au coût unitaire moyen pondéré. Les stocks des certificats d'économies d'énergie, soit 44 Gwh Cumac pour 63 K€, sont évalués au coût unitaire moyen pondéré. Les stocks de matières et fournitures soit 7 395 K€ correspondent à des pièces de rechange dépréciées à hauteur de 1 848 K€.

2.2.2 Charges constatées d'avance

(En euros)	2014	2013
Droit de raccordement (1)	2 035 403	0
Locations diverses	570 817	477 046
Assurances	179 782	189 275
Transport Combustible	202 826	0
Redevances d'occupation des sols	0	106 330
Divers	47 613	21 331
Total	3 036 441	793 982

⁽¹⁾ Raccordement au réseau GRDF payé d'avance

2.2.3 Produits à recevoir sur créances
Les produits à recevoir et factures à établir s'élèvent à 90 042 K€.
Ils concernent essentiellement la TVA sur les factures non parvenues pour 19 668 K€, et les ventes de chaleur au titre de décembre 2014 pour 70 374 K€.

2.3 Etat des créances et des dettes

Etat des créances	Etat des créances Montant brut A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	
De l'actif immobilisé :					
Créances rattachées à des participations (1)					
Prêts (1)	1 208 122	5 841	12 221	1 190 060	
Autres immobilisations financières	10 981 299	10 981 299			
De l'actif circulant :					
Client douteux ou litigieux	316 653	316 653			
Autres créances clients	115 512 716	115 512 716			
Personnel et comptes rattachés	20 543	20 543			
Etat et autres collectivités publiques :					
Taxe sur la valeur ajoutée	41 397 010	41 397 010			
Impôt sur les sociétés	2 809 708	2 809 708			
Groupe et associés	58 090	58 090			
Débiteurs divers	11 004 254	11 004 254			
Autres créances	533 009	533 009			
Charges constatées d'avance	3 036 441	3 036 441			
Totaux	186 877 846	185 675 564	12 221	1 190 060	
(1) Montant des :					
Prêts et créances accordés en cours d'exercice	31 799				
Remboursements obtenus en cours d'exercice	149 930				

Etat des dettes	Montant brut	Montant brut A 1 an au plus		A plus de 5 ans
Emprunts et dettes des établissements de crédit :				
A 1 an maximum à l'origine				
A plus d'1 an à l'origine	119 600 015	12 010 268	49 340 579	58 249 168
Total emprunts et dettes	119 600 015	12 010 268	49 340 579	58 249 168
Emprunts et dettes financières divers	97 141 513	97 141 513		
Avances et acomptes reçus	8 362 135	8 362 135		
Fournisseurs et comptes rattachés	101 447 508	101 447 508		
Personnel et comptes rattachés	12 544 923	12 544 923		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 083 001	6 083 001		
Impôts et autres collectivités publiques :				
Impôt sur les sociétés		0		
Taxe sur la valeur ajoutée	23 286 685	23 286 685		
Autres impôts, taxes et assimilés	167 888	167 888		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	52 510 706	52 510 706		
Autres dettes	12 247 887	12 247 887		
Produits constatés d'avance	2 429 851	2 429 851		
Totaux	435 822 111	328 232 364	49 340 579	58 249 168

Tous les emprunts sont à taux fixe

2.4 Etat des provisions

Commentaires sur les provisions :

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions l'exe Montants utilisés au cours de	rcice Montants non utilisés repris au cours de	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées :			l'exercice	l'exercice	
Provision pour hausse des prix	10 798 213	335 704	6 117 500		5 016 417
Amortissements dérogatoires	44 853 850				47 113 112
Total	55 652 062		7 299 323		52 129 529
Provisions pour risques et charges :	33 032 002	3 770 730	1 233 323		32 123 323
Provisions pour risques	97 626 155	1 729 470	5 361 890	7 737 479	86 256 256
Provisions pour charges			3 890 971		70 601 418
Total	167 012 948		9 252 861		156 857 673
	107 012 540	25 704 752	3 232 001	20 007 100	130 037 073
Provisions pour dépréciation :	007.004		22 570		470.000
Sur immobilisations corporelles	207 201		33 578		173 623
Sur stocks matières consommables	1 484 220				1 848 387
Sur comptes clients	679 454	705 697		453 660	931 491
Total	2 370 875	1 069 864	33 578	453 660	2 953 501
Total général	225 035 884	30 631 406	16 585 763	27 140 826	211 940 701
Dont dotations et reprises d'exploitation		26 854 617	9 286 439	27 140 826	
Dont dotations et reprises ex ceptionnelles		3 776 790	7 299 323		

2.4.1. Provisions réglementées

- Provision pour hausse des prix :

Détail de la provision	Charbon	Fioul	Total	
2010	1 409 461	319 794	1 729 255	
2011	414 767	2 126 757	2 541 524	
2012	0	128 952	128 952	
2013	0	280 982	280 982	
2014	0	335 704	335 704	
Total	1 824 228	3 192 189	5 016 417	

2.4.2. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent essentiellement :

				Diminutions : Reprises de l'exercice		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions pour risques :						
Provision désamiante réseau	5 589 862		595 648		4 994 214	
Provision amiante centrales	50 000			50 000	0	
Provision retours d'eau Paris	75 094 052	1 729 470	4 593 972	6 671 595	65 557 955	
Provision retours d'eau Hors Paris	2 532 281			636 261	1 896 020	
Provision réseau ouvrages spéciaux	1 192 461		84 092	18 001	1 090 368	
Provision désamiantage retours d'eau structurants	9 190 554		88 178		9 102 376	
Autres	3 976 946			361 622	3 615 324	
Total	97 626 155	1 729 470	5 361 890	7 737 479	86 256 257	
Provisions pour charges :						
Provision pour renouvellement compensateurs	18 500 104			57 307	18 442 797	
Provision pour renouvellement retours d'eau structurants	28 268 549	335 108		11 439 295	17 164 362	
Provision pour renouvellement retours d'eau Réseau prioritaire	0	18 945 720		0	18 945 720	
Provision pour décennale chaudière et économiseurs	18 746 056	4 563 000	3 820 971	7 453 085	12 035 000	
Autres	3 872 085	211 455	70 000		4 013 540	
Total	69 386 793	24 055 283	3 890 971	18 949 687	70 601 418	
Total général	167 012 948	25 784 752	9 252 861	26 687 166	156 857 675	

2.4.2.1 Dotations aux provisions pour risques et charges

Les dotations aux provisions pour risques et charges s'élèvent à 26 M€ en 2014 contre 11 M€ en 2013 et concernent essentiellement :

• la provision pour renouvellement du réseau « prioritaire » 19 M€.

Le réseau prioritaire est celui assurant le transport de 50% des condensats des postes de livraison des clients aux centrales ; le plan quadriennal de travaux validé le 19 septembre 2014 par la Ville de Paris prévoit la modernisation de 38 km de réseau. La provision est destinée à couvrir le renouvellement de tronçons prévus en 2015, 2016 et 2017 dans les 5èmes, 13ème, 14ème, 15ème et 19ème arrondissements de Paris,

- la provision retours d'eau 1,7 M€ (4,2 M€ en 2013) dont :
 - 1,7 M€ pour le réseau Paris,
 - pas de dotation pour le réseau hors Paris.

Cette dotation de 1,7 M€ correspond à des tronçons pour lesquels le solde de provision était nul (compte tenu des reprises pour travaux comptabilisés sur ces tronçons par le passé). Cependant, ils sont susceptibles de faire l'objet de travaux d'entretien et de maintenance dans les années futures selon la Direction de l'Ingénierie et du Développement. 6 tronçons dans Paris sont concernés,

• la provision pour décennales chaudières et économiseurs de 4,6 M€ (4,3 M€ en 2013).

Les dotations ont pour origines :

- l'augmentation des coûts des décennales chaudières fioul de 1 M€ à 1,2 M€ compte tenu du vieillissement et du retour d'expérience, d'un effet de 2,7 M€.
- la réévaluation des prévisionnels des chaudières gaz de Saint-Ouen 1, d'un effet de 1,7 M€,
- L'avancement des décennales des chaudières de la centrale de Grenelle prévu en 2015 au lieu de 2017 afin que les travaux soient faits en même temps que les travaux importants de mises en conformité et de passage au gaz de cette centrale, soit 0,1 M€.

2.4.2.2 Reprises aux provisions pour risques et charges

Les reprises aux provisions pour risques et charges s'élèvent à 36 M€ en 2014 contre 22,9 M€ en 2013 et concernent essentiellement :

- la provision sur les retours d'eau, 11,9 M€ contre 7,9 M€ en 2013 dont :
 - 11,3 M€ de reprise sur le réseau Paris,
 - 0,6 M€ de reprise sur le hors Paris.

Ces reprises correspondent :

- à des travaux curatifs suite à des sinistres ou préventifs suite à des inspections (4,6 M€ en 2014 contre 1,7 M€ en 2013); les montants 2013 étaient minorés par les difficultés à obtenir les autorisations de voirie pour réparer les sinistres sur le réseau condensats.
- aux évolutions d'hypothèses (effet de 7 M€ en 2014 versus 6,3 M€ en 2013) retenues concernant :
 - le taux de remplacement de 23,71% en 2013 à 23,64% en 2014 a un effet mineur. Le taux de remplacement est obtenu par moyenne des taux de remplacement constatés par le passé. Cette moyenne a évolué entre 2013 et 2014. En 2013, la moyenne était fondée sur les taux des 10 dernières années (2004 -2013). En 2014, la moyenne a pris en compte les taux des 11 dernières années (2004 à 2014). Le taux de remplacement évolue en cohérence avec l'état du réseau condensats qui semble en 2014 similaire à celui de 2013. Les longueurs inspectées et remplacées s'élèvent respectivement à 442 et 84 mètres en 2014,
 - la mise à jour de la cartographie avec un effet de 4,3 M€,
 - le coût de l'inspection réajusté de 104 €/mètre linéaire en 2013 à 101 €/mètre linéaire en 2014, effet de 0,7 M€,
 - le coût du remplacement évolue à la baisse avec de meilleures conditions d'achat, d'un effet estimé à 2 M€
- la provision pour désamiantage du réseau (0,6 M€) et des centrales (0,1 M€),
- la provision pour renouvellement des retours d'eau structurants (reprise de 11,4 M€ en 2014 versus 0,6 M€ en 2013). Cette
 reprise correspond à des travaux, acceptés par le concédant, de remise à neuf des tronçons dans le cadre de la réalisation du
 programme de renouvellement de ces tronçons de 2008 à 2014,
- la provision pour travaux de décennales chaudières et économiseurs (11,3 M€ en 2014 versus 6,7 M€ en 2013), en lien avec :
- les décennales chaudières réalisées sur les chaudières fioul :
 - numéro 7 et 8 de la centrale de Bercy.
 - numéro 2 de la centrale de Kremlin Bicêtre,

soit un montant total de 2,2 M€,

- le démantèlement de la chaudière 1 de la centrale de Vaugirard dans le cadre des travaux de mise en conformité génère une reprise de provision de 0.4 M€.
- le retour d'expérience sur les décennales des économiseurs sur les 10 années écoulées conduit à reprendre intégralement la provision, les travaux étant exclusivement des remplacements à capitaliser moins onéreux que de l'entretien. La reprise s'élève à 6,6 M€,
- la provision pour analyse des points révélés par la thermographie du réseau sur le réseau a été reprise pour un montant de 0,4 M€, cette analyse étant à présent faite annuellement dans les travaux d'entretien courant.

2.5 Capital social

Le capital social est entièrement libéré et composé de 1 725 320 actions de 16 €, soit 27 605 120 €. La réserve légale s'élève à 10% du capital.

2.6 Tableau de variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	
Capitaux propres au 31 décembre 2013	444 153
Distribution de dividendes Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement Autres variations : amortissement caducité	-12 767 -1 103 2 911 36 537
Capitaux propres au 31 décembre 2014	469 731

2.7 Charges à payer

Elles s'élèvent à 153 901 K€.

La nature des charges à payer en fin d'exercice se présente comme suit :

-	Fournisseurs – factures non parvenues	137 275 K€
_	Personnel – dette provisionnée pour congés à payer et autres charges	12 545 K€
_	Organismes sociaux, charges à payer	3 947 K€
_	Etat, charges à payer	

Note 3 - Notes sur le résultat

3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires diminue de 16% (362 M€ en 2014 - 432 M€ en 2013) ; cette variation s'analyse comme suit :

- le chiffre d'affaires de l'activité thermique décroît de 11% de 400 M€ en 2013 à 357 M€ en 2014 avec une baisse des volumes vendus de 21% en lien avec la rigueur climatique,
- le chiffre d'affaires de l'activité électrique décroît de 84% de 32 M€ en 2013 à 5 M€ en 2014 avec la fin du contrat d'obligation d'achat « 97-01 » de la cogénération de Saint-Ouen le 8 mars 2013.

3.2 Charges de personnel

La variation des « autres frais de personnel » vient de la comptabilisation de la différence tarifaire, avantage en nature des retraités CPCU qui bénéficient d'un tarif réduit du gaz et de l'électricité.

En 2014, une charge de 0,6 M€ a été comptabilisée contre une charge de 0,5 M€ comptabilisée en 2013.

3.3 Résultat exceptionnel

(En milliers d'euros)	2014	2013
Plus et moins-value sur cession d'actifs(1)	-736	-478
Dotations et reprises de provision pour :		
Risques		
Charges		
Dotations et reprises de provisions réglementées(2)	3 522	-1 516
Dotations et reprises aux provisions pour dépréciation exceptionnelle	34	34
Autres produits et charges exceptionnels	-46	-139
Total	2 774	-2 099

(1) Les plus ou moins values de cession se décomposent comme suit :

- la charge représentant la dépréciation des investissements :
 - de l'abandon du tronçon Bec Ardennes NE011 (- 0,3 M€),
 - de l'abandon du départ vapeur T3 Daumesnil (- 0,3 M€),
 - de la cession d'un compresseur suite aux travaux GIC (- 0,1 M€).
- (2) Les dotations et reprises de provisions réglementées comprennent :
 - 3,441 M€ de dotations aux amortissements dérogatoires et 1,182 M€ de reprises aux amortissements dérogatoires,
 - 0,336 M€ de dotations aux amortissements stocks et 6,118 M€ de reprises aux amortissements stocks.

3.4 Impôt sur les bénéfices

(En milliers d'euros)	Résultat avant	Impôt théorique	Résultat net		
(En millers a earos)	impôt	(1)	Théorique	Comptable	
Courant	56 888	-17 727	39 161	33 763	
Exceptionnel	2 774	-1 053	1 721	2 774	
Total	59 662	-18 780	40 882	36 537	

(1) La ventilation de l'impôt entre les résultats courant et exceptionnel est réalisée après affectation des déductions et réintégrations fiscales aux divers éléments du résultat comptable avant impôt.

L'écart entre l'impôt présenté dans le tableau ci-dessus (18,780 M€) et l'impôt présenté au compte de résultat (19,694 M€) correspond d'une part à la régularisation d'IS 2013 (- 0,400 M€), de l'Impôt sur les Sociétés sur les dividendes (0,383 M€), d'un crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi (- 0,509 M€), de l'Impôt sur les Sociétés sur le crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi 2013 (0,355 M€) et de la régularisation contrôle fiscal 2011 - 2012 (1,085 M€)

Le taux d'Impôt sur les Sociétés de l'exercice 2014 est de 38%. Ce taux inclut la contribution sociale de 3,3% ainsi que la contribution exceptionnelle de 10,7%. CPCU n'a pas de report déficitaire (cf partie sur la situation fiscale latente § 4.8).

Note 4 - Autres informations

4.1 Effectif

La situation de l'effectif au cours de l'exercice se présente comme suit :

Catégories	Salariés de l'entreprise	Salariés mis à disposition	Total
Cadres (et assimilés)	150	2	152
Agents de maîtrise (et assimilés)	349	0	349
Agents d'exécution (et assimilés)	67	0	67
Total	566	2	568

4.2 Engagements financiers particuliers

L'intégralité des éléments financiers figurent ci-dessous :

- Engagements réciproques :
- 0 M€ - Commandes à des fournisseurs d'immobilisations et autres engagements d'achat..... 102 M€ Achat de combustibles :-Fioul 37 500 tonnes 19 M€ Charbon 75 000 tonnes. 6 M€ Gaz 0 GWH..... 2 M€ Bois Black pellets 59 M€ - Opération de swap sur achats de combustibles fossiles..... - 8 M€ - Achat de quotas de CO₂..... 7 M€ Engagements reçus : cautions bancaires des fournisseurs..... 15 M€ Engagement retraite (cf annexe au bilan § 4.3).... 167 M€ Engagements donnés : - la SNC CVD a sollicité un prêt bancaire. La banque a subordonné ce prêt à la signature par chaque associé d'un engagement de maintenir la forme juridique de la Société et de conserver sa participation dans la SNC jusqu'à extinction de la dette..... 6 M€ 7 M€

- cautions bancaires fournisseurs.

4.3 Régime de retraite

Le régime de retraite des agents statutaires des entreprises des industries électriques et gazières est un régime spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à la retraite et le mode de financement du régime, fixés par le statut national du personnel des industries électriques et gazières (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics.

Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en adapter ou d'en modifier les termes.

Le métier de CPCU ne relève pas du champ d'application des industries électriques et gazières. C'est en vertu du traité de concession que CPCU assure à son personnel la plupart des dispositions du statut des IEG et notamment le régime de retraite du personnel des industries électriques et gazières.

L'évolution du régime de retraite IEG et notamment celle des taux de cotisations, et des montants au titre des droits spécifiques du passé (antérieurs à l'adossement au régime de droit commun, soit au 31 décembre 2004) appelés par la CNIEG reste tributaire des évolutions générales de la pyramide des âges du régime et de ses prestations.

Le montant des engagements pour retraites est évalué à 167 M€, avec un taux d'actualisation retenu par CPCU de 2,12% fin 2014 versus 3,66% fin 2013. Cet engagement fait l'objet d'une provision dans les comptes consolidés IFRS.

La Société ne possède pas d'actif finançant son régime de retraite.

4.4 Droits individuels à la formation

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle ouvre un droit individuel de formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans. Le volume d'heures acquis dans le cadre du DIF et n'ayant pas donné lieu à demande est de 54 454 heures au 31 décembre 2014.

La Société entre dans le périmètre de consolidation des Sociétés GDF SUEZ Energie Services et GDF SUEZ SA qui détiennent 64,39% des actions de CPCU. Par ailleurs, la Société est cotée à la Bourse de Paris par Euronext, Compartiment C et établit des comptes consolidés.

4.6 Entreprises liées

CPCU est détenue à environ 64% par le Groupe GDF SUEZ.

Les transactions avec les filiales de ce groupe sont les suivantes :

- 19 M€ (ventes à SDC Clichy, SNC CVE, SNC COGE-VITRY, GEOMETROPOLE) - produits.....
- charges..... 50 M€ dont ·
 - achat de combustibles 16 M€ (fioul et charbon auprès de SOVEN, ELECTRABEL et GDF SUEZ Belgium EMT)

 - frais divers sur combustibles 6 M€ (auprès de la SA TRS)
- créances..... 4 M€
- 17 M€ - dettes.....

CPCU est détenue à 33,50% par la Ville de Paris.

Les ventes de chaleur à la Ville de Paris se sont élevées à 21 M€ en 2014.

4.7 Situation fiscale différée et latente

La situation différée et latente se présente comme suit à la clôture de l'exercice. Elle tient compte de la contribution exceptionnelle de 10,7% et de la contribution sociale de 3,3%.

22 904 496 €

Impôt payé d'avance : - charges non déductibles temporairement...... 16 898 691 €

4.8 Liste des filiales et participations (en milliers d'euros)

Société ou groupe de sociétés	Capital	Prime d'émission réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote- part de capital détenue (en %)	Vale compt		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou pertes (-) du dernier exercice clos	Dividendes alloués à la société au cours de l'exercice	Obser- vations clôture de l'exercice
				Brute	Nette						
A. Filiales (50% au moins du capital détenu par la société): SNC Cogé Vitry 185 rue de Bercy 75012 Paris											
N° SIREN 440 258 366	40	8 422	50	20	20	-	-	36 259	2 455		-
185 rue de Bercy 75012 Paris N° SIREN 452 249 832 SAS Géotelluence	100	182	55	55	55	-	-	10 628	-549		- 1er exercice
80 avenue du Général de gaulle 92800 PUTEAUX N° SIREN 802 692 509 B. Participations (10 à 50% au moins	2 000	-	50	1 000	1 000	-	-	54	31	-	clos le 31/12/2015
du capital détenu par la société) : S.A. Tiru Tour Franklin La Défense 8 92042 Paris la Défense cedex											
N° SIREN 334 303 823 S.A. Climespace 3 Boulevard Diderot	10 000	115 592	19	724	724	-	-	88 168	-9 945		-
75588 Paris cedex 12 N° SIREN 378 993 455 S.A. Transports réunis services 79 rue Julian Grimau BP 36	14 410	67 826	22	6 278	6 278	-	-	75 175	14 158	2 932	-
93701 Drancy N° SIREN 377 508 858 SNC Choisy-Vitry-Distribution	550	791	26	366	366	-	-	6 220	232		30 sept.
2 à 10, rue Gabriel Péri 94400 Vitry sur Seine N° SIREN 480 627 199 SAS Géométropole	100	-1 693	45	45	45	-	6 550	14 306	-207	-	-
185 rue de Bercy 75012 PARIS N° SIREN 799 144 399	100	-	44	44	44	-	-	3 461	-1 386	-	_

Note 5 - Tableau de financement 2014

Emplois et ressources (en milliers d'euros)	2014	2013
Capacité d'autofinancement :		
Résultat net	36 537	32 585
+ Dotations aux amortissements	35 497	33 010
- Reprises	-1 182	-1 874
+ Dotations aux provisions	27 190	11 574
- Reprises	-42 822	-23 017
- Subventions d'investissement virées au résultat	-180	-73
- Plus-values de cession	0	0
+ Moins-values de cession	736	478
Total capacité d'autofinancement	55 777	52 682
Ressources durables :		
Capacité d'autofinancement	55 777	52 682
Cessions d'immobilisations incorporelles	0	0
Cessions d'immobilisations corporelles	457	61
Cessions ou réductions d'immobilisations financières	151	141
Augmentation des autres capitaux propres	2 601	3 191
Augmentation des dettes financières	58 072	2 153
Total des ressources	117 058	58 228
Emplois stables :		
Distributions mises en paiement	12 767	6 038
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	199	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	112 225	55 539
Acquisitions d'immobilisations financières	1 226	
Remboursement de dettes financières	10 748	11 870
Total des emplois	137 165	73 447
Variation du fonds de roulement net global	-20 108	-15 219
Stocks et encours	-5 486	6 582
Avances et acomptes versés sur commandes	-3 320	573
Créances clients et comptes rattachés	-24 203	12 629
Avances et acomptes reçus sur commandes	-3 934	-153
Dettes fournisseurs et autres	22 730	-11 030
	-14 212	8 601
Besoin ou dégagement de fonds de roulement d'exploitation Variations hors exploitation :	-14 212	0 00 1
	207	5 013
Autres débiteurs	-387 35 681	-1 410
Autres créditeurs		
Besoin ou dégagement de fonds de roulement hors exploitation	35 293	3 603
Variations de trésorerie :		
Placement compte courant associés		
Valeur mobilière de placement	07.1	201-
Disponibilités	-974	3 015
Concours bancaires courants	074	2.045
Variation nette de trésorerie	-974	3 015
Utilisation de la variation du fonds de roulement net global	20 108	15 219

Note 6 - Rémunérations des dirigeants

Les 10 plus fortes rémunérations versées sur l'année en 2014 s'élèvent à 1 430 381 €.

Il n'existe pas de régime de retraite spécifique pour les mandataires sociaux ni d'accord prévoyant un avantage spécifique en cas de cessation de fonctions. Aucune avance et aucun prêt n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

Les rémunérations de l'exercice allouées aux membres des organes d'administration, au titre des jetons de présence, s'élèvent à 45 898 €.

Note 7 – Litiges en cours

Aucun litige significatif n'est à signaler.

Note 8 - Certificats d'Economies d'Energie

Le résultat sur le poste Certificats d'Economies d'Energie (« CEE ») 2014 est une charge de 0,6 M€ contre 1 M€ en 2013.

La 2^{nde} période définie par le décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010 a été prolongée d'un an et couvre les années 2011 à 2014, sur la base des ventes des exercices 2010 à 2013. Sur cette période, les ventes s'élèvent à 19 TWh et l'obligation de CPCU à 1 948 GWh cumac.

Le montant total des CEE achetés et générés sur la 2^{nde} période s'élève à 1 992 GWh cumac dont :

- 1 100 Gwh acquis par les fiches standardisées, essentiellement celles du raccordement à un réseau de chaleur alimenté en énergies renouvelables.
- 892 Gwh acquis auprès de partenaires (Gesten, Paris Habitat) ou auprès de GDFSUEZ Energie Services à un prix moyen de 3,2 €/Mwh cumac.

Note 9 – Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Les cabinets Tuillet Audit et Ernst & Young agissent en tant que commissaires aux comptes de CPCU. Les informations sur les honoraires des commissaires aux comptes sont présentées conformément au décret 2008-1487 du 30 décembre 2008.

		Cabinet TU	LLET Audit		Cabinet ERNST & YOUNG			
(En milliers d'euros)	Monta	Montant (HT)		%		Montant (HT)		6
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	101	98	97%	94%	110	110	87%	87%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	3	13	3%	13%	16	16	13%	13%
TOTAL	104	111	100%	107%	126	126	100%	100%

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CPCU, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé dans la note 1.4 de l'annexe aux comptes annuels, la préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des valeurs des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et les charges de l'exercice. Cette note de l'annexe aux comptes annuels précise également qu'en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, votre société révise ses estimations sur la base des informations régulièrement mises à jour, et qu'il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent des estimations.

Les estimations comptables significatives concernent en particulier les provisions réseau et les engagements de retraite et assimilés. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées et à apprécier les hypothèses retenues. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations. Nous avons également vérifié que la note 2.4.2 de l'annexe aux comptes annuels relative aux provisions pour risques et charges ainsi que la note 4.3 de l'annexe aux comptes annuels relative au régime de retraite fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations, autres que celles perçues par le directeur général et le directeur général délégué de votre société, et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 22 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

TUILLET AUDIT Brigitte Vaira-Bettencourt ERNST & YOUNG et Autres Stéphane Pédron

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

1. Avec la société Climespace, dont vous êtes actionnaire à hauteur de 22 %

Personnes intéressées:

Monsieur Frédéric MARTIN, Président du Conseil d'administration de CPCU, est également Président du Conseil d'administration de CLIMESPACE,

Monsieur Yanick BIGAUD, représentant permanent de GDF SUEZ, administrateur de CPCU, est également administrateur de CLIMESPACE,

Monsieur Marc BARRIER, Directeur Général de CPCU, est également administrateur de CLIMESPACE,

Madame Laurence POIRIER-DIETZ, administratrice de CPCU, est également Directeur Général de CLIMESPACE,

Monsieur Jérôme TOLOT, administrateur de CPCU, est également administrateur et Directeur Général de GDF SUEZ Energie Services.

a. Convention d'assistance et de mise à disposition de personnel

Lors de sa séance du 19 décembre 2014, votre Conseil d'administration a autorisé la signature d'un 2nd avenant (« avenant n°2 ») au contrat conclu le 20 janvier 2000 ayant pour objet la mise à disposition de personnel dans le cadre d'une assistance fournie à la société CLIMESPACE dans les domaines technique, comptable, administratif, financier et fiscal, informatique, juridique et de la communication.

Dans la mesure où la Société CLIMESPACE est désormais dotée de compétences supplémentaires dans ces domaines, le niveau d'assistance que votre Société porte à la société CLIMESPACE a été redéfini et la rémunération de cette prestation a été révisée en conséquence. Ces modifications ont été formalisées dans cet avenant n°2 d'une durée de 2 ans et ayant pris rétroactivement effet au 1er janvier 2014.

Lors de cette séance du 19 décembre 2014, votre Conseil d'administration a également autorisé le renouvellement pour une durée d'un an de cette convention d'assistance.

Cette convention, ainsi que son impact sur l'exercice, sont décrits ci-après dans la partie II.8.b. « Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale ».

b. Convention d'exploitation de la centrale Paris Nord-Est

Lors de sa séance du 19 mars 2015, votre Conseil d'administration a été informé des formalités de la substitution de la société GEOMETROPOLE à votre société dans le cadre de l'application cette convention par laquelle votre société confie à CLIMESPACE l'exploitation de la centrale Paris Nord-Est.

Cette convention avait été autorisée par votre Conseil d'administration lors de sa séance du 30 août 2013 mais n'a été signée que le 1er mars 2014 avec effet rétroactif au 2 décembre 2013 pour une durée de 11 années, soit une date d'expiration fixée au 1er décembre 2024.

Conformément à l'article 19 de cette convention, GEOMETROPOLE se substitue à CPCU dans l'intégralité de ses droits et obligations à la date de transfert de la centrale à GEOMETROPOLE, cette substitution s'opérant par notification de la cession par lettre recommandée avec avis de réception adressée à CLIMESPACE. Il convient à ce titre de préciser que la centrale PNE a été cédée par CPCU à GEOMETROPOLE par acte notarié daté du 30 janvier 2015.

Cette convention, ainsi que son impact sur l'exercice, sont décrits ci-après dans la partie II.8.f. « Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale ».

c. Convention de fourniture d'énergie frigorifique par la centrale de production Paris Nord Est au réseau de froid de CLIMESPACE.

Lors de sa séance du 19 mars 2015, votre Conseil d'administration a autorisé l'application de l'avenant n°1 à la convention de fourniture d'énergie frigorifique par la centrale de production Paris Nord Est au réseau de froid de CLIMESPACE. Cet avenant modifie l'article 9 « durée » de la convention pour le porter à 30 ans à compter de l'acquisition de la centrale par la société GEOMETROPOLE. Il convient à ce titre de préciser que la centrale PNE a été cédée par CPCU à GEOMETROPOLE par acte notarié daté du 30 janvier 2015, ce qui porte la fin de cette convention au 29 janvier 2045.

Lors de sa séance du 30 août 2013, votre Conseil d'administration avait autorisé la signature d'une convention.

Cette convention, ainsi que son impact sur l'exercice, sont décrits ci-après dans la partie II.8.g. « Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale ».

2. Avec la société GDF SUEZ Energie Services (« GDF SUEZ ES »), actionnaire à 64,39 %

Personnes intéressées:

Monsieur Frédéric MARTIN, Président du Conseil d'administration de CPCU, est également Directeur Général Adjoint de GDF SUEZ Energie Services en charge de COFELY Réseaux,

Monsieur Yanick BIGAUD, représentant permanent de GDF SUEZ Energie Services administrateur de CPCU,

Monsieur Jérôme TOLOT, représentant permanent de GDF SUEZ, administrateur de CPCU, est également administrateur et Directeur Général de GDF SUEZ Energie Services.

a. Convention d'exploitation des équipements de la boucle géothermique Paris Nord Est

Lors de sa séance du 19 mars 2015, votre Conseil d'administration a été informé des formalités de la substitution de la société GEOMETROPOLE à votre société dans le cadre de l'application cette convention ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles votre société confie à GDF SUEZ ES, les prestations relatives à l'exploitation de la boucle géothermique pour l'approvisionnement de la centrale PNE en eau géothermale.

Cette convention avait été autorisée par votre Conseil d'administration lors de sa séance du 30 août 2013 et signée le 30 septembre 2013.

Conformément à l'article 16 de cette convention, GEOMETROPOLE se substitute à CPCU dans l'intégralité de ses droits et obligations à la date de transfert de la centrale à GEOMETROPOLE, cette substitution s'opérant par notification de la cession par lettre recommandée avec avis de réception adressée à GDF SUEZ ES. Il convient à ce titre de préciser que la centrale PNE a été cédée par CPCU à GEOMETROPOLE par acte notarié daté du 30 janvier 2015.

Cette convention, ainsi que son impact sur l'exercice, sont décrits ci-après dans la partie II.4.b. « Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale ».

b. Convention d'assistance administrative, financière, juridique et technique

Lors de sa séance du 19 décembre 2014, votre Conseil d'administration a autorisé le renouvellement pour une durée de un an de la convention d'assistance administrative, financière, juridique et technique autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 24 mars 1999.

Cette convention, ainsi que son impact sur l'exercice, sont décrits ci-après dans la partie II.4.a. « Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale » ; seul son renouvellement ayant été autorisé au cours de l'exercice.

3. Avec la société Géométropole, dont vous êtes actionnaire à hauteur de 44 %

Personnes intéressées:

Monsieur Frédéric MARTIN, Président du Conseil d'administration de CPCU, est également Président du Conseil d'administration de CLIMESPACE et Directeur Général Adjoint de GDF SUEZ Energie Services,

Monsieur Yanick BIGAUD, représentant permanent de GDF SUEZ Energie Services administrateur de CPCU, est également administrateur de CLIMESPACE,

Monsieur Marc BARRIER, Directeur Général de CPCU, est également Président de GEOMETROPOLE,

Madame Laurence POIRIER-DIETZ, administratrice de CPCU, est également Membre comité stratégique de GEOMETROPOLE,

Monsieur Jean-Michel SEMELIER, Directeur Général Délégué de CPCU, est également Membre comité stratégique de GEOMETROPOLE,

Monsieur Jérôme TOLOT, représentant permanent de GDF SUEZ, administrateur de CPCU, est également administrateur et Directeur Général de GDF SUEZ Energie Services.

a. Convention de mise à disposition de la boucle géothermale

Lors de sa séance du 19 mars 2015, votre Conseil d'administration a autorisé la signature de cette convention qui a pour objet de définir les conditions de la mise à disposition par votre société au profit de GEOMETROPOLE des deux puits de géothermie et des canalisations « aller » et « retour » reliant les puits à la centrale, dans le respect de la convention d'occupation du domaine public fluvial conclue avec la Ville de Paris.

Cette convention doit prendre effet le jour de la signature entre les Parties d'un procès-verbal de prise en charge des ouvrages, pour se terminer soit à l'échéance de la convention d'occupation du domaine public fluvial sur lequel sont implantés les ouvrages, soit lors du rachat par la Ville de Paris de la centrale PNE au terme de la concession de distribution de chaleur de CPCU.

La mise à disposition est consentie moyennant le paiement par GEOMETROPOLE à votre société d'un loyer annuel de 819.000 euros HT, constaté en produit sur cet exercice 2014.

b. Contrat de fourniture d'énergie thermique

Lors de sa séance du 19 mars 2015, votre Conseil d'administration a autorisé l'application de l'avenant n°1 à la convention de fourniture d'énergie thermique qui prévoyait son entrée en vigueur à la date de cession de la centrale PNE à GEOMETROPOLE; cession intervenue par acte notarié daté du 30 janvier 2015, ce qui porte la fin de cette convention au 29 janvier 2045.

Cette convention, ainsi que son impact sur l'exercice, sont décrits ci-après dans la partie II.11.a. « Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale ».

4. Avec la S.N.C. Cogé Vitry, dont vous êtes actionnaire à hauteur de 50 %

Personnes intéressées :

Monsieur Frédéric MARTIN, Président du Conseil d'administration de CPCU, est également Directeur Général Adjoint de GDF SUEZ Energie Services,

Monsieur Yanick BIGAUD, représentant permanent de GDF SUEZ Energie Services administrateur de CPCU,

Monsieur Jérôme TOLOT, représentant permanent de GDF SUEZ, administrateur de CPCU, est également administrateur et Directeur Général de GDF SUEZ Energie Services,

Monsieur Frank DEMAILLE, Directeur Général de CPCU et également Gérant de la S.N.C. COGE VITRY, en fonction jusqu'au 25 mars 2014.

Monsieur Marc BARRIER, actuel Directeur Général de CPCU et actuel Gérant de la S.N.C. COGE VITRY, a succédé à Monsieur Franck DEMAILLE.

a. Convention d'assistance

Lors de sa séance du 19 décembre 2014, votre Conseil d'administration a autorisé le renouvellement pour une durée de un an de la convention d'assistance conclue avec la S.N.C. Cogé Vitry le 14 décembre 2001.

Cette convention, ainsi que son impact sur l'exercice, sont décrits ci-après dans la partie II.7.c. « Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale » ; seul son renouvellement ayant été autorisé au cours de l'exercice.

5. Avec la S.N.C. Choisy Vitry Energie (CVE), dont vous êtes actionnaire à hauteur de 55 %,

Personnes intéressées:

Monsieur Frédéric MARTIN, Président du Conseil d'administration de CPCU, est également Directeur Général Adjoint de GDF SUEZ Energie Services,

Monsieur Yanick BIGAUD, représentant permanent de GDF SUEZ Energie Services, est administrateur de CPCU,

Monsieur Jérôme TOLOT, représentant permanent de GDF SUEZ, administrateur de CPCU, est également administrateur et Directeur Général de GDF SUEZ Energie Services,

Monsieur Frank DEMAILLE, Directeur Général de CPCU et également Gérant de la S.N.C. CVE, en fonction jusqu'au 25 mars 2014.

Monsieur Marc BARRIER, actuel Directeur Général de CPCU et actuel Gérant de la S.N.C. CVE, a succédé à Monsieur Franck DEMAILLE.

a. Convention d'assistance

Lors de sa séance du 19 décembre 2014, votre Conseil d'administration a autorisé le renouvellement pour une durée de un an de la convention d'assistance conclue avec la S.N.C. CVE le 4 juillet 2005.

Cette convention, ainsi que son impact sur l'exercice, sont décrits ci-après dans la partie II.6.c. « Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale » ; seul son renouvellement ayant été autorisé au cours de l'exercice.

II. Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société Soven

Contrat de prestations de services, d'achat et de ventes, d'électricité, de gaz et de quotas CO2

La société Soven et votre société ont conclu, en date du 21 septembre 2012, un contrat aux termes duquel la société Soven s'engage à mettre en œuvre une stratégie de valorisation afin de maximiser la marge énergie de la turbine à gaz de la cogénération de Saint-Ouen. Ce contrat avait été préalablement autorisé par votre Conseil d'administration du 30 août 2012.

Dans le cadre de cette convention, la société Soven fournit des prestations de Conseil afin de :

- valoriser la vente d'électricité sur les marchés tout en réalisant la fourniture et/ou la couverture financière des quotas de CO2 et du gaz nécessaires à cette production d'électricité,
- réduire les risques issus de la volatilité des prix des marchés de l'électricité et du gaz naturel tout en optimisant la marge sur énergies.

Ce contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Au titre de ce contrat, votre société a comptabilisé sur l'exercice une charge d'exploitation de K€ 163.

2. Avec la société GDF SUEZ, actionnaire indirect à hauteur de 64,39 %

Convention d'assistance

Votre société a conclu avec son Actionnaire majoritaire, la société GDF SUEZ, un contrat en date du 11 octobre 2012 par lequel GDF SUEZ propose d'assurer à votre société une assistance, par son Service Relation du Travail (SRT-IEG), dans le domaine juridique et réglementaire en droit social notamment spécifique au statut national du personnel des Industries Electriques et Gazières (IEG). Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'administration du 20 décembre 2012.

Cette convention a pris effet le 1er janvier 2013 pour une période de trois années, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Au titre de ce contrat, votre société a comptabilisé sur l'exercice une charge d'exploitation de K€ 127.

3. Avec la société GDF SUEZ et la Ville de Paris, actionnaires de votre société respectivement à hauteur de 64,39 % et 33,50 %

Convention de garantie / contre-garantie sur l'emprunt B.E.I.

Lors de sa séance du 28 mars 2013, votre Conseil d'administration a autorisé la signature d'une convention tripartite ayant pour objet de compléter le mécanisme de garantie et de contre garantie mis en place dans le cadre du contrat de prêt en date du 20 mai 2010 souscrit par votre société auprès de la Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.) d'un montant de € 145 000 000 ayant pour objet de contribuer au financement de l'extension du réseau de chauffage urbain dans l'est de Paris, à la rénovation d'installations existantes et à la construction de nouvelles unités de production énergétique.

Cette convention tripartie a pour objet, en cas d'appel par la B.E.I. de la garantie autonome à première demande et/ou du cautionnement, en vue du paiement des sommes qui lui seraient dues au titre du contrat de financement si CPCU était défaillante, de déterminer le rang conventionnel de règlement des créances potentielles de GDF SUEZ et de la Ville de Paris à l'encontre de votre société et d'organiser le recours entre les garants.

Elle a pris effet le 1^{er} avril 2013 et son terme est fixé à la date du complet règlement et au maximum deux ans après l'échéance du contrat de Concession.

Cette convention a été conclue le 17 juillet 2013.

4. Avec la société GDF SUEZ Energie Services (« GDF SUEZ ES »), actionnaire à 64,39 %

a. Convention d'assistance administrative, financière, juridique et technique

Votre Conseil d'administration, lors de sa séance du 24 mars 1999, a autorisé une convention par laquelle GDF SUEZ ES assure à votre société, depuis le 1er janvier 1999, une assistance dans les domaines comptable, administratif, financier, juridique, informatique et technique ainsi qu'une assistance à la direction générale.

La rémunération de cette assistance a été fixée à 0,11 % du chiffre d'affaires social hors taxes de votre société.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice une charge d'exploitation de K€ 278.

Comme indiqué en première partie de ce rapport dans les conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale, le renouvellement de cette convention pour une durée de un an a été autorisé par votre Conseil d'administration du 19 décembre 2014.

b. Convention d'exploitation des équipements de la boucle géothermique Paris Nord Est

Lors de sa séance du 19 mars 2015, votre Conseil d'administration a été informé des formalités de la substitution de la société GEOMETROPOLE à votre société dans le cadre de l'application cette convention ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles votre société confie à GDF SUEZ ES, les prestations relatives à l'exploitation de la boucle géothermique pour l'approvisionnement de la centrale PNE en eau géothermale.

Cette convention avait été autorisée par votre Conseil d'administration lors de sa séance du 30 août 2013 et signée le 30 septembre 2013.

Conformément à l'article 16 de cette convention, GEOMETROPOLE se substitue à CPCU dans l'intégralité de ses droits et obligations à la date de transfert de la centrale à GEOMETROPOLE, cette substitution s'opérant par notification de la cession par lettre recommandée avec avis de réception adressée à GDF SUEZ ES. Il convient à ce titre de préciser que la centrale PNE a été cédée par CPCU à GEOMETROPOLE par acte notarié daté du 30 janvier 2015.

Comme indiqué en première partie de ce rapport dans les conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale, votre Conseil d'administration a été informé de la substitution de la société GEOMETROPOLE à votre société dans l'intégralité de ses droits et obligations.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice une charge d'exploitation de K€ 470.

c. Convention d'exploitation des équipements de la boucle géothermique Paris Nord Est

Lors de sa séance du 30 août 2013, votre Conseil d'administration avait autorisé la signature d'une convention confiant à GDF SUEZ Energie Services, agissant sous le nom commercial Cofely Réseaux, les prestations relatives à l'exploitation des équipements de la boucle géothermale pour l'approvisionnement de la centrale de production de chaleur et de froid située 139, boulevard Macdonald à Paris (19^c).

Cette convention a été conclue le 30 septembre 2013.

Aucun impact comptable n'est reconnu sur l'exercice 2014.

d. Convention relative à la gestion des quotas d'émission de gaz à effet de serre PNAQ 3

Lors de sa séance du 30 août 2013, votre Conseil d'administration avait autorisé le projet de convention confiant à GDF SUEZ Energie Services la gestion des quotas d'émission de gaz à effet de serre (CO₂) pour la durée du 3ème Plan National d'Allocation des Quotas (PNAQ 3), soit les exercices 2013 à 2020.

Le prix comprend:

- une partie fixe forfaitaire annuelle de K€ 3 par installation de catégorie A et K€ 6 par installation de catégorie B,
- une partie variable de 0,5 % des transactions effectuées plafonnées à € 5.000 par transaction.

Ce contrat a été conclu le 10 décembre 2013.

Au titre de cette convention, votre Société a comptabilisé sur l'exercice 2014 une charge d'exploitation de K€ 36.

5. Avec les sociétés Tiru (dont vous êtes actionnaire à hauteur de 19 %), TSI, Ivry Paris XII et le Syctom

Nature et objet

Convention de fourniture de la vapeur issue des centres de valorisation énergétique du Syctom.

Modalités

Votre Conseil d'administration, lors de sa séance du 8 décembre 2004, a autorisé votre société à signer un contrat de fourniture de vapeur issue des centres de valorisation énergétique du Syctom avec la société Tiru et le Syctom. Un avenant (« avenant n° 1 ») a été signé le 6 mai 2006 portant sur la modification du prix indiqué au contrat.

Le 28 février 2008, votre société a signé un deuxième avenant (« avenant n° 2 ») dont l'objet est de fixer le prix de base d'une tonne de vapeur hors taxes pour les années 2008, 2009 et 2010. Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'administration de votre société en date du 5 décembre 2007.

En date du 1^{er} août 2008, votre société a conclu un troisième avenant (« avenant n° 3 ») avec la société Tiru et le Syctom dont l'objet est d'acter la maîtrise-d'œuvre et la réalisation de travaux d'aménagements des processus de traitement des eaux alimentaires des UIOM Syctom d'Ivry et de Saint-Ouen par votre société. Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'administration de votre société en date du 26 février 2009.

Le 10 août 2009, votre société a signé un quatrième avenant (« avenant n° 4 ») avec les sociétés Tiru, TSI et le Syctom visant à :

- acter le transfert de propriété des installations réalisées par votre société pour le traitement des eaux alimentaires des UIOM Syctom d'Ivry et de Saint-Ouen en complément des dispositions prises dans l'avenant n° 3 ;
- autoriser votre société à réaliser les études et travaux d'aménagement in situ relatifs aux installations précitées ;
- introduire la société exploitante de l'UVE Isséane, la société TSI, en tant que partie prenante à la présente convention de fourniture de vapeur.

Par omission, l'avenant n° 4 n'a pas été autorisé par le Conseil d'administration de votre société préalablement à sa mise en œuvre. Le Conseil d'administration de votre société en date du 28 août 2009 a finalement autorisé cet avenant a posteriori.

Lors du Conseil d'administration en date du 16 décembre 2010, un cinquième avenant a été autorisé, visant à :

- réaliser le transfert de propriété de l'installation réalisée par votre société pour le traitement de l'eau alimentaire de l'UVE d'Isséane, en complément des dispositions prises dans le cadre de l'avenant n° 4,
- introduire la société Ivry Paris XII, nouvel exploitant de l'UIOM d'Ivry Paris XII à compter du 1er février 2011, en tant que partie prenante du contrat de fourniture de vapeur.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'administration de votre société en date du 16 décembre 2010.

Un avenant n° 6 ayant pour objet de redéfinir la formule de révision du prix de vente de vapeur à la suite d'un changement intervenu sur un indice a été conclu en date du 28 février 2013.

Par omission, cet avenant n° 6 n'avait pas été autorisé préalablement à sa conclusion mais il l'a été a posteriori lors du Conseil d'administration du 28 mars 2013.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice 2014 une charge d'exploitation de K€ 44.537.

6. Avec la S.N.C. CHOISY VITRY ENERGIE (CVE), dont vous êtes actionnaire à hauteur de 55 %

a. Convention de prêt

Lors de sa séance du 16 mars 2006, votre Conseil d'administration a autorisé votre société à signer une convention de prêt par laquelle elle s'engage à fournir à CVE un financement de M€ 12 dans le cadre de la réalisation des ouvrages suivants :

- alimentation en énergie calorifique sous forme de vapeur par réseau de tuyauteries depuis le réseau CPCU jusqu'à la sousstation de production d'eau surchauffée,
- sous-station d'échange vapeur/eau surchauffée située sur le terrain sis 172, rue Léon-Geoffroy à Vitry-sur-Seine.

Ce prêt, assorti d'un intérêt de 5,5 %, est remboursable sur 19 ans et 9 mois par annuité constante.

Compte tenu de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007 de la loi n° 2005-1719 introduisant de nouvelles règles limitant la déductibilité des intérêts payés par CVE, CVE étant sous-capitalisée aux termes de l'article 212 du Code général des impôts, un avenant à la convention de prêt a été signé le 1er juillet 2008 aux termes duquel il a été décidé de :

- suspendre le prêt entre votre société et CVE à compter du 1er juillet 2008 jusqu'au 31 décembre 2013,
- refinancer pendant cette période la société CVE auprès d'un établissement externe : un contrat de prêt d'un montant de M€ 11 et d'une durée de cinq ans et demi a été signé à cet effet le 16 août 2008 entre CVE et la BNP au taux (TEG) de 4,99 %. Ce prêt a fait l'objet d'un avenant au 30 juin 2012 dont les termes essentiels sont :
- le taux d'intérêt est fixé à 3,50 %,
- une première tranche de M€ 5,1 est remboursable en cinq versements annuels constants du 30 juin 2013 au 30 juin 2017,
- une seconde tranche de M€ 3,87 est remboursable au plus tard le 30 juin 2017.

Votre société est solidairement engagée avec CVE vis-à-vis de la BNP dans une limite de M€ 8,97 concernant le prêt souscrit par ces derniers.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'administration de votre société en date du 29 août 2008.

Au titre de la rémunération de ce prêt, votre société a comptabilisé sur l'exercice 2014 un produit financier de K€ 8.

b. Convention de fourniture de chaleur

CVE construit et exploite depuis le 10 février 2004, dans le cadre d'un contrat de concession, le réseau de chaleur du Syndicat Intercommunal pour le Chauffage Urbain de Choisy-le-Roi/Vitry-sur-Seine (SICUCV). Votre société alimente en vapeur ce réseau de chaleur à partir de la canalisation assurant la liaison Vitry-Ivry. La vapeur est par la suite transformée par CVE en eau surchauffée.

Par convention en date du 4 juillet 2005, votre société et CVE ont défini les conditions techniques et commerciales régissant la fourniture de chaleur.

Cette convention est entrée en vigueur à la date de mise en service des installations et se poursuivra jusqu'au terme de la concession de travaux et de service attribuée à CVE qui est, à la date de la signature de la convention, le 30 juin 2025.

Votre société et CVE ont conclu en date du 22 décembre 2006 un avenant (« avenant n° 1 ») au contrat principal par lequel la valeur initiale de l'indice FUO du fioul lourd utilisé dans le calcul de l'actualisation du prix proportionnel à la consommation de la chaleur sous forme de vapeur est remplacée par la valeur du barème Total « Marchés publics » des fiouls lourds TTBTS au départ de la raffinerie de Grandpuits en euros/tonne hors T.V.A. Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'administration de votre société en date du 29 mars 2007.

Les dispositions de l'avenant n° 1 ont été applicables rétroactivement du 1^{er} octobre 2005 au 31 décembre 2006. A compter du 1^{er} janvier 2007, l'indice du FUO du fioul lourd précédemment utilisé dans le calcul de la redevance a été de nouveau appliqué.

Le 5 février 2007, votre société et CVE ont conclu un deuxième avenant (« avenant n° 2 ») portant modification de l'indice CHO des houilles et agglomérés pour l'industrie, utilisé dans le calcul de l'actualisation du prix proportionnel à la consommation de la chaleur sous forme de vapeur. Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'administration de votre société en date du 29 mars 2007.

Le 20 février 2008, votre société et CVE ont conclu un troisième avenant (« avenant n° 3 »), avec effet rétroactif au 1er janvier 2008. L'objet de cet avenant est la prise en considération dans le prix de la chaleur facturé par CVE à votre société de la taxe intérieure sur la consommation de charbon. Cette taxe est en effet supportée par CVE sur les importations de charbon postérieures à la date du 1er juillet 2007. Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'administration de votre société en date du 26 février 2008.

Le 29 décembre 2009, votre société et CVE ont conclu un quatrième avenant (« avenant n° 4 »), avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2009. L'objet de cet avenant est la prise en compte dans le calcul du prix proportionnel à la consommation ou de la redevance forfaitaire annuelle de la modification des indices suivants :

- CH « Houilles importées pour autres industries que sidérurgie et électricité »,
- G « Gaz manufacturé hors ventes aux ménages »,
- ICHTTS1 « salaires, revenus et charges sociales coût de la main-d'œuvre et du travail industries mécaniques et électriques ».

Cet avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration en date du 17 décembre 2009.

Lors de sa séance du 30 août 2013, votre Conseil d'administration a autorisé la signature d'un cinquième avenant (« avenant n° 5 ») qui prévoit la modification du terme C1, prix proportionnel à la consommation et ses modalités de révision afin de prendre en compte les événements de nature à modifier les conditions économiques de ventes tels que la fin du contrat d'obligation d'achat d'électricité « 97-01 » au 31 mars 2013 et de l'évolution de la législation sur les gaz à effet de serre.

Ce contrat a été conclu le 20 septembre 2013.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice un produit d'exploitation de K€ 9.457.

c. Convention d'assistance

Votre société a conclu le 4 juillet 2005 une convention par laquelle elle s'engage à fournir à CVE une assistance dans les domaines comptable, administratif, financier, informatique, juridique, technique et une assistance spécifique à la gérance.

Cette convention prévoit une facturation forfaitaire annuelle de K€ 292 hors taxes, révisable selon une formule prévue dans le contrat.

Le 29 décembre 2009, votre société et CVE ont conclu un avenant (« avenant n° 1 ») visant à remplacer l'indice ICHTTS1 « salaires, revenus et charges sociales – coût de la main-d'œuvre et du travail – industries mécaniques et électriques » utilisé dans le calcul de la redevance versée par CVE à votre société par l'indice ICHT-IME « salaires, revenus et charges sociales – coût de la main d'œuvre et du travail – industries mécaniques et électriques ». Cet avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration en date du 17 décembre 2009.

Comme indiqué en première partie de ce rapport dans les conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale, le renouvellement de cette convention pour une durée de un an a été autorisé par votre Conseil d'administration du 19 décembre 2014.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice un produit d'exploitation de K€ 369.

d. Convention d'exploitation par votre société des canalisations de transport de vapeur et d'eau de condensation et des équipements vapeur de la station d'échange

Aux termes de la convention de concession de travaux et de services pour la fourniture d'énergie calorifique au chauffage urbain du Syndicat Intercommunal pour le Chauffage Urbain de Choisy-le-Roi/Vitry-sur-Seine (SICUCV) attribuée le 10 février 2004, la société CVE construit et exploite les ouvrages :

- de prélèvement de vapeur dans le réseau de votre société,
- d'échange permettant la transformation de la vapeur prélevée en eau surchauffée injectée dans le réseau du SICUCV.

Par convention en date du 4 juillet 2005, CVE a confié à votre société, moyennant différentes conditions, l'exploitation des installations de transport de vapeur et d'eau de condensation et des équipements vapeur de la station d'échange. Cette convention, autorisée par votre Conseil d'administration le 8 décembre 2004, est entrée en vigueur à la date de mise en service des installations et se poursuivra jusqu'au terme de la concession de travaux et de services attribuée à CVE qui est, à la date de la signature de la convention, le 30 juin 2025.

La rémunération de l'ensemble des prestations de votre société est fixée à K€ 192 hors taxes par an, valeur au 1^{er} mars 2003. Cette rémunération est indexée trimestriellement selon une formule prévue dans le contrat.

Le 29 décembre 2009, votre société et CVE ont conclu un avenant (« avenant n° 1 ») visant à remplacer l'indice ICHTTS1 « salaires, revenus et charges sociales – coût de la main-d'œuvre et du travail – industries mécaniques et électriques » utilisé dans le calcul de la redevance versée par CVE à votre société par l'indice ICHT-IME « salaires, revenus et charges sociales – coût de la main-d'œuvre et du travail – industries mécaniques et électriques ». Cet avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration en date du 17 décembre 2009.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice un produit d'exploitation de K€ 268.

7. Avec la S.N.C. Cogé Vitry, dont vous êtes actionnaire à hauteur de 50 %

a. Convention de fourniture de vapeur

La S.N.C. Cogé Vitry et votre société ont conclu, en date du 18 décembre 2002, un contrat aux termes duquel la S.N.C. Cogé Vitry s'engageait à fournir à votre société, moyennant différentes conditions, de la vapeur produite par son site de Vitry-sur-Seine. Votre société s'était alors engagée à payer à la S.N.C. Cogé Vitry la vapeur vendue moyennant un prix fixé à € 9,90 toutes taxes comprises pour une tonne de vapeur, valeur au 1^{er} juillet 2002 indexée mensuellement selon une formule prévue au contrat.

Compte tenu de la modification des conditions économiques :

- un avenant n° 3 au contrat principal de vente de vapeur et aux précédents avenants, à effet au 1^{er} novembre 2006, a été signé le 15 décembre 2006 et autorisé par votre Conseil d'administration lors de sa séance du 7 décembre 2006 aux termes duquel une redevance sera désormais facturée à votre société dans le cadre du fonctionnement de la chaudière en post combustion et air ambiant. Cette redevance est calculée selon les dispositions suivantes :
 - une partie fixe annuelle de K€ 950 facturée mensuellement et non indexée,
 - le prix d'achat par la S.N.C. Cogé Vitry des quantités de gaz consommées en mode post combustion et air ambiant majoré de 5 %;
- un avenant n° 4 au contrat principal de vente de vapeur a été signé le 15 mars 2008 et autorisé par votre Conseil d'administration lors de sa séance du 26 février 2008. Cet avenant fixe le prix de la tonne de vapeur à € 14,03 hors taxes et modifie donc la formule d'indexation.

Les dispositions résultant de cet avenant n° 4 ont été appliquées rétroactivement à compter du 1er janvier 2008.

Lors de sa séance du 30 août 2013, votre Conseil d'administration a autorisé la signature d'un avenant n°5 au contrat conclu le 18 décembre 2002 ayant pour objet la fourniture de vapeur produite par la S.N.C. Cogé Vitry sur son site de Vitry-sur-Seine à votre société.

En raison d'événements de nature à modifier les conditions économiques de ventes, dont la fin du contrat d'obligation d'achat d'électricité « 97-01 » au 31 mars 2013 et de l'évolution de la législation sur les gaz à effet de serre, votre société et la S.N.C. Cogé Vitry se sont rapprochées pour modifier le prix de la chaleur selon le mode de fonctionnement de la chaudière (post-combustion et air ambiant ou mode récupération simple), les obligations des parties et prolonger la durée du contrat jusqu'au 31 décembre 2024.

Ce contrat a été conclu le 20 septembre 2013 et a pris effet rétroactivement à compter du 1er avril 2013.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice 2014 une charge d'exploitation de K€ 23.978.

b. Contrat de conduite, d'entretien et de maintenance des installations

La S.N.C. Cogé Vitry et votre société ont conclu, en date du 31 mai 2002, un contrat aux termes duquel la S.N.C. Cogé Vitry confiait à votre société, moyennant différentes conditions, la conduite, l'entretien et la maintenance de ses installations de cogénération situées 10, rue des Fusillés à Vitry-sur-Seine. La S.N.C. Cogé Vitry s'était alors engagée à payer à votre société une rémunération forfaitaire annuelle égale à K€ 2.464, valeur au 1^{cr} juillet 2000 et indexée mensuellement selon une formule prévue au contrat.

A la suite de la suppression de l'indice des produits et services divers catégorie C, utilisé dans la formule d'indexation mensuelle de la rémunération du contrat principal, votre société et la S.N.C. Cogé Vitry ont conclu en date du 5 janvier 2005 un avenant (« avenant n° 1 ») au contrat principal par lequel :

- la rémunération forfaitaire mensuelle perçue par votre société en contrepartie de ses prestations est fixée à K€ 237 hors taxes, valeur au 30 septembre 2004;
- cette rémunération forfaitaire est indexée mensuellement selon une formule prévue à l'avenant n° 1.

L'avenant n° 1 au contrat initial a été autorisé par votre Conseil d'administration lors de sa séance du 8 décembre 2004. Les dispositions résultant de cet avenant ont été appliquées rétroactivement à compter du 1^{er} octobre 2004.

Par ailleurs, en date du 20 décembre 2007, votre société et la S.N.C. Cogé Vitry ont conclu un second avenant (« avenant n° 2 ») au contrat de conduite, d'entretien et de maintenance dont l'objet est le remplacement par votre société, à l'occasion des opérations de visite des parties chaudes de la turbine, de pièces complémentaires dans le but d'améliorer le rendement de la machine. La rémunération des travaux complémentaires prévus pour 2008 a été fixée contractuellement à K€ 1 326. Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'administration de votre société en date du 26 février 2008.

Lors de sa séance du 19 décembre 2013, votre Conseil d'administration avait autorisé le renouvellement pour une durée de dix ans de cette convention conclue entre votre société et la S.N.C. Cogé Vitry le 31 mai 2002.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice 2014 un produit d'exploitation de K€ 3.753.

c. Convention d'assistance

Votre société a conclu le 14 décembre 2001 une convention par laquelle elle s'engage à fournir à la S.N.C. Cogé Vitry une assistance dans les domaines technique, comptable, administratif, financier, fiscal, informatique, juridique et de la communication. Cette convention, qui prévoit une facturation de K€ 61 hors taxes l'an, a été approuvée par votre assemblée générale mixte lors de sa séance du 10 juin 2004.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice un produit d'exploitation de K€ 61.

Comme indiqué en première partie de ce rapport dans les conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale, le renouvellement de cette convention pour une durée de un an a été autorisé par votre Conseil d'administration du 19 décembre 2014.

8. Avec la société Climespace, dont vous êtes actionnaire à hauteur de 22 %

a. Convention de sous-occupation des galeries Quai de la Râpée

Votre société a signé le 14 mai 2002 une convention de sous-occupation des galeries techniques souterraines situées Quai de la Râpée à Paris (12°) avec la société Climespace.

Cette convention a été établie conformément à l'autorisation d'occupation du Port Autonome de Paris en date du 19 mars 2001.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice un produit d'exploitation de K€ 1.

b. Convention d'assistance et de mise à disposition de personnel

Votre Conseil d'administration, lors de sa séance du 20 janvier 2000, a autorisé votre société à signer une convention par laquelle elle s'engage à fournir à la société Climespace une assistance dans les domaines technique, comptable, administratif, financier et fiscal, informatique, juridique et de la communication.

A la suite de la liquidation du G.I.E. GTH, filiale de la société Climespace, et à l'intégration dans cette dernière de l'activité précédemment exercée par le G.I.E. GTH, le volume de l'assistance demandée par la société Climespace à votre société s'est accru.

Votre Conseil d'administration, dans sa séance du 8 décembre 2004, a donc autorisé votre société à signer un avenant de révision de sa rémunération. Cet avenant a été signé le 1^{er} mars 2005, à effet du 1^{er} janvier 2005.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice un produit d'exploitation de K€ 407.

Comme indiqué en première partie de ce rapport dans les conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale, la signature d'un 2nd avenant modifiant la rémunération de cette prestation d'assistance et de mise à disposition du personnel ainsi que son renouvellement pour une durée d'un an ont été autorisés par votre Conseil d'administration du 19 décembre 2014.

c. Bail à construction d'une centrale frigorifique

Votre Conseil d'administration, lors de sa séance du 17 juin 1992, a autorisé la mise à disposition par votre société, dans l'usine de Bercy, d'un volume destiné à l'édification d'une centrale de climatisation au prix forfaitaire annuel de € 45 735. Un contrat de location à construction a donc été conclu en date du 29 juin 1994 pour une durée de vingt-cinq ans, et ce rétroactivement à compter du 1^{er} octobre 1992. Le bail prévoit un loyer annuel de € 45 735 révisable en fonction de l'indice de la construction publié par l'INSEE.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice un produit d'exploitation de K€ 73.

d. Convention de droit de passage de canalisations dans la chaufferie de votre société située à Bercy

Votre Conseil d'administration a autorisé votre société, lors de sa séance du 29 octobre 1995, à signer une convention avec la société Climespace pour le passage de deux canalisations dans la chaufferie de votre société à Bercy (Paris 12^e).

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice un produit d'exploitation de K€ 7.

e. Convention de sous-location

Votre Conseil d'administration, lors de sa séance du 20 janvier 2000, a autorisé votre société à signer une convention de sous-location de bureaux avec la société Climespace.

Votre société donnait en sous-location, à la société Climespace, depuis le 11 octobre 1999, 454 m² de locaux dans l'immeuble sis au 185, rue de Bercy à Paris (12°).

Les besoins de la société Climespace ayant évolué, votre Conseil d'administration, lors de sa séance du 8 décembre 2004 a autorisé la signature d'un avenant à la convention de sous-location. Aux termes d'un avenant en date du 1^{er} avril 2005, la surface occupée par la société Climespace a été portée à 483 m² à effet du 1^{er} janvier 2005 et le loyer révisé.

Un avenant n° 2 portant sur l'augmentation de la surface (et du loyer proportionnellement) a été autorisé en septembre 2007. La surface a été modifiée le 1^{er} octobre 2010 pour être portée à 1.112 m².

Lors de sa séance du 19 décembre 2014, votre Conseil d'administration a été informé de la résiliation de cette convention de sous-locations de bureau et de ses 2 avenants à compter du 30 septembre 2014, à la suite du transfert du siège social de la société CLIMESPACE au 3-5/5 bis Boulevard Diderot 75012 Paris.

Au titre de la rémunération de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice un produit d'exploitation de K€ 655.

f. Convention d'exploitation des installations de production de chaleur et de froid secteur Paris Nord Est

Lors de sa séance du 30 août 2013, votre Conseil d'administration avait autorisé la signature d'une convention confiant à la société CLIMESPACE l'exploitation de la centrale de production de chaleur et de froid située 139, boulevard Macdonald à Paris (19¢) pour une durée de 11 ans.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice une charge d'exploitation de K€ 528.

Comme indiqué en première partie de ce rapport dans les conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale, conformément à l'article 19 de cette convention qui a été signée le 1^{er} mars 2014 votre Conseil d'administration a été informé de la substitution de la société GEOMETROPOLE à votre société dans l'intégralité de ses droits et obligations.

g. Convention de fourniture d'énergie frigorifique par la centrale de production Paris Nord Est au réseau de Froid de CLIMESPACE

Lors de sa séance du 30 août 2013, votre Conseil d'administration avait autorisé la signature d'une convention de fourniture d'énergie frigorifique à la société CLIMESPACE pour alimenter le réseau de distribution de froid exploité par la société CLIMESPACE sur le secteur Paris Nord Est, soit les entrepôts Mac Donald et la ZAC Claude Bernard.

Comme indiqué en première partie de ce rapport dans les conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale, conformément à l'article 9 de cette convention, votre Conseil d'administration a autorisé la modification de sa durée pour la porter à 30 ans à compter du 30 janvier 2015.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé au cours de l'exercice un produit d'exploitation de K€ 1.212.

h. Convention de fourniture d'énergie thermique de la centrale Hôtel de Ville au réseau de chaleur de la Ville de Paris

Lors de sa séance du 19 décembre 2013, votre Conseil d'administration avait autorisé la signature d'une convention ayant pour objet de fixer les conditions d'application de la fourniture d'énergie thermique assurée par la société Climespace à votre société.

Cette convention entre en vigueur à compter du 15 février 2014 et ce pour une durée de 15 ans.

Aucun impact comptable n'est par conséquent reconnu sur l'exercice 2014.

9. Avec la S.N.C. CHOISY VITRY DISTRIBUTION (CVD), dont vous êtes actionnaire à hauteur de 45 %

Lettre d'engagement de maintien de participation et de forme juridique octroyée à CVD par votre société

La S.N.C. Choisy Vitry Distribution (CVD) dont votre société est actionnaire à hauteur de 45 % (la société GDF SUEZ ES étant le second actionnaire à hauteur de 55 %) a sollicité un prêt bancaire pour un montant de K€ 7 933.

La banque a subordonné l'octroi de ce prêt à la signature par votre société et par GDF SUEZ ES d'une lettre d'engagement de maintenir la forme juridique de CVD et de conserver leur participation dans la S.N.C. jusqu'à extinction de la dette. Votre Conseil d'administration, en date du 5 décembre 2007, a autorisé la signature de cette lettre d'engagement. Cette lettre a été signée le 6 décembre 2007 par le président-directeur général de votre société.

L'engagement de votre société porte sur le capital restant dû au 31 décembre 2014, soit K€ 6 104.

10. Avec la société GDF SUEZ Finance

Convention de compte courant

Votre Conseil d'administration, lors de sa séance du 19 septembre 2007, a autorisé une convention de compte courant entre votre société et la société GDF SUEZ Finance par laquelle :

- un compte courant en euros est ouvert pour une durée indéterminée en vue de permettre à votre société de recevoir un crédit intra-groupe ou d'effectuer des dépôts dans le cadre de ses activités habituelles ;
- la limite intra-day est fixée par la convention à M€ 30 et celle de solde négatif à M€ 100 ;
- les taux d'intérêts appliqués par la société GDF SUEZ Finance sur le compte courant sont basés sur le taux EONIA, majoré d'une marge (0,15 %) en cas de solde débiteur, minoré d'une marge (0,15 %) en cas de solde créditeur.

Au titre de la rémunération de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice une charge financière nette de K€ 194.

11. Avec la société GEOMETROPOLE, dont vous êtes actionnaire à hauteur de 44 %

a. Contrat de fourniture d'énergie thermique

Lors de sa séance du 19 décembre 2013, votre Conseil d'administration avait autorisé la signature d'une convention fixant les conditions de la fourniture d'énergie thermique par la société GEOMETROPOLE à votre société pour l'alimentation du réseau de distribution de chaleur exploité par votre société sur le secteur Paris Nord Est.

Cette convention entre en vigueur à compter de la réception de la centrale PNE et est conclue pour une durée de 30 ans.

Comme indiqué en première partie de ce rapport dans les conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale, lors de sa séance du 19 mars 2015, votre Conseil d'administration a autorisé l'application de l'avenant n°1 à cette convention de fourniture d'énergie thermique.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice une charge d'exploitation de K€ 2.249.

b. Pacte d'associés relatif à la société Géométropole avec votre société, la société Climespace et la Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Lors de sa séance du 19 décembre 2013, votre Conseil d'administration avait autorisé la signature d'un pacte d'associés avec la société Climespace et la CDC auquel étaient annexés les statuts modificatifs en vue de l'augmentation du capital qui sera réalisée afin de financer l'achat de la centrale de production.

La société Géométropole a été créée le 17 décembre 2013 et est constituée sous forme d'une SAS avec pour actionnaires votre société, la société Climespace et la CDC avec comme participation respectivement 44 %, 22 % et 34 % et a pour objet :

la réalisation de toutes opérations techniques, financières, juridiques et commerciales portant sur l'exploitation de la centrale de production de chaleur et de froid et d'un doublet géothermique comprenant les liaisons reliant le doublet à la centrale dans le 19e arrondissement de Paris (les « Ouvrages »),

la vente de la chaleur et du froid produits à partir des Ouvrages à votre société et la société Climespace afin que cette chaleur et ce froid soient distribués respectivement par votre société et la société Climespace prioritairement sur le territoire de la Ville de Paris ou à tout délégataire de service public désigné par la Ville de Paris, qui se substituerait respectivement à votre société et/ou à la société Climespace au terme de leurs contrats de délégation de service public les liant à la Ville de Paris.

Paris-La Défense et Paris, le 22 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres Stéphane Pédron TUILLET AUDIT Brigitte Vaira-Bettencourt

Résultats financiers et autres de la Société au cours des cinq derniers exercices (en €)

Nature des indications	2010	2011	2012	2013	2014
Capital en fin d'exercice :	2010	2011	2012	2010	2014
Capital social	27 605 120	27 605 120	27 605 120	27 605 120	27 605 120
Nombre d'actions ordinaires existantes	1 725 320	1 725 320	1 725 320	1 725 320	1 725 320
Nombre d'obligations convertibles en actions					
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
(sans droit de vote) existantes					
2. Opérations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes	396 423 965	357 578 486	422 583 622	432 747 209	362 222 526
Résultat avant impôt, participation des salariés et					
dotations aux amortissements et provisions	86 998 834	71 387 896	92 392 235	72 186 843	79 076 677
Impôt sur les bénéfices	9 797 822	10 180 273	24 502 682	17 949 695	19 693 538
Résultat après impôt, participation des salariés et					
dotations aux amortissements et provisions	30 054 836	18 354 480	41 295 828	32 584 587	36 537 303
Résultat distribué	5 434 758	6 038 620	6 038 620	12 767 368	6 038 620
3. Résultat par action :					
Résultat après impôt, participation des salariés mais					
avant dotations aux amortissements et provisions	44,22	34,92	37,48	29,97	32,43
Résultat après impôt, participation des salariés et					
dotations aux amortissements et provisions	17,42	10,64	23,94	18,89	21,18
Dividende attribué à chaque action	3,15	3,50	3,50	7,40	3,50
4. Personnel:					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	506	521	578	566	558
Montant de la masse salariale de l'exercice	25 347 705	26 815 122	30 216 645	30 254 135	30 842 095
Montant des sommes versées au titre des avantages					
sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales)	12 628 669	14 822 003	11 771 746	621 392	674 400

COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN

Comptes consolidés

I – Etat de situation financière au 31 décembre 2014 (en milliers d'euros)

Actif	Notes	31/12/2014	31/12/2013 (1)	31/12/2013
Immobilisations incorporelles	3	328 055	310 348	310 348
Immobilisations corporelles	3	397 920	348 490	332 311
Titres disponibles à la vente	4.1.1	138	138	138
Prêts et créances au coût amorti	4.1.2	19 880	16 962	16 962
Instruments financiers actifs NC	4.1.3	8 092	485	485
Participation dans les entreprises associées	6	22 164	26 335	26 335
Impôts différés actif	14.3	38 019	10 755	10 755
Total actif non courant		814 268	713 513	697 332
Prêts et créances au coût amorti	4.1.2	5	943	943
Créances clients et autres débiteurs	4.1.4	166 803	151 167	139 774
Stocks	7	29 484	24 331	24 257
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.2.5	337	2 602	2 602
Total actif courant		196 629	179 042	167 575
Total actif		1 010 897	892 555	864 907

Passif	Notes	31/12/2014	31/12/2013 (1)	31/12/2013
Capitaux propres	V	247 933	266 699	256 782
Dont intérêts minoritaires		10 197	9 155	-766
Provisions	8	246 563	214 489	214 489
Dettes financières	4.2.3	114 189	73 231	73 231
Autres passifs financiers NC	4.2.1	500	0	0
Autres passifs		17 661	17 484	17 484
Impôts différés passif	14.3	6 400	6 151	3 200
Total passif non courant		385 313	311 355	308 404
Provisions	8	9 817	11 096	11 016
Dettes financières	4.2.3	122 128	95 215	86 167
Instruments financiers dérivés	4.1.3	10 116	591	591
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	4.2.1	172 629	138 603	142 240
Autres passifs	4.2.1	62 961 <mark>7</mark>	68 996	59 707
Total passif courant		377 651	314 501	299 721
Total passif et capitaux propres		1 010 897	892 555	864 907

⁽¹⁾ Les données comparatives au 31 décembre 2013 ont été retraitées du fait de l'entrée en application des normes sur la consolidation (cf. note 1.4.1)

II - Compte de résultat au 31 décembre 2014 (en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013 (1)	31/12/2013
Chiffre d'affaires	10	392 893	482 873	464 995
Autres produits opérationnels				0
Achats		-166 505	-262 414	-248 463
Charges de personnel		-49 014	-48 811	-48 811
Amortissements, dépréciations et provisions		-26 066	-26 826	-25 121
Autres charges opérationnelles		-106 886	-92 993	-91 523
Résultat opérationnel courant		44 422	51 829	51 078
Quote-part de résultat dans les entreprises mises en équivalence (3)		762	3 608	0
Résultat opérationnel courant après quote-part du résultat net des entreprises ises en équivalence		45 184	55 437	51 078
Résultat sur cession d'actifs		-702	-441	-441
Dépréciation d'actifs corporels, incorporels et financiers		351	-8	-8
Résultat des activités opérationnelles		44 833	54 988	50 629
Coût de l'endettement financier net		-2 752	-2 638	-2 590
Autres produits financiers		1 189	132	79
Autres charges financières	12.3	-4 535	-5 334	-5 341
Résultat financier	12	-6 098	-7 840	-7 852
Impôts sur les bénéfices	14	-14 047	-16 342	-16 591
Quote-part de résultat dans les entreprises mises en équivalence (3)	6			3 608
Résultat net total		24 688	30 806	29 794
Participations ne donnant pas le contrôle		-698	-894	-118
Résultat net part du groupe		23 990	29 912	29 912
Résultat net par action (2)	1.15	13,90	17,34	17,34
Résultat net dilué par action (2)		13,90	17,34	17,34

⁽¹⁾ Les données comparatives au 31 décembre 2013 ont été retraitées du fait de l'entrée en application des normes sur la consolidation (cf. note 1.4.1) (2) Le nombre d'actions est inchangé sur les exercices 2013 et 2014 et s'élève à 1 725 320 actions.
(3) La ligne « quote-part de résultat dans les entreprises mises en équivalence » est présentée différemment en 2014 par rapport à 2013 (cf. note 1.4.3)

III - Etat du résultat global au 31 décembre 2014 (en milliers d'euros)

		31/12/201	4	3	1/12/2013	(1)		31/12/201	3
			Part			Part			Part
			participations			participations			participations
	Total	Part Groupe	ne donnant	Total	Part Groupe	ne donnant	Total	Part Groupe	ne donnant
			pas le			pas le			pas le
			contrôle			contrôle			contrôle
Résultat net de la période	24 688	23 990	698	30 805	29 911	894	29 793	29 911	-118
Variation de la juste valeur des instruments de	-3 243	-3 243		151	-154		-154	-154	
couverture	-3 243	-3 243		-154	-154		-154	-154	
Ecart de conversion	400	57	343	-491	-510	19	-491	-510	19
Impôt	781	781		53	53	0	53	53	0
TOTAL ELEMENTS RECYCLABLES	-2 062	-2 405	343	-592	-611	19	-592	-611	19
Pertes et gains actuariels	-42 158	-42 158		11 189	11 189		11 189	11 189	
Impôt	13 534	13 534		-3 077	-3 077		-3 077	-3 077	
TOTAL ELEMENTS NON RECYCLABLES	-28 624	-28 624	0	8 112	8 112	0	8 112	8 112	0
Autres éléments du résultat global	-30 686	-31 029	343	7 520	7 501	19	7 520	7 501	19
Résultat global	-5 998	-7 039	1 041	38 325	37 412	913	37 313	37 412	-99

Ventilation de l'impôt différé sur les autres éléments du résultat global

(En milliers d'euros)	2014		2013	3 (1)	2013		
	Base	Impôt différé	Base	Impôt différé	Base	Impôt différé	
Pertes et gains actuariels	-42 158	13 534	11 189	-3 077	11 189	-3 077	
Variation de juste valeur des instruments financiers	-3 243	781	-154	53	-154	53	
Ecart de conversion	57	0	-510	0	-510	0	
Total	-45 344	14 315	10 525	-3 024	10 525	-3 024	

⁽¹⁾ Les données comparatives au 31 décembre 2013 ont été retraitées du fait de l'entrée en application des normes sur la consolidation (cf. note 1.4.1)

IV – Tableau des flux de trésorerie consolidés (en milliers d'euros)

	Au 31/12/2014	Au	Au 31/12/2013
Trécorario et équivalente de trécorario d'auventure (qui 1er janvier de l'année en equipe)	2 602	31/12/2013(1) 2 201	2 201
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture (au 1er janvier de l'année en cours)	2 002	2 201	2 201
Résultat net.	24 688	30 806	29 794
Quote-part de résultat MEE	-762	-3 608	-3 608
Dividendes reçus des MEE	2 932	2 146	2 146
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	23 808	24 258	22 553
Instruments financiers			8
Résultat sur cessions d'actifs	736	475	475
Résultat financier	6 098	7 841	7 853
Impôt sur les bénéfices	14 047	16 342	16 591
Perte de valeur	-385	-26	-34
Marge brute d'autofinancement av ant charges financières et impôts	71 162	78 234	75 778
Impôt décaissé	-20 936	-33 337	-33 337
Participation des salariés			22
Variation du besoin en fonds de roulement	-9 669	31 008	30 826
Flux issus des activités opérationnelles	40 557	75 905	73 289
Inv estissements	-96 595	-53 800	-51 012
Cessions	276	240	240
Acquisition immobilisations financières	-183	-33	-33
Réduction des autres immobilisations financières	153	174	174
Intérêts reçus sur actifs financiers non courants	1 172	-901	-961
Retraitements non cash sur dividendes			
Dividendes reçus sur actifs financiers non courants	0		
Flux issus des activités d'investissement	-95 177	-54 320	-51 592
Opérations de financement :			
Dividendes versés	-12 767	-6 039	-6 039
Remboursement des dettes financières	-16 502	-12 250	-11 798
Besoin de trésorerie (financement)	-29 269	-18 289	-17 837
Augmentation des dettes financières	56 789	0	0
Dégagement de trésorerie (financement)	56 789	0	0
Intérêts financiers versés	-2 752	-2 638	-2 590
Intérêts financiers reçus			
Variation des découverts bancaires	27 587	-258	-868
Flux issus des activités de financement	52 355	-21 185	-21 295
Variation de trésorerie	-2 265	400	402
Trésorerie de clôture	337	2 600	2 602

⁽¹⁾ Les données comparatives au 31 décembre 2013 ont été retraitées du fait de l'entrée en application des normes sur la consolidation (cf. note 1.4.1)

V – Etat de variations des capitaux propres consolidés (en milliers d'euros)

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Pertes et gains actuariels	Variations justes valeurs et autres	Ecarts de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participati on ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2012	1 725 320	27 605	4 568	228 442	-35 014	217	357	226 176	-641	225 533
Résultat net				29 911				29 911	-118	29 794
Autres éléments du résultat global					8 112	-101	-510	7 501	19	7 520
Résultat global de l'exercice 2013				29 911	8 112	-101	-510	37 412	-99	37 314
Dividendes distribués				-6 039				-6 039	-26	-6 065
Autres				-1				0	0	0
Capitaux propres au 31 décembre 2013	1 725 320	27 605	4 568	252 314	-26 902	116	-153	257 548	-766	256 782
Résultat net				29 912				29 911	894	30 806
Autres éléments du résultat global					8 112	-101	-510	7 501	19	7 520
Résultat global de l'exercice 2013				29 912	8 112	-101	-510	37 412	913	38 326
Dividendes distribués				-6 039				-6 039	-26	-6 065
Variation de périmètre (1)								0	8905	8 905
Autres				-1				0	0	0
Capitaux propres au 31 décembre 2013 (1)	1 725 320	27 605	4 568	252 314	-26 902	116	-153	257 548	9 151	266 699
Résultat net				23 990				23 990		24 688
Autres éléments du résultat global					-28 624	-2 462	57	-31 029	343	-30 686
Résultat global de l'exercice 2014				23 990	-28 624	-2 462	57	-7 039	1 041	-5 998
Dividendes distribués				-12 767				-12 767	0	-12 767
Variation de périmètre								0		0
Autres				-7				-7	6	-2
Capitaux propres au 31 décembre 2014	1 725 320	27 605	4 568	263 531	-55 526	-2 346	-96	237 735	10 198	247 933

⁽¹⁾ Les données comparatives au 31 décembre 2013 ont été retraitées du fait de l'entrée en application des normes sur la consolidation (cf. note 1.4.1)

VI - Notes aux états financiers

En date du 19 Mars 2015, le Conseil d'Administration de CPCU SA a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2014 de la Société CPCU et de ses filiales. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 17 juin 2015.

INFORMATIONS SUR CPCU SA

CPCU SA, Société mère du Groupe et de ses filiales, dont le siège social est situé au 185 rue de BERCY 75012 PARIS, est une Société Anonyme à Conseil d'Administration soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux Sociétés commerciales françaises.

CPCU SA est détenu majoritairement par le Groupe GDF SUEZ, lequel publie des comptes consolidés IFRS.

Il est régi par les dispositions légales et règlementaires, en vigueur et à venir, applicables aux Sociétés anonymes et par ses statuts.

CPCU SA est coté sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Activité de CPCU SA

CPCU SA est concessionnaire de la Ville de Paris pour « la distribution de chaleur pour tous usages par la vapeur ou l'eau chaude, sur le territoire de la Ville de Paris » aux termes de la convention de concession en date du 10 décembre 1927 ayant fait l'objet d'une prolongation par avenant du 9 avril 2009 portant la fin de la concession au 31 décembre 2024.

Cette convention définit les droits et obligations du concessionnaire, dont les conséquences comptables sont les suivantes :

- le concessionnaire est tenu de payer au concédant une redevance comportant deux termes, l'un proportionnel à la longueur des canalisations du réseau intra-muros (droit statistique), l'autre proportionnel au produit de la quantité de vapeur distribuée sur le réseau dans Paris intra-muros par le tarif maximum autorisé (droit complémentaire).
- le concessionnaire est tenu d'entretenir et de renouveler les installations de distribution et de production de chaleur sur le territoire de la Ville et en dehors,
- la convention de concession définit les biens du concessionnaire faisant partie du domaine concédé, dits « biens de retour », par opposition aux biens ne faisant pas partie du domaine concédé, dits « biens de reprise ». Les conditions de reprise des installations en fin de concession sont détaillées comme suit :
- les biens de retour seront remis gratuitement à la Ville de Paris. A titre dérogatoire, pour les biens de retour établis depuis le 1er janvier 2001 et non amortis à la fin de la concession, la Ville de Paris versera à CPCU SA une indemnité égale à leur valeur brute, diminuée d'un trentième, pour chaque année depuis leur établissement. Cette indemnité ne pourra pas être supérieure à la valeur nette comptable du bien considéré,
- les terrains, le mobilier, le matériel mobile, les biens immatériels et les stocks seront indemnisés à leur valeur vénale.
- pour les centrales de production et l'ensemble des canalisations, installations et ouvrages accessoires de distribution et transport situés en dehors de la Ville de Paris : l'indemnité sera calculée selon la règle énoncée pour les biens de retour.

Les biens de retour, soit le réseau, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis sur leur durée de vie, avec un maximum de 30 ans. Les biens de reprise font l'objet d'un amortissement industriel. Cf note 1.6 « Immobilisations corporelles ».

Note 1 – Référentiel et principes comptables

1.1 - Référentiel

En application du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 sur le prospectus, les informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du groupe CPCU pour les deux derniers exercices 2013 et 2014 sont établies conformément au règlement (CE) n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales IFRS. Au 31 décembre 2014, les états financiers consolidés annuels du Groupe CPCU sont conformes aux IFRS publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne (1).

(1) Référentiel disponible sur le site internet de la Commission européenne http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2014 sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2013 à l'exception des éléments suivants en 1.1.1.

1.1.1 Normes IFRS, amendements et interprétations applicables de façon obligatoire en 2014

- IFRS 10 Etats financiers consolidés ;
- IFRS 11 Partenariats :
- Amendements IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises.

Les modifications introduites par ces nouvelles normes de consolidation, n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe CPCU (Voir 1.4.1)

• IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités.

Cette norme requiert la communication des informations permettant d'évaluer les risques associés aux intérêts que le Groupe détient dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées, ainsi que l'incidence de ces intérêts sur la position financière, la performance financière et les flux de trésorerie du Groupe.

112

- Amendements IAS 32 Instruments financiers : présentation : compensation d'actifs financiers et de passifs financiers ; ces amendements n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe ;
- Amendements IAS 36 Dépréciation d'actifs: informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers; ces amendements ont déjà été appliqués par anticipation au 31 décembre 2013;
- Amendements IAS 39 Instruments financiers: comptabilisation et évaluation: novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture; ces amendements n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe CPCU.

1.1.2 Normes IFRS, amendements et interprétations applicables en 2015 et non anticipés par le Groupe CPCU

- Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2011-2013 (2);
- IFRIC 21 Taxes. L'application de cette interprétation n'a pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés annuels.

1.1.3 Normes IFRS et amendements applicables après 2015

- IFRS 9 Instruments financiers (2);
- IFRS 15 Revenu des contrats avec les clients (2);
- Amendements IFRS 11 Partenariats: comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes (2);
- Amendements IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles: clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables (2);
- · Amendements IFRS 10 et IAS 28 Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et ses entreprises associées ou coentreprises (2);
- Amendements IAS 1 « Disclosure Initiative (2) ;
- Amendements IAS 19 Avantages du personnel : plans à prestations définies : contributions des employés ;
- Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2010-2012 ;
- · Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2012-2014 (2).

L'analyse des incidences de l'application de ces normes et amendements est en cours.

(2) Ces normes et amendements n'ayant pas encore été adoptés par l'Union européenne, il s'agit d'une traduction libre.

1.1.4 Rappel des options de transition IFRS 1

Le Groupe, à l'occasion de la transition aux IFRS en 2005, a utilisé certaines options permises par IFRS 1. Les options qui ont encore un impact sur les états financiers concernent :

- les écarts de conversion: le Groupe a choisi de reclasser au sein des capitaux propres en réserves consolidées les écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004.
- · les regroupements d'entreprises : le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon IFRS 3 les acquisitions antérieures au 1er janvier 2004.

1.2 - Base d'évaluation pour l'établissement des comptes consolidés

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers qui sont comptabilisés conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers définis par la norme IAS 39.

1.3 - Jugement et utilisation d'estimations

La crise économique et financière a conduit le Groupe à renforcer ses procédures de suivi des risques et à intégrer une évaluation de ces risques, dans l'évaluation des instruments financiers et les tests de valeur. Cet environnement de crise et de volatilité importante des marchés a été pris en considération par le Groupe dans les estimations comme les business plans et les différents taux d'actualisation utilisés à la fois pour les tests de valeur et les calculs des provisions.

1.3.1 Estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe CPCU révise ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur les provisions (cf. note 8), dont les engagements de retraite et assimilés (cf. note 8.1), les provisions sur le réseau (cf. note 8.2) et sur les instruments financiers (cf. note 4.1.3).

1.3.2 Jugement

113

Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe a fait usage de jugement pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

En particulier, le Groupe a exercé son jugement pour la comptabilisation des contrats de concession, la classification des accords qui contiennent des contrats de location, et la détermination des «activités normales», au regard d'IAS 39, des contrats d'achat et de vente d'électricité et de gaz.

Conformément à IAS 1, le Groupe présente séparément dans l'état de situation financière les actifs courants et non courants, et les passifs courants et non courants. Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

1.4 - Méthodes comptables

1.4.1 - Périmètre et méthodes de consolidation

Les nouvelles normes de consolidation IFRS 10 – Etats financiers consolidés, IFRS 11 – Partenariats et les amendements de la norme IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises, ont été adoptées en mai 2012 par l'Europe et sont entrées en application au 1er janvier 2014.

IFRS 10 - Etats financiers consolidés

La norme IFRS 10 remplace les dispositions relatives aux états financiers consolidés qui figuraient dans la norme IAS 27 - Etats financiers consolidés et individuels ainsi que l'interprétation SIC 12 - Consolidation – Entités ad-hoc. Cette norme introduit une nouvelle définition du contrôle. Un investisseur (le Groupe) contrôle une entité, et la consolide en tant que filiale, si les trois critères suivants sont remplis :

- l'investisseur a le pouvoir de décision sur les activités clés de l'entité ;
- l'investisseur a droit aux rendements variables de l'entité en raison de ses liens avec celle-ci ;
- l'investisseur peut utiliser son pouvoir de décision pour influer sur ces rendements

IFRS 11 - Partenariats

La norme IFRS 11 remplace la norme IAS 31 – Participations dans des coentreprises et l'interprétation SIC 13 – Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs.

La nouvelle norme distingue deux types de partenariat : les coentreprises et les activités conjointes. Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs de l'entité.

Amendements IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Les modifications de la norme IAS 28 portent essentiellement sur les points suivants :

- Lorsqu'une partie d'une partie d'une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise est destinée à être cédée, le traitement comptable de la partie conservée est désormais clarifié par la norme. Seule la quotité destinée à être cédée est classée comme détenue en vue de la vente en application d'IFRS 5, tandis que la partie conservée continue à être comptabilisée et présentée en mise en équivalence.
- En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt dans une entreprise associée conférant un contrôle conjoint sur la participation, la quote-part d'intérêt antérieurement détenue ne peut désormais plus être réévaluée à la juste valeur. Il en est de même pour la quote-part d'intérêt conservée en cas de diminution du pourcentage d'intérêt dans une coentreprise qui conduit à n'exercer qu'une influence notable.

L'application, par le Groupe, de ces nouvelles normes se traduit de la manière suivante :

• Entités contrôlées

Le Groupe consolide par intégration globale les entités dont il détient le contrôle en application d'IFRS 10.

• Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Le Groupe comptabilise les participations dans des entreprises associées (entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable) et les coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence.

· Participations dans des activités conjointes

Le Groupe comptabilise les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans des activités conjointes en conformité avec les normes IFRS applicables à ces actifs, passifs, produits et charges.

L'impact de ces nouvelles normes de consolidations n'est pas significatif pour le Groupe CPCU. En effet, la SNC Cogé-Vitry était intégrée proportionnellement à hauteur du pourcentage de détention par CPCU, soit 50% et intégrée globalement depuis le 01er janvier 2014.

Les incidences de ces nouvelles normes de consolidation sur les états financiers comparatifs 2013 sont directement présentées au niveau des états financiers.

1.4.2 -Variation de périmètre

• La SAS GEOMETROPOLE détenue à 44% par CPCU, a commencé son activité en 2014. La Société a été mise en équivalence à hauteur de 44%,

• La SAS GEOTELLUENCE détenue à 50% par CPCU, a été créée le 03 juin 2014. La Société a été mise en équivalence à hauteur de 50%.

1.4.3 Présentation du compte de résultat

Depuis le 1er janvier 2014, la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence est désormais présentée après l'agrégat «Résultat opérationnel courant» et avant un nouvel agrégat intitulé «Résultat opérationnel courant après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence». Cette nouvelle présentation n'a aucune incidence significative sur la comparabilité des exercices entre les états financiers 2013 et 2014.

1.5 - Immobilisations incorporelles

Le traitement des concessions et en particulier des biens de retour (immobilisations mises en concession correspondant au réseau de distribution de vapeur de Paris) est décrit dans la note 1.10 « Concessions ».

Les autres immobilisations incorporelles hors concession sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et d'éventuelles pertes de valeur.

1.6 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent essentiellement les actifs de concession.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût de revient et diminuées des amortissements et d'éventuelles pertes de valeur.

1.6.1 Evaluation initiale et évaluation postérieure

En application d'IAS 16, le Groupe comptabilise ses immobilisations par composants en fonction de leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Le Groupe a décidé d'utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 pour comptabiliser le siège social à sa juste valeur dans l'état de situation financière d'ouverture au 1er janvier 2004.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues en application d'IAS 20

1.6.2 Amortissement

En application de l'IAS 16, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un des composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Ces durées d'utilité sont régulièrement revues par le Groupe en fonction de l'utilisation effective des immobilisations concernées.

Les amortissements sont pratiqués selon les méthodes et durées suivantes :

- Matériel de transport Matériel de bureau Mobilier de bureau Matériel informatique - Liaisons intérieures - Postes de Livraison clients Stations d'échange réseau - Constructions - Agencement aménagement constructions.	5 ans linéaire 5 ans linéaire 10 ans linéaire 3 ans linéaire 30 ans linéaire 15 ans linéaire 30 ans linéaire 30 ans linéaire 10 ans linéaire
- Installations techniques, matériels et outillages industriels : - matériel de production	30 ans linéaire
- turbine à combustion - chaudière et reste de la centrale - Outillage et compteurs – télécomptage Aménagement et agencement matériels et outillages industriels Réseau hors Paris y compris stations d'échange	12 ans linéaire 30 ans linéaire 10 ans linéaire 10 ans linéaire 30 ans linéaire

1.6.3 Tests de perte de valeur

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur. Le cas échéant, une dépréciation est enregistrée dans les comptes.

1.7 - Stocks

Les stocks de combustibles et de fournitures sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks font l'objet d'un test de valeur à chaque clôture en fonction des données de marché et de leur utilisation probable dans le cadre des activités du Groupe. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

Dans le cadre de la directive européenne 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (GES) dans l'Union Européenne, des quotas d'émission de GES ont été alloués à titre gratuit à plusieurs sites industriels du Groupe. Les sites visés sont tenus de restituer un nombre de quotas égal au total des émissions des gaz à effet de serre constatées lors de l'année écoulée. Afin de couvrir un éventuel déficit de quotas, le Groupe peut être amené à acheter des quotas sur les marchés d'échange de droits à polluer.

En l'absence de principe IFRS spécifique définissant précisément le traitement comptable à adopter, le Groupe a décidé d'appliquer les principes suivants concernant les problématiques comptables relatives aux quotas d'émissions de GES :

- les droits à polluer constituent des stocks.
- les droits à polluer alloués à titre gratuit par l'Etat sont comptabilisés dans l'état de situation financière pour une valeur nulle,
- les droits acquis à titre onéreux sur le marché pour couvrir les besoins opérationnels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

En cas d'insuffisance de quotas pour couvrir les émissions de GES de l'exercice, le Groupe constitue un passif correspondant à la sortie de ressource économique qu'il serait tenu d'effectuer pour acheter les quotas manquants. Ce passif est constitué sur la base du prix de marché pour les quotas restant à acquérir.

1.8 - Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément à IAS 32 et IAS 39. Ils comprennent les titres disponibles à la vente, les prêts et créances au coût amorti, les instruments financiers dérivés, les créances clients et autres débiteurs et la trésorerie et équivalents de trésorerie :

La catégorie «titres disponibles à la vente» comprend les participations du Groupe dans des Sociétés non consolidées. Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction. Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. S'agissant de Sociétés non cotées, la juste valeur est estimée principalement par référence à la quote part de situation nette ou le cas échéant au moyen d'autres techniques d'évaluation reconnues (actualisation de flux de trésorerie futurs, etc).

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres sauf lorsque la perte de valeur par rapport au coût d'acquisition historique est significative ou prolongée. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en résultat sur la ligne «dépréciations d'actifs». Seules les pertes de valeur sur des instruments de dettes (titres de dette/obligations) peuvent être reprises par résultat.

La catégorie «prêts et créances au coût amorti» comprend principalement des créances clients, des prêts au personnel, des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées et des dépôts de garantie.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

S'agissant des instruments financiers dérivés, les principes comptables appliqués sont détaillés à la note 1.12.

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisées à leur juste valeur ce qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non recouvrement.

La trésorerie comprend les liquidités du Groupe placées sur des comptes bancaires ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par l'IAS 7. Les découverts sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

1.9 - Provisions courantes et non courantes

1.9.1 Provisions pour retraites et autres avantages du personnel

Selon les lois et usages, les Sociétés du Groupe ont des obligations en termes de retraites, préretraites, indemnités de départ et régimes de prévoyance. Ces obligations existent généralement en faveur de l'ensemble des salariés des Sociétés concernées.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel sont celles édictées par la norme IAS 19. En conséquence :

- le coût des régimes à cotisations définies est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations dues pour la période,
- la valorisation du montant de ces engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque Société du Groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'Etat s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés) de la zone concernée.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Le cas échéant, les ajustements provenant du plafonnement des actifs nets relatifs aux régimes surfinancés suivent la même méthode. Pour les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail, les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés en résultat.

1.9.2 Autres provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers sans contrepartie attendue, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation.

Les provisions sont destinées à couvrir les risques des litiges en cours ainsi que les engagements de travaux que le Groupe a pris à la demande des autorités de tutelle.

1.9.3 Classification courant / non courant

Les provisions dont la part est à moins d'un an sont classées en passif courant. Les autres provisions sont classées en tant que passif non courant.

Pour les engagements de retraite et assimilés la part à moins d'un an correspond aux décaissements que le Groupe estime devoir réaliser dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice tant pour les régimes financés que pour les régimes non financés.

1.10 - Concessions

Le Groupe applique IFRIC 12 – Service Concession Arrangement depuis 2006. Cette interprétation traite de la comptabilisation de certains contrats de concession par le concessionnaire d'un service public dans lequel le concessionnaire ou « opérateur » assure le service public ainsi que la gestion et le renouvellement des infrastructures.

En effet, l'IFRIC 12 précise les caractéristiques communes aux contrats de concession :

- la fourniture d'un service public et la gestion de l'infrastructure associée sont confiées au concessionnaire avec des obligations plus ou moins étendues d'extension et de renouvellement,
 - le concédant a l'obligation d'offrir et d'assurer le service public qui fait l'objet de la concession (critère déterminant),
 - le concessionnaire est le responsable de l'exploitation et non un simple agent agissant sur ordre,
 - le prix et les conditions (régulation) de révision de prix sont fixés à l'origine du contrat.

Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation IFRIC 12, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'utilisation de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ils doivent être rendus.
- le concédant contrôle l'infrastructure, c'est-à-dire a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

Ainsi certaines infrastructures de concession ne répondant pas aux critères de l'IFRIC12 restent classées en tant qu'immobilisations corporelles.

Selon l'IFRIC 12, les droits du concessionnaire sur les infrastructures des contrats de concession sont comptabilisés selon la nature du véritable débiteur (responsable du paiement) ainsi :

- le modèle «actif incorporel» est applicable quand le concessionnaire est payé en substance par l'usager,
- le modèle «actif financier» est applicable quand le concessionnaire est payé en substance par le concédant.

Le terme «en substance» signifie que l'identité du payeur n'est pas en soit le critère déterminant mais qu'en fait, il convient de déterminer qui est le véritable débiteur final

Le Groupe a retenu le modèle de « l'actif incorporel », dans la mesure où les usagers payent directement le Groupe et qu'aucune garantie sur les montants qui seront versés n'est accordée par la Ville de Paris.

En application de ces principes :

- les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant ne sont pas inscrites dans l'état de situation financière,
- les investissements de premier établissement et d'extension effectués par le Groupe sur le domaine concédé sont comptabilisés sous forme d'actifs incorporels pour la juste valeur des travaux réalisés, sous déduction des droits de raccordements perçus sur l'usager au titre du branchement concerné.

Les dépenses de renouvellement correspondent à des obligations prévues aux contrats. Elles sont comptabilisées en tant qu'actif incorporel si elles génèrent des avantages économiques futurs (renouvellement améliorant) soit en charges dans le cas inverse (renouvellement à l'identique).

Les dépenses de renouvellement à l'identique font l'objet de la comptabilisation d'un actif ou d'un passif de renouvellement, lorsqu'à une date donnée il existe un décalage entre l'engagement contractuel et sa réalisation.

Les incidences sur l'état de situation financière et l'état du résultat global sont calculées en fonction des règles comptables suivantes :

- immobilisation des extensions et du renouvellement améliorant au moment de la réalisation des travaux en tant qu'actif incorporel par le crédit du chiffre d'affaires
- charge de renouvellement pour le montant du coût $\,$ des travaux de renouvellement à l'identique,
- amortissement linéaire des actifs incorporels sur la durée résiduelle du contrat de concession.

1.11 - Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément à IAS 32 et IAS 39. Ils comprennent les dettes financières, les instruments financiers dérivés, les dettes fournisseurs et autres créditeurs, les dettes d'impôt courant, et les autres passifs.

Les passifs financiers sont ventilés dans l'état de situation financière entre passifs non courants et courants. Les passifs financiers courants comprennent principalement :

- les passifs financiers dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture;
- les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture de juste valeur dont le sous-jacent est classé en courant.

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la valeur du bien loué. Les paiements au titre de la location sont ensuite ventilés entre charge financière et amortissement du solde de la dette.

1.12 - Dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt et des cours de change.

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés dans l'état de situation financière à leur juste valeur. Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif;
- couverture de flux de trésorerie

Couverture de juste valeur : une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre le risque provenant des variations de juste valeur d'actifs, de passifs, tels que prêts et emprunts à taux fixe ou d'actifs, de passifs ou d'engagement ferme en devises étrangères..

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert par le résultat de la période. Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la part inefficace de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie : il s'agit de la couverture d'une exposition provenant du risque de variation future d'un ou plusieurs flux de trésorerie affectant le résultat consolidé. Les flux de trésorerie couverts peuvent provenir de contrats sur actifs financiers déjà traduits dans l'état de situation financière, ou de transactions futures non encore traduites dans l'état de situation financière, dès lors que ces flux futurs présentent un caractère hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en capitaux propres pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert pendant les mêmes périodes au cours desquelles le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période.

Evaluation de la juste valeur

La juste valeur des instruments cotés sur un marché actif est déterminée par référence à leur cotation. Dans ce cas, ces instruments sont présentés en niveau 1 d'évaluation de juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des données observables sur un marché est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Les modèles utilisés pour évaluer ces instruments intègrent des hypothèses basées sur des données du marché :

- la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés ;
- la juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est calculé par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profits de maturité similaires en actualisant le différentiel de flux futurs de trésorerie (différence entre le cours à terme du contrat et le cours à terme recalculé en fonction des nouvelles conditions de marché appliquées au montant nominal);
- la juste valeur des options de change ou de taux est déterminée à partir de modèles de valorisation d'options ;
- les contrats dérivés de matières premières sont valorisés en fonction des cotations du marché sur la base des flux de trésorerie actualisés (contrats fermes : commodity swap ou commodity forward), et de modèles de valorisation d'options (contrats optionnels) pour lesquels il peut être nécessaire d'observer la volatilité des prix du marché. Pour les contrats dont la maturité excède la profondeur des transactions pour lesquelles les prix sont observables ou qui sont particulièrement complexes, les valorisations peuvent s'appuyer sur des hypothèses internes;
- dans le cas de contrats complexes négociés avec des établissements financiers indépendants, le Groupe utilise exceptionnellement des évaluations effectuées par les contreparties.

Ces instruments sont présentés en niveau 2 d'évaluation de juste valeur, sauf dans le cas où leur évaluation dépend significativement de paramètres non observables. Dans ce dernier cas ils sont présentés en niveau 3 d'évaluation de juste valeur. Il s'agit le plus souvent d'instruments financiers dérivés dont la maturité excède l'horizon d'observabilité des prix à terme du sous-jacent ou dont certains paramètres tels que la volatilité du sous-jacent ne sont pas observables.

1.13 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend essentiellement les revenus liés à la vente de chaleur et les prestations de services dans le cadre de la concession ainsi que la vente d'électricité générée par les installations de production de vapeur.

Le chiffre d'affaires dégagé sur l'activité de vente de chaleur est comptabilisé au fur et à mesure des consommations des clients. Un relevé des compteurs des clients est régulièrement effectué par la Société.

La vente de l'électricité produite par les installations de cogénération était régie par un contrat avec EDF et appelé « 97-01 », dont l'échéance est survenue le 08 mars 2013 et le 31 mars 2013 pour les cogénérations de Saint-Ouen et Vitry-sur-Seine respectivement. L'électricité produite par ces installations est dorénavant vendue sur le marché.

1.14 - Impôts

Le Groupe calcule l'impôt sur le résultat de ses entités conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12, les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les comptes consolidés et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque Société consolidée et sont présentés à l'actif ou au passif de l'état de situation financière pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

1.15 - Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Note 2 – Liste des sociétés consolidées et méthodes de consolidation

CPCU malgré une détention inférieure à 20% détient une influence notable sur le Groupe Tiru. En conséquence, ce dernier est mis en équivalence dans les comptes de CPCU.

Le Groupe est composé des entités suivantes :

Nom et siège social	% de contrôle 31/12/2014	Méthode de consolidation au 31/12/2014	% de contrôle 31/12/2013	Méthode de consolidation au 31/12/2013
CPCU Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain 185, rue de Bercy, 75012 Paris	100	Maison mère	100	Maison-mère
Tiru Traitement Industriel des Résidus Urbains Tour Franklin, La Défense 8, 92042 Paris La Défense Cedex	19	Mise en équivalence	19	Mise en équivalence
Climespace 3, boulevard Diderot, 75012 Paris	22	Mise en équivalence	22	Mise en équivalence
SNC Cogé Vitry 185, rue de Bercy, 75012 Paris	100	Intégration globale	50	Intégration proportionnelle
SNC Choisy Vitry Energie 185, rue de Bercy, 75012 Paris	55	Intégration globale	55	Intégration globale
SNC Choisy Vitry Distribution 2 à 10, rue Gabriel Péri, 94400 Vitry/Seine	45	Mise en équivalence	45	Mise en équivalence
Transports Réunis Services 79, rue Julian Grimau, 93700 Drancy	26	Mise en équivalence	26	Mise en équivalence
SAS Géométropole 185, rue de Bercy, 75012 Paris	44	Mise en équivalence	44	Mise en équivalence
SAS Géotelluence 80, avenue du Général de Gaulle, 92800 Puteaux	50	Mise en équivalence	NA	NA

Note 3 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Note 3.1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

(En milliers d'euros)	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2013 (1)	Acquisitions	Cessions	Reclassements	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles :	505 501	30 812	-1	199	536 513
Concessions	502 507	30 812			533 319
Autres	2 994		-1	199	3 194
Immobilisations corporelles :	766 667	74 198	-5 874	-199	834 793
Terrains	4 512	4 083			8 595
Constructions	110 991			3 158	114 149
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels	593 097	1 345	-5 860	46 650	635 233
Autres immobilisations corporelles	12 643		-14	588	13 217
Immobilisations corporelles en cours	45 424	68 771		-50 595	63 600
Total	1 272 168	105 011	-5 874	0	1 371 305

⁽¹⁾ Les données comparatives au 31 décembre 2013 ont été retraitées du fait de l'entrée en application des normes sur la consolidation (cf. note 1.4.1)

Au 31 décembre 2014, les commandes à des fournisseurs d'immobilisations et autres engagements d'achat s'élèvent à 102 M€.

Les immobilisations incorporelles représentent principalement les droits de concession du réseau de distribution de vapeur donné par la Ville de Paris (cf note 1.11 « Concessions »).

Les acquisitions du poste « Concessions » :

- les canalisations de raccordement dans Paris (17 M€),
- la liaison Suffren Pasteur (8 M€).

Les immobilisations corporelles concernent essentiellement les constructions, les usines de production (matériel et outillage industriels). Les acquisitions du poste « Installations techniques » :

- la co-combustion bois charbon à Saint-Ouen (24 M€),
- la mise en conformité des centrales fioul (23 M€),
- la liaison condensats Ivry Vitry (5 M€).

Note 3.2 – Amortissements et pertes de valeurs cumulés

(En milliers d'euros)	Montant des amortissements au 31/12/2013 (1)	Dotations	Perte de valeur	Reprises	Reclassements	Montant des amortissements au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles :	195 153	13 303	0	0	0	208 456
Concessions	192 252	13 078				205 330
Autres	2 901	225				3 126
Immobilisations corporelles :	417 970	23 593	4 896	0	0	436 667
Constructions	58 398	3 219				61 617
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels	348 195	19 699	4 886			363 008
Autres immobilisations corporelles	11 584	675	10			12 249
Total	613 330	36 896	4 896	0	0	645 330

⁽¹⁾ Les données comparatives au 31 décembre 2013 ont été retraitées du fait de l'entrée en application des normes sur la consolidation (cf. note 1.4.1)

Note 3.3 - Valeur nette comptable

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 (1)
Immobilisations incorporelles :	328 055	310 348
Concessions	327 989	310 255
Autres	66	93
Immobilisations corporelles :	397 920	348 490
Terrains	8 595	4 512
Constructions	52 532	52 593
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels	272 225	244 902
Autres immobilisations corporelles	968	1 059
Immobilisations mises en concession		
Immobilisations corporelles en cours	63 600	45 424
Total	725 975	658 838

⁽¹⁾ Les données comparatives au 31 décembre 2013 ont été retraitées du fait de l'entrée en application des normes sur la consolidation (cf. note 1.4.1)

Note 4 – Instruments financiers

Tous les instruments financiers du Groupe sont classés en niveau 2 selon la définition des niveaux de juste valeur à l'exception des titres disponibles à la vente classés en niveau 3.

Note 4.1 - Actifs financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers sont les suivantes :

(En milliers d'euros)		31/12/2014		31/12/2013			
(En milliers a euros)	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total	
Titres disponibles à la vente	138		138	138		138	
Prêts et créances au coût amorti	19 880	5	19 885	16 962	943	17 905	
Instruments financiers dérivés	8 092	0	8 092	485		485	
Créances clients et autres débiteurs		166 803	166 803		139 774	139 774	
Trésorerie et équivalent de trésorerie		337	337		2 602	2 602	
Total actifs financiers	28 110	167 145	195 255	17 585	143 319	160 904	

Note 4.1.1 - Titres disponibles à la vente

(En milliers d'euros)	% de détention au 31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013
Institut de gestion déléguée	N/A	1	1
SDC Clichy	4	137	137
Total des titres disponibles à la vente		138	138

La valeur comptable des titres disponibles à la vente représente une bonne évaluation de la juste valeur.

Les titres disponibles à la vente représentent les participations minoritaires du Groupe dans des Sociétés non consolidées.

Au 31 décembre 2014, il n'y a pas de variation des titres disponibles à la vente classés en niveau 3.

Note 4.1.2 - Prêts et créances au coût amorti

(En milliers d'euros)		31/12/2014		31/12/2013			
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total	
Prêts au personnel	1 202	5	1 207	1 338	6	1 344	
Créances sur cession d'immobilisations (1)	17 575		17 575	15 624		15 624	
Dépôt et cautionnement	548		548		382	382	
Créances immobilisées	555		555		555	555	
Total prêts et créances au coût amorti	19 880	5	19 885	16 962	943	17 905	

¹⁾ Les créances sur cession d'immobilisation sont une créance sur le concédant relative au renouvellement modernisant des canalisations de retours d'eau structurantes.

Note 4.1.3 - Instruments financiers dérivés

Les actifs correspondent à des achats à terme de combustibles fossiles (fioul,charbon, gaz, CO2), ainsi que l'achat d'USD pour achat des Black Pellets.

Combustible		Quantités par échéance						Valorisation K€ 31/12/2013
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	31/12/2014	31/12/2013
Fioul (milliers de tonnes)	27						-5 240	-930
Charbon (milliers de tonnes)	150						-480	-171
Gaz (GWh)	1 309						-5 411	274
CO ₂ (Ktonnes de quotas)	250	600	400				3 286	722
Total							-7 845	-106
Devises			Quantités p	ar échéance			Valorisation K€	Valorisation K€
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	31/12/2014	31/12/2013
USD (millions)		33	26	26	18	19	5 821	N/A
Total							-2 024	-106

Ces instruments remplissent les critères de qualification de couverture de flux de trésorerie

selon la norme IAS 39. En conséquence, les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Note 4.1.4 - Créances clients et autres débiteurs

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Avances et acomptes versés sur commande	3 518	1 425
Clients et autres débiteurs	101 904	101 555
Créances diverses	61 381	36 794
Créances clients et autres débiteurs	166 803	139 774

La valeur comptable des créances clients et comptes rattachés représente une bonne évaluation de la juste valeur.

Note 4.2 - Passifs financiers

La valeur comptable des passifs financiers représente une bonne évaluation de la juste valeur.

Note 4.2 .1 - Synthèse des passifs financiers

(En milliers d'euros)		31/12/2014		31/12/2013			
(En militers d'euros)	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total	
Dettes financières	114 189	122 128	236 317	73 231	86 167	159 398	
Autres passifs (1)	18 161		18 161	17 484		17 484	
Instruments financiers dérivés	0	10 116	10 116	0	591	591	
Avances et acomptes reçus sur commandes		7 660	7 660		7 521	7 521	
Fournisseurs		127 292	127 292		105 939	105 939	
Autres dettes d'exploitation		35 792	35 792		26 355	26 355	
Passif de renouvellement		1 885	1 885		2 425	2 425	
Autres passifs d'exploitation		62 961	62 961		59 707	59 707	
Total passifs financiers	132 350	367 834	500 184	90 715	288 705	379 420	

⁽¹⁾ Les autres passifs incluent le capital non versé de Geotelluence (500 K€)

Note 4.2.2 - Répartition par échéance

(En milliers d'euros)		31/12/2014		31/12/2013			
(En millers a euros)	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total	
Dettes à - d'un an		367 834	367 834		288 114	288 114	
Dettes à plus d'un an et moins de cinq ans	73 517		73 517	50 893		50 893	
Dettes à + de cinq ans	58 833		58 833	39 822		39 822	
Total	132 350	367 834	500 184	90 715	288 114	378 829	

Note 4.2.3 – Dettes financières par nature

Toutes les dettes financières sont contractées en euros.

(En milliers d'euros)	31/12	/2014	31/12/2013		
	Non courant	Courant	Non courant	Courant	
Emprunts	114 189	12 649	73 231	7 463	
Locations financement				5 857	
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie		109 479		72 848	
Total dettes financières	114 189	122 128	73 231	86 167	

Note 4.2 .4 – Dettes financières par types de taux (avec intérêts)

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
A taux variable	109 142	70 246
A taux fixe	126 839	86 549

Note 4.2.5 - Ratio d'endettement

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Total des emprunts	126 839	86 549
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	109 479	72 848
Endettement brut	236 317	159 398
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-337	-2 602
Endettement net	235 980	156 796
Total des capitaux propres	247 933	256 782
Ratio d'endettement	0,95	0,62

Note 5 – Gestion des risques liés aux instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change, des prix des matières premières et de l'énergie. Le recours à des produits dérivés s'exerce dans le cadre d'une politique Groupe en matière de gestion des risques de taux, de change et de matières premières.

Note 5.1 - Risque de crédit

L'exposition maximale du Groupe au risque de crédit peut être appréciée à hauteur de la valeur comptable des actifs financiers et de la juste valeur des dérivés inscrits à l'actif de son état de situation financière. Le Groupe est exposé au risque de crédit de part ses activités opérationnelles et financières.

Activités opérationnelles

L'encours des créances clients et autres débiteurs est présenté dans le tableau ci-dessous :

(En milliers d'euros)	,	Actifs non dépr	éciés échus à la	Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés non échus	Total		
Créances clients et autres débiteurs	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	au-delà d'un an	Total	Total	Total	Total
au 31 décembre 2014	18 556	66	704	267	19 593	931	146 279	166 803
au 31 décembre 2013	57 046	0	485	0	57 531	679	81 564	139 774

L'augmentation du poste client de 27 M€ a pour origines :

- modification de la méthode de consolidation de Cogé Vitry (2013 : mise en intégration proportionnelle, 2014 : mise en intégration Globale) d'un effet de 12 M€,
- des difficultés administratives d'émission des relances informatiques, résolues en fin d'année.

Le tableau ci-dessous indique les variations de la dépréciation des créances clients et autres débiteurs :

	(En milliers d'euros)
Au 1er janvier 2013	553
Dépréciation de créances	476
Créances irrécouv rables décomptabilisées durant l'exercice	-350
Reprise de montants inutilisés	
Au 31 décembre 2013	679
Dépréciation de créances	706
Créances irrécouv rables décomptabilisées durant la période	-454
Reprise de montants inutilisés	
Acquisition de filiales	
Au 31 décembre 2014	931

Le risque de crédit des comptes clients est limité pour plusieurs raisons :

- le nombre important de clients (5 700),
- la diversification de la clientèle (public, habitat privé, entreprises privées),
- la solvabilité des clients, et l'importance des actifs détenus par ces clients (valeur des immeubles chauffés par CPCU).

Les pertes sur comptes clients sont de ce fait très limitées.

La méthode de dépréciation des créances sur comptes clients est analytique et statistique basée sur l'ancienneté des créances :

- les créances considérées comme litigieuses sont toujours dépréciées à 100% de leur montant HT.
- les créances échues depuis plus de 120 jours sont dépréciées à hauteur de 50% de leur montant HT.

Activités financières

L'encours des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs) s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture	Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés non échus	Total
Prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs)				
au 31 décembre 2014	0	0	2 311	2 311
au 31 décembre 2013	0	0	2 281	2 281

Ces créances constituent essentiellement des prêts au personnel et ne représentent aucun risque financier.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le Groupe est exposé de façon limitée au risque de crédit sur le placement de ses excédents (hors prêts et créances au coût amorti). En effet, le risque de crédit correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Dans le cas des instruments financiers dérivés, ce risque correspond à la juste valeur positive.

En cours d'année, CPCU peut, par ailleurs, être amenée à placer de la trésorerie dans le cadre de la convention de centralisation de trésorerie auprès de GDF SUEZ Finance SA. S'agissant de l'une des filiales de sa maison mère, le risque de contre partie est limité.

Note 5.2 - Risque de liquidité

Une convention de trésorerie mise en place en octobre 2007 entre CPCU et GDF SUEZ Finance SA couvre les besoins de trésorerie depuis cette date. La Société dispose de 100 M€ de ligne de crédit sur compte courant GDF SUEZ Finance SA par convention de trésorerie.

Les financements externes mis en place (locations financement et emprunts) ont été accordés de manière irrévocable.

Au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, la répartition des dettes financières par échéance est la suivante :

(En milliers d'euros)	Total	2015	2016	2017	2018	2019	Au-delà de 5 ans
Emprunts	126 839	12 649	13 190	17 228	12 400	12 538	58 833
Locations financement	0						
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	109 479	109 479					
Fournisseurs	127 292	127 292					
Au 31 décembre 2014	363 609	249 420	13 190	17 228	12 400	12 538	58 833

(En milliers d'euros)	Total	2014	2015	2016	2017	2018	Au-delà de 5 ans
Emprunts	80 694	7 463	7 480	7 561	11 598	6 770	39 822
Locations financement	5 856	5 856					
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	72 848	72 848					
Fournisseurs	105 939	105 939					
Au 31 décembre 2013	265 337	192 106	7 480	7 561	11 598	6 770	39 822

Note 5.3 - Risque de marché

Risque sur les matières premières

CPCU a acheté 102 M€ de charbon, fioul et gaz en 2014.

Une variation du prix de ces matières premières peut avoir un impact sur la marge.

Cependant, cette variation peut être répercutée aux clients par des prix de ventes indexés sur ce coût.

Risque de change

De par son activité, le Groupe est essentiellement exposé au risque de conversion de ses dettes afférentes aux achats de charbon et au contrat de maintenance des cogénérations, libellés en dollars US.

L'instrument de couverture utilisé est l'achat de devises à terme.

Risque de taux d'intérêt

Afin d'optimiser le coût de son endettement et/ou de réduire son exposition au risque de taux, le Groupe a recours à des instruments de couverture (swaps de taux d'intérêt, caps, etc.) qui modifient la structure taux fixe/taux variable de sa dette.

Au 31 décembre 2014, CPCU n'a pas de swap de taux d'intérêt.

Note 5.4 - Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité a été établie sur base de la situation de la dette et des instruments financiers dérivés (de taux et de change) à la date de clôture.

Pour le risque de taux d'intérêt : l'endettement à taux fixe est de 127 M€. La juste valeur au 31 décembre 2014 est de 137 M€

En matière de change, l'exposition de CPCU :

- au niveau de l'état du résultat global, est fonction des achats de combustibles (charbon, fioul) libellés en dollars US pour un montant de l'ordre de 54 M€ en 2014. Une variation de 10% du cours de l'euro/dollar conduirait à une variation du coût des combustibles de l'ordre de 5,4 M€, hors impact des achats à terme de devises
- au niveau de l'état de situation financière, n'est pas significative, CPCU n'ayant pas d'actifs ni de passifs significatifs en devises.

Note 6 – Participations dans les entreprises associées

Sociétés mises en équivalence :

(En milliers d'euros)	Valeur d'équivalence		Quote-part	de résultat	Chiffre d'affaires		
(En militers a euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013	
Groupe Tiru	7 830	13 151	-2 140	888	235 523	234 541	
Climespace	13 770	13 451	3 244	2 645	88 494	85 074	
Transports Réunis Services (1)	336	302	61	76	6 220	4 385	
SNC Choisy Vitry Distribution	-619	-569	-49	-1	15 108	19 731	
SAS Géométropole	-176	-	-371	-	3 461	-	
SAS Géotelluence	1 016	-	16	-	631	-	
Total	22 157	26 335	761	3 608	349 437	343 731	

⁽¹⁾ La Société Transports Réunis Services clôture au 30 septembre.

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
SNC Choisy Vitry Distribution		_
Total de l'actif	27 909	30 180
Total du passif hors capitaux propres	29 283	31 445
Total des produits de l'activité	15 108	19 731
Résultat de la période	-109	-3
Climespace		
Total de l'actif	277 134	276 441
Total du passif hors capitaux propres	214 522	215 299
Total des produits de l'activité	88 494	85 074
Résultat de la période	14 745	12 024
Groupe Tiru		
Total de l'actif	313 424	324 497
Total du passif hors capitaux propres	272 179	288 487
Total des produits de l'activité	235 523	234 541
Résultat de la période	-11 262	4 676
Transports Réunis Services		
Total de l'actif	3 640	2 522
Total du passif hors capitaux propres	2 063	1 179
Total des produits de l'activité	6 220	4 385
Résultat de la période	234	292
SAS Géométropole (1)		
Total de l'actif	30 366	0
Total du passif hors capitaux propres	31 175	0
Total des produits de l'activité	3 461	0
Résultat de la période	-909	0
SAS Géotelluence (2)		
Total de l'actif	2 747	-
Total du passif hors capitaux propres	715	-
Total des produits de l'activité	631	-
Résultat de la période	32	-
Total des actifs	655 220	633 640
Total des passifs hors capitaux propre	549 937	536 410
Total des produits de l'activité	348 906	343 731
Résultats de la période	2 731	16 989

⁽¹⁾ La SAS Géométropole a été créée le 17 décembre 2013, et n'a pas eu d'exploitation en 2013. (2) La SAS Géotelluence a été créée le 6 juin 2014.

Note 7 - Stocks

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Matières premières (charbon, fioul)	22 896	17 754
Autres pièces détachées	7 395	7 383
Quotas CO ₂	1 041	604
Valeur brute	31 332	25 741
Provision pour dépréciation	1 848	1 484
Valeur nette	29 484	24 257

La variation du stock de matières premières est liée :

- à la rigueur climatique défavorable en 2014, qui se répercute sur :
- la variation des quantités stockées :

- charbon (177 440 tonnes en 2014 contre 101 572 tonnes en 2013)	+6.2 M€
- fioul (11 065 tonnes en 2014 contre 14 782 tonnes en 2013)	-2,8 M€

- la variation des prix :

- charbon (82 €/tonne en 2014 contre 82 €/tonne en 2013) + 0,1 M€ - fioul (750 €/tonne en 2014 contre 639 €/tonne en 2013) +1,6 M€

Quotas CO₂

Le plan national d'affectation des quotas de gaz à effet de serre (CO₂) pour la troisième période 2013 - 2020 a attribué au Groupe CPCU 702 252 quotas (de tonnes de CO₂).

En 2014, les émissions réelles se sont élevées à 982 471 quotas (823 994 pour CPCU et 158 477 pour Cogé Vitry). Les quotas non utilisés sont reportables sur les années restantes de la période.

Le stock de quotas est en progression de 580 KT fin 2013 à 646 KT fin 2014, en raison :

- de la baisse de 16% des allocations gratuites entre 2013 (670 KT) et 2014 (576 KT),
- supérieure à la baisse de 92% des émissions de quotas relatives à l'activité électrique liée à la fin des contrats 97-01 entre 2013 (161 KT) et 2014 (8 KT).

Certificats d'Economies d'Energie

Le résultat sur le poste Certificats d'Economies d'Energie (« CEE ») 2014 est une charge de 0,6 M€ contre 1 M€ en 2013.

La 2^{ème} période définie par le décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010 a été prolongée d'un an et couvre les années 2011 à 2014, sur la base des ventes des exercices 2010 à 2013. Sur cette période, les ventes s'élèvent à 19 TWh et l'obligation de CPCU à 1 948 GWh cumac.

Le montant total des CEE achetés et générés sur la 2ème période s'élève à 1 992 GWh cumac dont :

- 1 100 Gwh acquis par les fiches standardisées, essentiellement celles du raccordement à un réseau de chaleur alimenté en énergies renouvelables,
- 892 Gwh acquis auprès de partenaires (Gesten, Paris Habitat) ou auprès de GDF SUEZ Energie Services à un prix moyen de 3,2 €/Mwh cumac.

Les CEE en cours d'instruction s'élèvent à 446 GWh cumac. Aucun CEE n'a été délivré à CPCU depuis le 12 juillet 2013 par le Pôle national CEE,

Note 8 – Provisions (courant et non courant)

(En milliers d'euros)		Montant au 31/12/2013 : dotations de la			Reclassemen	Variation liée à la	Changemen t de	Montant à la fin de la période	
				Montants utilisés	Montants non utilisés	ts	désactua- lisation	Méthode	31/12/2014
Non courant		214 489	5 579	11 267	7 102	572	0	44 291	246 563
Avantages du personnel	8.1	119 097	3 850	5 900		-500		44 291	160 838
Provision pour retours d'eau	8.2	74 604	1 729	4 594	6 672	490			65 558
Provision pour renouvellement des ouvrages spéciaux		0							0
Autres	8.3	20 788		773	430	582			20 167
Courant		11 096	0	70	636	-572	0	0	9 817
Avantages du personnel	8.1	5 372				500			5 872
Provision pour réparation retours d'eau	8.2	3 022			636	-490			1 896
Autres (1)	8.3	2 702	0	70		-582	0		2 049
Total provisions courantes et non courantes		225 585	5 579	11 337	7 738	0	0	44 291	256 380

⁽¹⁾ Les données comparatives au 31 décembre 2013 ont été retraitées du fait de l'entrée en application des normes sur la consolidation (cf. note 1.4.1)

Note 8.1 - Avantages du personnel

Le régime de retraite des agents statutaires des entreprises des industries électriques et gazières est un régime spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à la retraite et le mode de financement du régime, fixés par le statut national du personnel des industries électriques et gazières (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics.

Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en adapter ou d'en modifier les termes.

Le métier de CPCU ne relève pas du champ d'application des industries électriques et gazières. C'est en vertu du traité de concession que CPCU assure à son personnel la plupart des dispositions du statut des IEG et notamment le régime de retraite du personnel des industries électriques et gazières.

L'évolution du régime de retraite IEG et notamment celle des taux de cotisations, et des montants au titre des droits spécifiques du passé (antérieurs à l'adossement au régime de droit commun, soit au 31 décembre 2004) appelés par la CNIEG reste tributaire des évolutions générales de la pyramide des âges du régime et de ses prestations.

Le total des engagements retraite et avantages sociaux provisionné dans les comptes consolidés s'élève à 166,7 M€.

8.1.1 – Rappel des hypothèses

Hypothèses actuarielles :

Les principales hypothèses actuarielles retenues par le Groupe CPCU (identiques à celles de GDF-SUEZ) sont les suivantes :

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Taux d'actualisation des engagements post emploi	2,08%	3,66%
Taux d'actualisation des engagements long terme	1,76%	3,30%
Taux de rendement attendu des actifs couverture indemnités fin de carrière	3,20%	2,85%
Taux de rendement attendu des actifs couverture retraite	3,61%	3,28%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Cotisation CNIEG, droits spécifiques futurs et autres	5,61%	5,16%
Taux cotisations préretraites	5,46%	5,04%

8.1.2 - Eléments de l'état de situation financière

Actif / passif enregistré dans l'état de situation financière :

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Valeur actualisée de l'obligation	166 710	124 469
Juste valeur des actifs du régime		
Obligation en excès / (déficit) par rapport aux actifs	166 710	124 469
Coût des services passés	0	0
Actifs / (passifs) enregistrés au bilan	166 710	124 469
Gains / (pertes) actuariels comptabilisés en capitaux propres	-40 175	10 050

La variation des actifs / (passifs) nets des régimes de retraite et avantages postérieurs à l'emploi se présente ainsi :

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dette actuarielle en début d'exercice	124 469	134 148
Coût des services rendus	3 038	4 271
Intérêts sur la dette actuarielle	4 526	4 302
Réductions d'effectifs / Fermeture de plans		0
(Pertes) / Gains actuariels générés	40 175	-10 050
Prestations payées	-5 498	-5 057
Impacts réformes des régimes de retraites et clause de revoyure 2010	0	-3 143
Autres	0	0
Dette actuarielle en fin d'exercice	166 710	124 469

Variation des montants nets dans l'état de situation financière :

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Provision pour engagements de retraite et assimilés en début d'exercice	124 469	134 148
Gains / (pertes) actuariels comptabilisés en capitaux propres		
Coût des services rendus	3 038	4 271
Intérêts sur la dette actuarielle	4 525	4 302
Rendement escompté des actifs financiers		
Montant des gains / (pertes) actuariels	40 175	-10 050
Amortissement du coût des modifications de régimes ou des		
prestations accordées rétroactivement		
Réduction d'effectifs / Fermeture de plans		0
Coûts des services passés acquis		
Coûts des services passés non acquis		
Impacts réformes des régimes de retraites et clause de revoyure 2010	0	-3 143
Prestations payées	-5 497	-5 057
Provision pour engagements de retraite et assimilés en fin d'exercice	166 710	124 469
Gains / (pertes) actuariels variation des capitaux propres	40 175	-10 050

Les variations de l'année ont été comptabilisées au compte de résultat à l'exception des pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres.

8.1.3 - Engagements par nature et évolution sur la période

La provision constituée conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » s'élève au 31 décembre 2014 à 166,7 M€. Elle se détaille comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Avantages post emploi		
1) Retraite et frais de gestion de la CNIEG	90 453	71 796
2) Indemnités fin de carrière	3 617	3 226
3) Avantages en nature énergie	61 423	40 321
Sous total	155 493	115 343
Autres avantages à long terme		
1) Secours immédiat	3 755	2 654
2) Indemnités compensatrices de frais d'études	131	128
3) Invalidité : rentes accidents du travail – maladies professionnelles	6 063	5 205
4) Médailles du travail (jubilé)	1 268	1 139
Sous total	11 217	9 126
Total	166 710	124 469

Provisions pour engagements de retraite et autres engagements avec le personnel

Ces provisions croissent de 124 M€ au 31 décembre 2013 à 167 M€ au 31 décembre 2014 et se décomposent comme suit :

- la provision pour retraites augmente de 18 M€ : 72 M€ au 31 décembre 2013 contre 90 M€ au 31 décembre 2014,
- les autres provisions (avantage tarifaire, indemnité de fin de carrière, etc.) augmentent de 25 M€: 52 M€ au 31 décembre 2013 contre 77 M€ au 31 décembre 2014

La variation de ces provisions a pour origine :

- une hausse relative due à la désactualisation de la provision d'un montant de 4,5 M€ en 2014 proche du montant de 2013 (4,3 M€), dont la contrepartie se trouve en charges financières,
- une hausse relative liée aux pertes et gains actuariels d'un montant de 40,2 M€ (dont 39,4 M€ en impact réserves et + 0,8 M€ en impact résultat) en 2014 versus une baisse de 10 M€ en 2013 (dont 8,5 M€ en impact réserves et + 1,5 M€ en impact résultat) venant essentiellement de :
 - la baisse des taux d'actualisation retenus, d'un effet de 41,7 M€. La baisse est significative et s'élève pour les deux plus importantes provisions :
 - de 3,61% en 2013 à 1,99% en 2014 pour la provision Droits Sociaux Spécifiques, de 3,76% en 2013 à 2,19% en 2014 pour l'Avantage en Nature Energie (« ANE »), dont la provision augmente de 52% de 40 M€ fin 2013 à 61 M€ fin 2014, dont 18 M€ en conséquence de la baisse du taux d'actualisation.
 - La clé de répartition de la population des retraités a été modifiée pour l'ANE :
 - les années antérieures, la clé retenue pour les salariés actifs était identique à celle retenue pour les salariés inactifs,
 - cette clé, étant de plus en plus déconnectée de la pondération effective des populations de retraités, a été revue et conduit à une augmentation de la provision ANE de 4,9 M€,
 - l' impact de la courbe d'inflation, utilisée pour la première fois en 2014 d'un effet de 5,5 M€,
 - l'impact de la Contribution Climat Energie, facturée aux particuliers à travers la TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel) augmente la provision pour avantage en nature énergie de 0,2 M€,
 - d'autres écarts actuariels d'un montant de 3,8 M€, dont :
 - ceux issus d'un changement de clé de répartition 4,8 M€,
 - ceux issus du retour d'expérience 1 M€,
- une augmentation correspondant aux droits acquis (Coût des Services Rendus « CSR ») en 2014, soit 3 M€ (4,3 M€ en 2013) ; cette baisse de 30% des CSR vient de :
 - l'allongement de la durée de cotisation nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein (générations nées à compter de 1973 : 172 trimestres),
 - la nouvelle loi de salaire retenue basée sur le lissage des augmentations de rémunérations principales nettes d'inflation observées sur les exercices 2010 à 2012 diminuée d'un coefficient d'abattement de 0,25% représentant la réduction des évolutions salariales prévue à long terme par les employeurs par rapport à la tendance historique,
- une baisse correspondant aux prestations payées en 2014, soit 5,5 M€ (5,1 M€ en 2013).

Note 8.2 - Provision pour retours d'eau

La provision pour retours d'eau a été constituée afin de remettre en état les canalisations de retours d'eau, lesquelles véhiculent les condensats restitués par les clients en sortie des sous-stations jusqu'aux centrales produisant de la vapeur. Cette provision couvre une obligation de travaux à effectuer par CPCU, signifiée par la DRIEE.

La provision est calculée de la manière suivante :

- une liste des canalisations à inspecter est établie. Cette liste est détaillée par tronçons,
- un devis de remplacement est établi pour chaque tronçon par le bureau d'études en fonction du diamètre de la canalisation, et tient compte des différents éléments (génie civil, canalisation, désamiantage éventuel, etc.) Le coût de remplacement est alors égal au prix du mètre de canalisation multiplié par la longueur du tronçon,
- la provision, par tronçon, est ensuite calculée sur la base du coût de remplacement et d'un taux de remplacement issu de données historiques et validé par la Direction Générale. Les données historiques sont les longueurs remplacées et les longueurs inspectées entre 2004 et 2014,
- le montant de la provision est égal à la somme des provisions par tronçon, diminuée des travaux réalisés.

La partie « courante » de la provision pour retours d'eau correspond à l'anticipation du montant des travaux pour l'exercice suivant.

- Dotation à la provision pour remise en état des retours d'eau, 1,7 M€ (4,2 M€ en 2013) dont :
 - 1,7 M€ pour le réseau Paris,
 - pas de dotation pour le réseau hors Paris.

Cette dotation de 1,7 M€ correspond à des tronçons pour lesquels le solde de provision était nul (compte tenu des reprises pour travaux comptabilisés sur ces tronçons par le passé) mais susceptibles d'être sujets à des travaux d'entretien et de maintenance dans les années futures selon la Direction de l'Ingénierie et du Développement. 6 tronçons dans Paris sont concernés.

- Reprise à la provision pour remise en état des retours d'eau, 11,9 M€ contre 7,9 M€ en 2013 dont :
 - 11,3 M€ de reprise sur le réseau Paris,
 - 0,6 M€ de reprise sur le hors Paris.

Ces reprises correspondent :

- à des travaux curatifs suite à des sinistres ou préventifs suite à des inspections (4,6 M€ en 2014 contre 1,7 M€ en 2013); les montants 2013 étaient minorés par les difficultés à obtenir les autorisations de voirie pour réparer les sinistres sur le réseau condensats
- aux évolutions d'hypothèses (effet de 7 M€ en 2014 versus 6,3 M€ en 2013) retenues concernant :
 - le taux de remplacement de 23,71% en 2013 à 23,64% en 2014 a un effet mineur. Le taux de remplacement est obtenu par moyenne des taux de remplacement constatés par le passé. Cette moyenne a évolué entre 2013 et 2014. En 2013, la moyenne était fondée sur les taux des 10 dernières années (2004 -2013). En 2014, la moyenne a pris en compte les taux des 11 dernières années (2004 à 2014). Le taux de remplacement évolue en cohérence avec l'état du réseau condensats qui semble en 2014 similaire à celui de 2013. Les longueurs inspectées et remplacées s'élèvent respectivement à 442 et 84 mètres en 2014.
 - la mise à jour de la cartographie avec un effet de 4,3 M€,
 - le coût de l'inspection réajusté de 104 €/M linéaire en 2013 à 101 €/M linéaire en 2014, effet de 0,7 M€,
 - le coût du remplacement évolue à la baisse avec de meilleures conditions d'achat, d'un effet estimé à 2 M€.

Note 8.3 - Autres provisions

Au 31 décembre 2014, elles varient principalement :

- Dotations aux provisions :
 - la provision pour décennale chaudières et économiseurs (4,5 M€),
 - la provision pour renouvellement du retour d'eau structurant (0,3 M€).
- Reprises de provisions :
 - la provision pour analyse des « points chauds » sur le réseau a été reprise pour un montant de 0,4 M€, cette analyse étant à présent faite annuellement dans les travaux d'entretien courant,
 - la provision pour retrait de l'amiante dans les centrales (0,5 M€),
 - la provision pour désamiantage du retour d'eau structurant (0,1 M€).

Note 9 - Capitaux propres

Note 9.1 - Capital social

Le capital social est entièrement libéré et composé de 1 725 320 actions de 16 €, soit 27 605 120 € au 31 décembre 2014. Chaque détenteur d'action(s) dispose d'un droit de vote par action à chacune des Assemblées Générales du Groupe. Il n'existe pas de privilèges et restrictions attachés aux actions.

Note 9.2 - Evolution du nombre d'actions en circulation

Le nombre d'actions en circulation en 2014 était de 36 485 actions représentant environ 2% du capital social. Aucune variation n'a été constatée sur l'exercice.

Note 9.3 - Réserves distribuables

Les réserves consolidées (247 M€ au 31 décembre 2014) intègrent la réserve légale de la Société CPCU S.A. pour 2,8 M€ représentant 10% du capital social, en conformité avec les dispositions légales françaises. Cette réserve ne peut être distribuée qu'en cas de liquidation.

Les réserves distribuables du Groupe s'élèvent à 187,2 M€ au 31 décembre 2014, composées du report à nouveau et de la réserve générale de la Société CPCU S.A.

Note 9.4 - Dividendes

Dividendes payés par CPCU S.A.:

	Montant réparti en milliers d'euros	Dividende net par action en euros
2013 (payé le 27/06/2014)	12 767	7,40
2012 (payé le 25/06/2013)	6 039	3,50
2011 (payé le 29/06/2012)	6 039	3,50
2010 (payé le 30/06/2011)	5 435	3,15
2009 (payé le 30/06/2010)	5 176	3,00

Dividendes proposés au titre de l'exercice 2014 :

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du Groupe CPCU statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 de verser un dividende unitaire de 3,50 euros par action soit un montant total de 6,04 M€.

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale, ce dividende sera mis en paiement le 30 juin 2015 et n'est pas reconnu en tant que passif dans les comptes au 31 décembre 2014, les états financiers à fin 2014 étant présentés avant affectation.

Note 9.5 - Gestion du capital

CPCU S.A. n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimum, excepté les exigences légales. En particulier, les contrats d'endettement du Groupe n'imposent aucune contrainte en matière de ratio type : capitaux propres sur endettement financier net ou de notation par des agences de crédit. Aussi, en matière de gestion de capital, CPCU poursuit les objectifs suivants :

- avoir un niveau de fonds propres en adéquation avec les risques pris par l'entreprise,
- assurer une rentabilité satisfaisante (notamment par le versement d'un dividende annuel) des fonds investis par les actionnaires.

Le Groupe peut donc être amené à apporter des ajustements à sa structure financière au regard de l'évolution des conditions économiques et des risques des actifs sous jacents à son activité. Dans ce cadre, CPCU peut ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital, émettre de nouvelles actions.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices.

Note 10 - Chiffre d'affaires

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 (1)
Ventes de chaleur et prestations de services	344 820	397 484
Ventes d'électricité	17 261	71 420
Ventes au concédant	30 812	13 969
Total	392 893	482 873

(1) Les données comparatives au 31 décembre 2013 ont été retraitées du fait de l'entrée en application des normes sur la consolidation (cf. note 1.4.1)

Cf. note 1.13 « Chiffre d'affaires ».

Le chiffre d'affaires consolidé décroît de 19% de 483 M€ en 2013 à 393 M€ en 2014 et se décompose de la manière suivante :

- les ventes de chaleur diminuent de 13% de 397 M€ en 2013 à 345 M€ en 2014 résultant de :
 - la baisse des volumes vendus de 21%, en raison de la rigueur climatique défavorable en 2014 par rapport à 2013 et un ajustement tarifaire moven de 2%.
 - la hausse du chiffre d'affaires « R2 » de 4%,
- les ventes d'électricité décroissent de 84% de 71 M€ en 2013 à 17 M€ en 2014, en lien avec :
 - la baisse de la production de 29% de 488 GWh en 2013 à 75 GWh en 2014, en lien avec la fin des contrats d'obligation d'achat « 97-01 » des cogénérations de Saint-Ouen et de Vitry-sur-Seine respectivement les 8 et 31 mars 2013,
 - la baisse du prix de l'électricité vendue à l'issue de la fin des contrats mentionnés ci-avant,
- les ventes au concédant (investissements de biens de retour) augmentent de 121% de 14 M€ en 2013 à 31 M€ en 2014.
 Cette augmentation vient essentiellement du contrat de concession de Paris (28 M€, dont 8 M€ pour la construction de la canalisation vapeur « Suffren Pasteur »), ainsi que du contrat de concession de la ZAC des docks à Saint-Ouen (3 M€).

Note 11 - Résultat sur cessions d'actifs

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Résultats sur cessions d'actifs	-702	-441

Les résultats sur cessions d'actifs correspondent aux :

- canalisations vapeur abandonnées en raison de mutation en eau chaude « BEC Ardennes » pour 0,3 M€,
- canalisations d'une longueur de 107 mètres rue du Général Laperrine (75012) non utilisées suite à la décision du zoo de Vincennes de choisir le gaz et non CPCU pour 0.3 M€.

Note 12 - Résultat financier

Note 12.1 - Résultat financier

Le résultat financier au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 se compose comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013			
Coût de la dette nette	-2 752	-2 590			
Autres charges financières	-4 535	-5 341			
Autres produits financiers	1 189	79			
Total	-6 098	-7 852			

Note 12.2 - Coût de la dette nette

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013			
Charges d'intérêts :					
Charges d'intérêts sur emprunts	-2 752	-2 590			
Charges d'intérêts et de financement sur instruments taux et change					
Sous-total	-2 752	-2 590			
Produits d'intérêts :					
Produits sur trésorerie actif	0	0			
Revenus des valeurs mobilières de placement					
Produits nets sur cessions des valeurs mobilières de placement					
Produits d'intérêts et de financement sur instruments taux et change					
Sous-total	0	0			
Impairment et fair value sur coût de la dette :					
Reprise de provision pour risques et charges financières					
Sous-total	0	0			
Total coût de la dette nette	-2 752	-2 590			

Note 12.3 - Autres charges financières

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Désactualisations des provisions	-4 524	-4 302
Actualisation de la créance sur le concédant	-11	-1 039
Total	-4 535	-5 341

La désactualisation des provisions concerne les provisions liées aux engagements postérieurs à l'emploi, elle augmente de 4,3 M€ en 2013 à 4,5 M€ en 2014. L'actualisation de la créance sur le concédant est liée à la modernisation des tronçons structurants. La baisse de la charge en 2014 est liée à la faible variation de la créance en 2014 (+ 2 M€ cf note 4.1.2) par rapport à 2013 (3,3 M€).

Note 12.4 - Autres produits financiers

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et produits financiers sur autres actifs financiers	1 189	79
Total	1 189	79

Note 13 - Parties liées

Liste des parties liées et des principales transactions : les transactions entre les parties liées ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale si ces modalités peuvent être démontrées.

- GDF-SUEZ Finance SA: compte courant de trésorerie entre CPCU et GDF SUEZ Finance SA par une convention (95 M€),
- Tiru : achat par CPCU de la vapeur produite par les usines Tiru (39 M€),
- Cogé Vitry :

 refacturation de services rendus par CPCU (ex : contrat de conduite de maintenance, assistance administrative) (3,7 M€),
 achat de vapeur par CPCU à Cogé Vitry (9.5 M€),
- SOVEN : achat de gaz par CPCU (23 M€),
- Transports Réunis Services : achat par CPCU de prestations de transport, traitement, manutention et stockage de charbon (5,7 M€),
- SDC Clichy : vente de vapeur par CPCU (6,3 M€),
- CVD : garantie d'emprunt donnée par CPCU sur le montant du capital restant dû (6,1 M€),
- Ville de Paris : vente d'énergie par CPCU d'un montant de 20 M€.

Les informations concernant les dirigeants sont en note 15.

Note 14 – Impôt sur les bénéfices de l'exercice

Note 14.1 - Ventilation de la charge d'impôt comprise dans le résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Impôts courants	-26 689	-18 328
Impôts différés	12 642	1 737
Total	-14 047	-16 591
Taux effectif d'impôt	37%	39%

L'impôt a baissé, passant de 17 M€ en 2013 à 14 M€ en 2014, résultant de :

- la base imposable baisse de 43 M€ en 2013 à 42 M€ en 2014,
- le taux effectif d'impôt baisse de 39% en 2013 à 37% en 2014.

L'impôt 2014 est calcule avec les contributions additionnelles de 3,3% et 10,7% appliqué au taux normal de 33,33%, ce qui porte le taux d'Impôt sur les Sociétés à 37%.

Note 14.2 - Rationalisation du taux effectif d'impôt

Le taux effectif d'impôt s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Résultat avant impôt (hors résultat des Sociétés mises en équivalence)	37 973	42 776
Taux d'impôt théorique de la maison mère	38,00%	38,00%
Produit/(charge) d'impôt théorique	-14 430	-16 255
Différences permanentes :		
Différences permanentes sur les comptes sociaux (2)	1 297	807
Différences permanentes sur les retraitements consolidés	-1 494	-815
Impôt forfaitaire et autres compléments d'impôt	84	-147
Divers (1)	496	-181
Produit/(charge) d'impôt réel	-14 047	-16 591
Taux effectif d'impôt	37%	39%

⁽¹⁾ Taxe 3% sur les dividendes distribués

- (1) Taxe 3% sur les dividendes distribues

 (2) La baisse du taux effectif d'impôt de 2013 (39%) à 2014 (37%) provient de :

 la baisse du dividende Climespace de 2,1 M€ à 2,9 M€, exonéré d'Impôt sur les Sociétés,

 la déduction Link (actionnariat des salariés) de 0,4 M€ en 2014.

Note 14.3 - Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	
Pertes fiscalement reportables			
Autres			
Actifs d'impôt différé brut avant compensation	80 456	53 726	
Compensation par entité légale	-42 437	-44 638	
Actifs d'impôt différé brut après compensation	38 019	9 088	
Actifs d'impôt différé brut non comptabilisé			
Actifs d'impôt différé net	38 019	9 088	
Passifs d'impôt différé brut avant compensation	48 837	46 171	
Compensation par entité légale	-42 437	-44 639	
Passifs d'impôt différé brut après compensation	6 400	1 533	
Passifs d'impôt différé net	6 400	1 533	
Impôt différé net	31 619	7 555	

Impôts différés par source :

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	
Autres différences temporelles déductibles	19 491	9 919	
Provisions pour pensions, retraites et obligations similaires	57 361	42 859	
Autres provisions non déductibles temporairement	3 604	948	
Impôts différés actifs	80 456	53 726	
Amortissement fiscal accéléré	4 055	7 696	
Autres déductions fiscales temporaires	44 782	38 475	
Impôts différés passifs	48 837	46 171	
Actif net d'impôt différé	31 619	7 555	

Note 14.4 – Déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts

Le seul déficit reporté concerne Geométropole et s'élève à 1,4 M€ au titre de l'exercice 2014.

Note 15 – Rémunérations des Dirigeants et avantages annexes

La rémunération des Dirigeants s'élève en 2014 à 1,35 M€, soit :

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Avantages à court terme	1 331	1 496
Avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de fin de contrats		
Paiements fondés sur les actions	18	44

Note 16 - Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Les cabinets Tuillet Audit et Ernst & Young agissent en tant que commissaires aux comptes de CPCU. Les informations sur les honoraires des commissaires aux comptes sont présentées conformément au décret 2008-1487 du 30 décembre 2008.

	Cabinet TUILLET Audit			Cabinet ERNST & YOUNG				
(En milliers d'euros)	Montai	nt (HT)	9,	6	Monta	nt (HT)	9	6
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
¤ Emetteur	101	98	78%	82%	110	110	87%	87%
¤ Filiales intégrées globalement (CVE et CVIT)	26	9	20%	8%			0%	0%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
¤ Emetteur	3	13	2%	11%	16	0	13%	0%
¤ Filiales intégrées globalement (CVE)	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	130	120	100%	100%	126	110	100%	87%

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CPCU, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

Nous avons examiné les traitements comptables retenus par votre Groupe, en particulier en ce qui concerne le contrat de concession et les quotas d'émission de gaz à effet de serre, domaines qui ne font pas l'objet de dispositions ou de précisions spécifiques dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Nous nous sommes assurés que les notes VI 1.1, VI 1.6, VI 1.7 et VI 1.10 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée à cet égard.

Estimations comptables

Comme il est précisé dans la note VI 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés, la préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des valeurs des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et les charges de l'exercice. Cette note de l'annexe aux comptes consolidés précise également qu'en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, votre Groupe révise ses estimations sur la base des informations régulièrement mises à jour, et qu'il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent des estimations.

Les estimations comptables significatives concernent en particulier les provisions « réseau » et les engagements de retraite et assimilés. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées ainsi que le caractère approprié des informations présentées dans la note VI 1.9 de l'annexe aux comptes consolidés.

La note VI 8.1 de l'annexe aux comptes consolidés précise les modalités d'évaluation des avantages du personnel postérieurs à l'emploi et/ou les autres avantages à long terme tel que l'avantage tarifaire. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que cette note aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 22 avril 2015

Les Commissaires aux comptes,

ERNST & YOUNG et Autres

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

TUILLET AUDIT

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

STEPHANE PEDRON

Associé

BRIGITTE VAIRA-BETTENCOURT

Associée